

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

la

STRATÉGIE
DE MANDAT

2016 ▶ 2021

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur 

PRÉAMBULE

La présidente et l'exécutif de la région Bourgogne-Franche-Comté ont pris l'engagement d'élaborer une stratégie de mandat (2016-2021), visant à fixer le cap de l'action régionale.

Ce travail indispensable de caractérisation de notre nouveau territoire et d'identification des besoins et des attentes de la population permet de repérer les grands enjeux.

Ceux-ci structurent, pour les années à venir, l'action de la région, qui en décline les priorités dans chacune de ses politiques publiques.

A vocation essentiellement stratégique, ce document fera l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle annuelle, notamment à l'occasion de chacun des débats d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, l'exécutif rendra compte annuellement du bilan d'exécution de cette stratégie de mandat, tant auprès de l'assemblée qu'auprès de la population.

Il s'agit de réaliser avec succès le changement d'échelle induit par la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

SOMMAIRE

6



14



50



56



24



34



42



7 À NOUS DEUX !

Entretien avec Marie-Guite Dufay,
présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté

13 NOS 15 MESURES CLÉS

14 DIAGNOSTIC

24 EMPLOI

34 ENVIRONNEMENT

42 FRATERNITÉ

50 CONCERTATION

56 ENJEUX

62



146



64



62 NOTRE PROJET POUR LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

64 A. MENER DE TOUTES NOS FORCES LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

- Favoriser le développement économique pour investir dans les emplois de demain
- Former tout au long de la vie et protéger les emplois face aux mutations
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la nouvelle région

108



108 B. FAIRE ÉMERGER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE ET PLUS ÉQUITABLE

- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Garantir la mobilité partout et pour tous

124 C. CONSTRUIRE ENSEMBLE LA NOUVELLE RÉGION

- Consolider la fraternité et la laïcité en faisant de la culture, du sport et de la vie associative les ferments du vivre ensemble
- Affirmer les solidarités et la cohésion territoriale
- Approfondir la démocratie et la citoyenneté à l'échelle de la région

124



146 UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DU PROJET DE MANDAT

Entretien avec Valérie Chatel,
DGS de la région Bourgogne-Franche-Comté

149 CONCLUSION

154 GLOSSAIRE

167 REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES



À NOUS DEUX !

Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, partage sa vision pour la région : un territoire qui dispose d'atouts considérables, des acteurs prêts à s'engager et des priorités clairement définies.

Pourquoi avoir attendu presque un an pour présenter votre stratégie de mandat ?

Parce que je pense que nous avons changé d'époque. Le niveau de défiance des citoyens envers leurs élus et vis-à-vis de la politique est tel qu'on ne peut plus se permettre de se présenter à eux avec des certitudes et des réponses toutes faites. **J'ai donc voulu prendre le temps de la concertation pour construire collectivement cette stratégie de mandat.** Ce n'est pas rien de réfléchir et de construire ensemble pour la première fois à cette nouvelle échelle.

Avec François Patriat, l'ancien président de la région Bourgogne, nous avons anticipé les choses et préfiguré cette nouvelle région par toute une série de travaux préparatoires au sein de nos deux administrations. Cela nous a permis de gagner un temps précieux.

Mais ce n'est qu'une fois la fusion effective que l'on peut réellement engager les premiers chantiers de convergence avec l'ensemble des acteurs concernés. Et ils ont été au rendez-vous :

plus de 3 000 personnes, citoyens comme acteurs de terrain, ont participé à nos ateliers régionaux, à nos cafés-débats et à nos journées citoyennes. Les partenaires de la région qui ont l'habitude de travailler avec nous, bien sûr, mais aussi des citoyens tirés au sort n'ayant quasiment jamais entendu parler de la région ont exprimé leurs attentes et ont manifesté leur envie de s'engager à nos côtés. Je suis particulièrement fière de cet exercice démocratique, et de ce temps de la concertation. Loin de perdre du temps, nous en avons gagné pour la suite.

Quel premier bilan pouvez-vous retirer de cette première année ?

2016 aura été une année d'actions. Avec les élus de ma majorité, nous avons lancé les premiers chantiers pour améliorer la vie quotidienne des Bourguignons et des Francs-Comtois. D'abord, nous avons ciblé l'emploi. Grâce à notre action, **12 000 demandeurs d'emploi supplémentaires ont pu être formés** sur les métiers qui recrutent, en particulier dans le domaine du numérique. Dans le même temps, nous avons engagé deux

plans sectoriels pour aider les acteurs économiques à faire face à leurs difficultés : l'un sur la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics, qui aura permis de conforter plusieurs milliers d'emplois, et l'autre pour l'agriculture, afin d'éviter les faillites des exploitations les plus menacées et d'aider les agriculteurs à investir et à réorienter, si nécessaire, leur production pour en tirer un revenu décent.

Nous avons aussi misé sur la transition écologique, en créant la première filière de l'énergie issue de l'hydrogène, de Belfort à Auxerre en passant par Dole, avec la construction très prochaine des premières stations hydrogènes expérimentales dans nos propres lycées professionnels. Labellisée par l'Etat, c'est l'une des premières briques de cette économie verte dans laquelle nous investissons, car elle est porteuse des emplois de demain et préserve l'environnement. En matière de mobilités durables, nous avons conforté le service public ferroviaire. Nous avons ainsi lancé le TERGV et les petits prix

du TER de manière à inciter tous les habitants à utiliser, pour leurs déplacements quotidiens, ce moyen de transport moins polluant.

Enfin, **nous avons harmonisé par le haut certaines mesures de justice sociale et territoriale**. Je pense à l'aide au permis de conduire pour les jeunes, ou l'aide aux projets des habitants et des associations des quartiers prioritaires de la politique de la ville, immédiatement généralisées à l'ensemble du territoire régional. Et nous avons tenu notre engagement de sanctuariser les moyens alloués à la culture, au sport et à la vie associative.

Où en êtes-vous de la fusion des deux anciennes régions et des nouvelles compétences régionales ?

Notre organisation est maintenant finalisée avec à sa tête une nouvelle directrice générale des services. Son regard neuf sur l'organisation, sa solide expérience en matière de ressources humaines et de dialogue social sont des atouts

LA RÉFORME TERRITORIALE EN ACTION

La région reste un acteur majeur pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Elle a toujours compétence sur les lycées et les transports ferroviaires de voyageurs. Mais, les régions ont vu leurs compétences s'étendre, avec l'adoption des lois MAPTAM et NOTRe (cf. glossaire).

La région voit son rôle de chef de file stratégique conforté. Elle est responsable, sur son territoire, du développement économique. Pour l'aménagement du territoire, la région élabore le schéma prescriptif en la matière (SRADDET)

sur lequel les départements ne peuvent plus intervenir.

La région organise ainsi l'action commune des collectivités pour certaines compétences, et contribue à la coordination entre les politiques publiques dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) qu'elle préside. Les régions deviennent ainsi des interlocuteurs majeurs de l'Etat. Disposant de moyens importants (gestion des programmes européens), elles deviennent aussi des partenaires clés de l'Union européenne.

Les transferts de compétences ont, par ailleurs, dévolu à la région la gestion des transports réguliers non urbains, dès le 1^{er} janvier 2017, et des transports scolaires au 1^{er} septembre 2017. S'agissant des CREPS, établissements publics de formation (sports, jeunesse, éducation populaire) la compétence est partagée entre l'Etat et la région. Enfin, la loi NOTRe supprime la clause de compétence générale. Subsistent ainsi des secteurs à compétence dite partagée : culture, sport, tourisme.

dont nous avons besoin. Cinq pôles ont été rapidement mis en place en cohérence avec nos priorités politiques. Ils ont permis de positionner en moins de six mois de nouvelles directions au sein d'**une organisation territoriale équilibrée entre les deux sites de Dijon, capitale régionale et lieu de réunion des assemblées, et Besançon, siège de l'hôtel de région**. La totalité des chefs de services a également été recrutée.

Nous avons aussi réussi à construire un budget fusionné dès avril 2016, soit un mois avant l'échéance posée par la loi. Aujourd'hui, **tous les chantiers de convergence sont lancés et auront abouti à 80 % d'ici fin 2017**. Nous assumons aussi pleinement nos nouvelles compétences et préparons les prochains transferts de compétences. Au niveau économique, nous avons pris le relais des départements et construit un nouveau schéma de développement, adopté après une large concertation avec les territoires. Quant aux nouvelles compétences liées aux transports scolaires et interurbains, elles sont également en bonne marche : les accords que nous avons passés avec la quasi-totalité des départements, sur les transferts des transports, nous permettront de prendre le relais efficacement dès 2017. Le travail est enfin largement engagé sur le transfert des trains d'équilibre du territoire, aujourd'hui gérés par l'Etat. Le travail à mener est considérable, et nous aurons besoin de la totalité du mandat pour achever le processus de fusion. Mais la région est d'ores et déjà pleinement opérationnelle.

Quelle a été votre méthode pour cette première année de mandat ?

Une méthode fondée sur le langage de vérité et le sens des responsabilités. Je dis les choses comme elles sont. La situation est difficile. Nos

dotations sont en baisse, car nous contribuons à juste titre au redressement des finances publiques.

Certes, **nous sommes plutôt mieux lotis que d'autres régions, moins bien gérées et plus endettées**. Mais nous sommes à l'heure des choix. Pour faire mieux avec moins, nous devons assumer des priorités et surtout, ne pas vouloir tout faire seul. C'est pourquoi je crois à la force de la coopération pour mobiliser toutes les énergies du territoire autour de nos défis communs dans un esprit de responsabilité collective, dans le respect du rôle de chacun.

Pour faire face à cette configuration complexe, j'ai le privilège de pouvoir m'appuyer sur une équipe d'élus engagés et mobilisés sur le terrain. Aux côtés de mes 15 vice-présidents, j'ai nommé des conseillers régionaux délégués, qui assurent une présence précieuse sur l'ensemble du territoire. Nous travaillons dans un bon état d'esprit et je sais pouvoir compter sur tous les conseillers régionaux de la majorité, tout comme j'attache du prix à entretenir le dialogue avec l'opposition.

Enfin, depuis le début de mon mandat, **j'ai choisi la transparence comme mode de gouvernance**. Dans la situation difficile qui est la nôtre, je veux montrer l'exemple et rendre des comptes aux Bourguignons et aux Francs-Comtois. C'est le sens du comité d'éthique, composé de personnalités indépendantes et en partie proposées par l'opposition, que j'ai souhaité mettre en place pour prévenir tout conflit d'intérêts.

La tâche qui est la nôtre est immense. Mais elle aussi exaltante. Nous avons quatre ans maintenant pour atteindre les objectifs fixés en amplifiant les actions que nous avons déjà développées, le tout

dans un dialogue permanent avec les citoyens, les acteurs locaux et nos partenaires.

Une stratégie de mandat repose d'abord sur un socle de valeurs. Quelles sont les vôtres et celles de votre majorité ?

Dans cette période de doutes et de confusion, il me paraît vital de réaffirmer nos propres valeurs, car ce sont elles qui rappellent le sens de notre action. **Nous croyons d'abord au réformisme et au progrès pour tous par l'emploi.** Nous ne voulons pas céder à l'obsession française du déclin. Comme le reste du pays et la plupart des pays européens et occidentaux, notre région est entrée dans un cycle durable de croissance faible. Mais nous croyons que l'action publique peut et doit jouer un rôle. La région, aux côtés des autres acteurs publics et privés, peut contribuer à créer des conditions plus favorables au retour d'une croissance durable et créatrice d'emplois. Mais il n'est de développement durable que s'il est juste et partagé. **Nous croyons ainsi à la solidarité et à la lutte contre les inégalités,** qu'elles soient sociales ou territoriales. Cette solidarité nous impose d'être aux côtés des personnes et des territoires les plus fragiles, en mobilisant tous les leviers dont la région dispose pour réduire les inégalités.

Nous croyons aussi à la citoyenneté et à la laïcité. Après les attentats qui ont frappé en plein cœur notre République, en 2015 et 2016, l'engagement citoyen et la laïcité s'imposent à nous. Plus que jamais, il nous faut construire du commun avec du divers, renforcer les liens autour de nouvelles identités communes, conforter la fraternité. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans la nouvelle région. Enfin, **nous nous battons pour l'écologie et le développement durable.** Il s'agit

de se projeter dans le long terme à l'heure du changement climatique. Cette nouvelle donne constitue une formidable opportunité pour inventer de nouvelles voies d'avenir, plus durables et plus solidaires.

Une stratégie de mandat, c'est aussi une vision du territoire régional. Quelle lecture faites-vous de ce nouveau territoire qu'est la Bourgogne-Franche-Comté ?

Notre région est vaste et peu dense ; son attractivité démographique et son dynamisme économique doivent être renforcés. **Nous demeurons, même après la fusion, l'une des plus petites régions de France** en termes de poids démographique et économique, et notre territoire régional est marqué par d'importantes disparités territoriales entre un axe métropolitain Rhin-Rhône particulièrement dynamique à l'est de la région, et des territoires moins dynamiques à l'ouest de la région, en partie enclavés par la barrière du Morvan et tournés vers le Centre ou l'Île-de-France.

Mais nous ne manquons pas d'atouts pour peser davantage en France et dans le monde. Notre économie est à la fois plus industrielle et plus agricole, et elle dispose de champions nationaux et internationaux qui font l'excellence de notre région, qu'il s'agisse de l'automobile, de la mécanique de précision, de l'énergie ou de l'agroalimentaire, avec des niveaux de recherche et développement qui nous placent parmi les meilleurs. C'est en Bourgogne-Franche-Comté que l'on invente l'énergie de demain, les véhicules et les trains du futur, les nouvelles conceptions de la nutrition et les thérapies innovantes.

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE : EXIGENCE D'EFFICACITÉ ET PRIORITÉ À L'INVESTISSEMENT

La région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions les mieux gérées de France : 3,1 années de capacité de désendettement contre 5,2 en moyenne (2^e région française) ; 62,8 % de taux d'endettement contre 94 % en moyenne (2^e région française) ; 20,3 % de taux d'épargne brute, équivalent à la moyenne des régions.

La région contribue, en outre, au redressement des finances publiques en assumant les baisses significatives de dotations d'Etat. Mais avec l'attribution aux régions de 50 % de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour compenser la charge

transférée des compétences « transports », et une part de TVA à partir de 2018, les régions disposeront de ressources autonomes, plus dynamiques et plus cohérentes avec leurs nouvelles missions. Pour assurer la transition écologique, la région assume aussi l'harmonisation de la taxe sur les cartes grises, applicable sur les ventes de véhicule, à compter de février 2017.

Dans ce contexte, la région se fixe une double priorité financière : maîtriser son fonctionnement et son endettement pour augmenter son investissement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe par une recherche forte d'économies sur

son fonctionnement propre, permises par la fusion (mutualisation, optimisation des achats, maîtrise de la masse salariale).

La région augmentera aussi son effort d'investissement sur le mandat, passant de 300 millions d'euros par an réalisés aujourd'hui (hors remboursement en capital de la dette), à 350 millions d'euros réalisés en moyenne annuelle.

Cet effort supplémentaire d'investissement permettra de répondre aux besoins recensés dans les lycées, au déploiement du très haut débit numérique, à l'action économique, aux infrastructures de transport et à l'aménagement du territoire.

Ces savoir-faire peuvent utilement tirer parti de l'union de la Bourgogne et de la Franche-Comté en s'appuyant sur les complémentarités existantes et qu'il faut renforcer. Nous disposons également d'un vaste potentiel d'emplois dans l'économie de proximité largement portée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Nous sommes l'une des régions les plus « vertes » de France, avec un potentiel extrêmement important en matière d'énergies renouvelables et donc de croissance verte. Enfin, les inégalités sociales et la pauvreté sont un peu moins importantes qu'ailleurs, et j'y vois pour ma part la force des coopérations qui ont toujours irrigué notre territoire à travers son histoire.

Quels sont les principaux défis qui s'imposent à la Bourgogne-Franche-Comté ?

Ils découlent naturellement du diagnostic que je viens de résumer en quelques mots.

D'abord un enjeu de développement économique lié à l'emploi. Si notre économie régionale dispose d'atouts solides liés à la spécificité de son tissu industriel et agricole ainsi qu'à ses champions mondiaux en matière de recherche et développement, elle est néanmoins vulnérable aux cycles de croissance mondiaux du fait de son ouverture aux échanges internationaux plus forte que dans les autres régions. Cette vulnérabilité impose

d'anticiper encore plus et mieux les mutations technologiques, économiques et sociales, susceptibles d'affecter le marché du travail au niveau régional comme au niveau local, bassin d'emploi par bassin d'emploi. Il s'agit à la fois de saisir toutes les opportunités économiques liées à ces mutations pour positionner la nouvelle région sur le marché mondial, pour créer les emplois de demain, et de **protéger celles et ceux qui doivent être accompagnés pour faire face à ces mutations**. Dans ce contexte, je crois particulièrement au dialogue social territorial pour innover et expérimenter avec les syndicats et les entrepreneurs dans la lutte contre le chômage et la précarité.

Ensuite, un enjeu lié à la transition écologique et énergétique. La COP 21, adoptée par 195 pays dont la France à Paris en décembre 2015, suivie par la COP 22, engage la Bourgogne-Franche-Comté. La région intègre ces engagements au cœur de ses politiques publiques pour **conduire la transition écologique et énergétique sur son territoire, qu'elle entend positionner à la pointe de ce combat**.

Enfin, un enjeu de cohésion à la fois sociale et territoriale. Nous avons à **inventer ensemble un autre modèle de développement territorial plus équilibré**, assumant le fait métropolitain et les centralités qui s'imposent mais s'appuyant également sur un réseau de coopération avec l'ensemble des territoires composant la nouvelle région. Et cette solidarité territoriale rejoint la solidarité que nous voulons aussi porter entre les citoyens autour des valeurs communes de fraternité et de laïcité à une époque où le vivre ensemble est parfois mis à l'épreuve.

Pouvez-vous résumer en quelques mots votre stratégie de mandat ?

Trois mots simples résument notre projet : emploi, environnement et fraternité. Plus d'emplois, grâce au développement économique et à la formation, notre principale arme pour lutter de toutes nos forces contre le chômage. Un environnement protégé, grâce au développement des énergies renouvelables et à la promotion de mobilités plus durables. Et la fraternité consolidée par le renforcement des solidarités humaines et territoriales, la promotion du vivre ensemble, la culture et la citoyenneté. Au fond, le modèle de société qui sous-tend ce programme d'actions concrètes, c'est celui d'**une société à la fois plus dynamique, plus durable et plus juste**.

Cette stratégie de mandat ne répond pas à toutes les questions que se posent les habitants. Comment s'organise la suite ?

Cette stratégie de mandat donne un cadre et fixe un cap. Elle ne donne pas de réponses définitives, mais appelle à la mobilisation continue en invitant chacun à s'engager autour de ces différents chantiers. C'est pourquoi nous pérennisons nos différents outils de participation, qu'il s'agisse des ateliers régionaux thématiques, des cafés-débats ou des journées citoyennes. Dans les semaines qui viennent, nous ouvrirons une nouvelle plateforme numérique sur le site de la région. Elle nous permettra de rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de mandat, et elle permettra à tous ceux qui le souhaitent d'y contribuer. Enfin, je commencerai en janvier prochain une tournée des départements pour le premier compte rendu de mandat annuel, comme je m'y étais engagé.

NOS 15 MESURES CLÉS DU MANDAT

EMPLOI

- #1** Former massivement les demandeurs d'emploi (au moins 120 000 sur le mandat) et protéger les salariés par la sécurisation des parcours professionnels et le dialogue social avec les syndicats.
- Favoriser l'innovation, la croissance et la compétitivité des entreprises grâce à **une agence régionale de développement unique** présente sur l'ensemble du territoire régional. **#2**
- #3** Promouvoir une agriculture d'excellence et ancrée dans la proximité : **au moins 50 % de produits bio et/ou locaux** dans les cantines des lycées.
- Développer l'économie sociale et solidaire en favorisant la création et la consolidation de **6 000 emplois d'utilité sociale**. **#4**
- #5** Accélérer le déploiement des infrastructures numériques (au moins 150 millions d'euros sur le mandat) pour garantir **l'accès au très haut débit pour tous**.
- Investir dans **le lycée de demain** (au moins 100 millions d'euros par an) et mettre en place une tarification sociale progressive dans les cantines et les internats. **#6**
- #7** Relancer **l'apprentissage** et l'étendre jusqu'à l'âge de 30 ans.

ENVIRONNEMENT

- Mettre en place un service public de l'efficacité énergétique pour **réduire les factures d'énergie** et accélérer l'investissement dans les **énergies renouvelables**. **#8**
- #9** Valoriser et protéger la **biodiversité** et le patrimoine naturel de notre région.
- Garantir une **solution de mobilité** à tous les habitants en combinant tous les moyens de transport (trains et cars) avec une tarification attractive et une qualité de service exemplaire. **#10**
- #11** Garantir **la gratuité des transports scolaires** (hors frais de dossier) tout en harmonisant par le haut la qualité de service avec la présence d'accompagnateurs dans les cars.

FRATERNITÉ

- Promouvoir le vivre ensemble en consacrant **plus de moyens à la culture, au sport et à la vie associative**. **#12**
- #13** **Accompagner les jeunes** avec l'aide au permis de conduire et la carte Avantage Jeunes, et favoriser leur engagement par le soutien au service civique.
- Favoriser un **développement équilibré des territoires** et renforcer les solidarités en direction des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux. **#14**
- #15** Promouvoir la laïcité et la citoyenneté, en renforçant la transparence et **la participation des citoyens** à la démocratie régionale.



DIAGNOSTIC

UN NOUVEAU TERRITOIRE À INVESTIR ENSEMBLE

- 1 UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE FAIBLE, UN CLIVAGE EST-OUEST MARQUÉ
- 2 L'AXE RHIN-RHÔNE : COLONNE VERTÉBRALE DE L'ARMATURE URBAINE
- 3 DE LA CAMPAGNE À L'HYPER-RURALITÉ : UNE RÉALITÉ PROTÉIFORME ET COMPLEXE
- 4 INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS : UNE RÉGION BIEN DESSERVIE, MAIS DES LIAISONS INACHEVÉES

UN NOUVEAU TERRITOIRE À INVESTIR ENSEMBLE

Une région vaste, peu dense, aux disparités territoriales importantes

Une dynamique démographique faible, un clivage est-ouest marqué

2,8 millions d'habitants répartis sur la 5^e superficie régionale de France

La Bourgogne-Franche-Comté est une terre de paradoxes. Elle est l'une des régions françaises les plus étendues (9 % du territoire métropolitain) et l'une des moins peuplées avec 2,8 millions d'habitants (4,2 % de la population française).

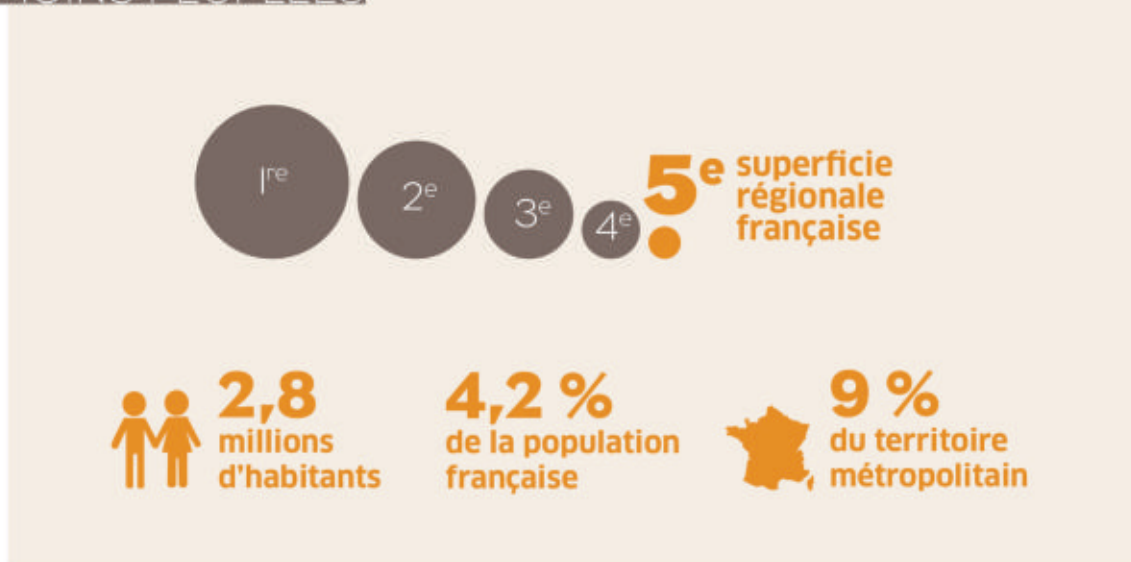
Depuis 1999, elle enregistre le plus faible rythme de croissance de population des régions françaises : + 0,25 % par an, contre + 0,62 % pour la moyenne nationale. Cette faible croissance repose uniquement sur le solde naturel, le solde migratoire étant nul. Dans le même temps, en 2012, la part des moins de 25 ans atteignait 28,9 % de la population régionale totale, contre 30,4 % en moyenne pour la France métropolitaine. Le nombre de jeunes (18-30 ans) diminuait dans la région à hauteur de - 0,8 % par an, entre 2007 et 2012, soit presque trois fois plus qu'au niveau national. En cause, notamment, l'attractivité universitaire d'autres régions et la concurrence de grandes métropoles relativement proches (Paris, Lyon, Strasbourg). La région présente, par ailleurs, une pyramide des âges similaire à celle

de la population métropolitaine, avec un taux de personnes âgées de plus de 75 ans autour de 10 %, soit un point de plus que la moyenne nationale.

Peu dense (59 hab/km²), la région compte 8 départements, 3 831 communes dont 25 de plus de 10 000 habitants. En tête des agglomérations les plus peuplées : Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort et Chalon-sur-Saône. Viennent ensuite dix grands pôles urbains¹ par ordre démographique décroissant : Le Creusot-Montceau, Nevers, Mâcon, Auxerre, Sens, Dole, Vesoul, Lons-le-Saunier, Pontarlier et Beaune. Au regard de la croissance démographique, les aires urbaines de Dijon, Besançon, Beaune, Mâcon, Pontarlier et Sens sont les plus dynamiques depuis 30 ans.

La périurbanisation autour des grands pôles urbains se renforce. A contrario, on observe un recul démographique dans les petites et moyennes aires, à l'exception notable de la bande frontalière avec la Suisse, du nord-ouest de la région sous l'influence du bassin parisien, ou encore de Mâcon proche de la métropole lyonnaise. En fait, plus on s'éloigne des grands pôles urbains, moins la dynamique démographique opère. A plus de 30 minutes par la route d'un grand pôle, les soldes naturels et migratoires sont négatifs dans la

UNE DES RÉGIONS, PARMI LES PLUS VASTES ET LES MOINS PEUPLÉES



plupart des petites villes. Du fait d'un vieillissement de la population, les décès l'emportent sur les naissances, et les départs dépassent les arrivées de nouveaux habitants.

Enfin, la moitié des habitants a accès aux services et équipements de la vie courante² en moins de 4 minutes grâce à un maillage important articulé autour des 131 bassins de vie régionaux. Mais moins les zones sont denses, plus ce temps d'accès augmente.

Un clivage démographique est-ouest

La faible dynamique démographique observée dans la région depuis plus de 20 ans recouvre, cependant, des réalités différentes selon les territoires. A l'instar de l'ensemble du territoire national, population et emploi sont en effet répartis de façon inégale dans la région. Ainsi, quatre

grands ensembles se dessinent : l'axe Rhin-Rhône, la partie est, la grande partie ouest et le reste du territoire.

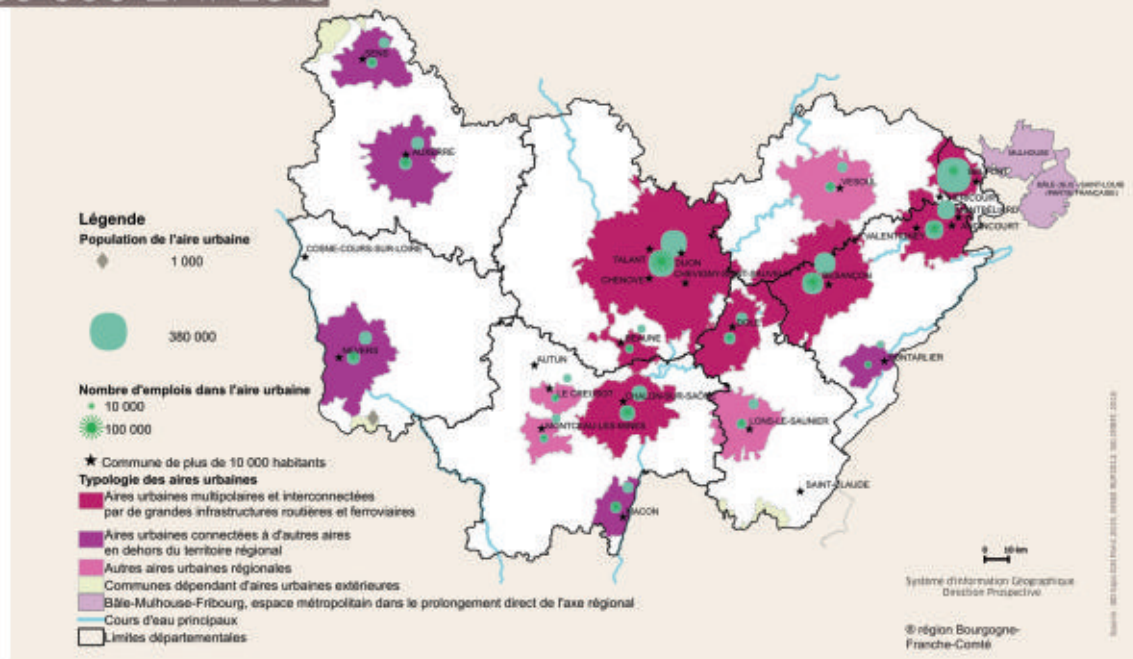
En termes démographiques, pour schématiser, la Bourgogne-Franche-Comté est scindée en deux à partir d'un axe Dijon-Mâcon. A l'est de celui-ci, le territoire est globalement plus dense, plus jeune et plus dynamique. A l'inverse, une grande partie de l'ouest de la région, très peu densément peuplée, est confrontée aux enjeux de l'« hyper-ruralité », caractérisée par l'éloignement et l'absence de centralités fortes.

La moitié des zones de la région gagne ainsi de la population, quand l'autre moitié en perd. Les zones de Morteau, Pontarlier, Louhans, Mâcon et Sens affichent, par exemple, une progression supérieure à la moyenne nationale. A l'opposé, les zones du Morvan, d'Autun, de Châtillon, de Cosne-Clamecy, de Nevers et du Creusot-Montceau se caractérisent par des diminutions significatives.

1. Une aire (grande, moyenne ou petite) est constituée d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Un pôle urbain est un ensemble de communes présentant une continuité du bâti et un seuil minimal d'emplois (au moins 10 000 emplois pour le pôle urbain d'une grande aire urbaine, de 5 000 à 10 000 pour une moyenne aire et de 1 500 à 5 000 pour une petite aire).

2. Le panier de « vie courante », selon l'INSEE, se compose des banques et caisses d'épargne, écoles de conduite, coiffeurs, restaurants, postes de police et de gendarmerie, bureaux de poste, relais poste et agences postales, épiceries-supérettes, supermarchés, boulangeries, librairies, papeteries journaux, stations-service, écoles maternelles et élémentaires, collèges, médecins omnipraticiens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, services d'aide pour personnes âgées, gardes enfants d'âge préscolaire, salles ou terrains multisports.

L'AXE RHIN-RHÔNE : UN SYSTÈME URBAIN MULTIPOLAIRE DE 1.1 MILLION D'HABITANTS ET 486 000 EMPLOIS



L'axe Rhin-Rhône : colonne vertébrale de l'armature urbaine

Une organisation multipolaire des villes : une opportunité pour un développement en réseau

A l'heure actuelle, la Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur sept aires urbaines peu distantes les unes des autres et connectées par de grandes infrastructures routières et ferroviaires : Belfort – Montbéliard – Besançon – Dole – Dijon – Beaune – Chalons-sur-Saône. Si la région ne possède pas encore de ville métropole, Dijon est en cours d'obtention de ce statut.

Ce système urbain de 1,1 million d'habitants et de 486 000 emplois (45 % de l'emploi total) se prolonge au-delà des frontières vers l'espace métropolitain de Bâle-Mulhouse-Fribourg et

s'étire, par ailleurs, jusqu'à l'aire urbaine de Pontarlier. Ces dernières années, la bande frontalière, pourtant située au cœur des montagnes, est d'ailleurs l'un des espaces où la densité de population progresse le plus. Depuis 2002, le nombre de frontaliers dans la région a, en effet, plus que doublé.

L'axe Rhin-Rhône abrite la majorité des communes de 10 000 habitants et plus. Avec leur couronne périurbaine, elles dessinent les espaces les plus densément peuplés de la région.

Sur le reste du territoire, le maillage urbain est plus relâché. On distingue cependant quelques grands pôles d'emploi plus autonomes ou davantage connectés avec l'extérieur de la région : Sens et Auxerre vers l'Île-de-France, Nevers en direction de la région Centre et Mâcon vers la région Auvergne-Rhône-Alpes.

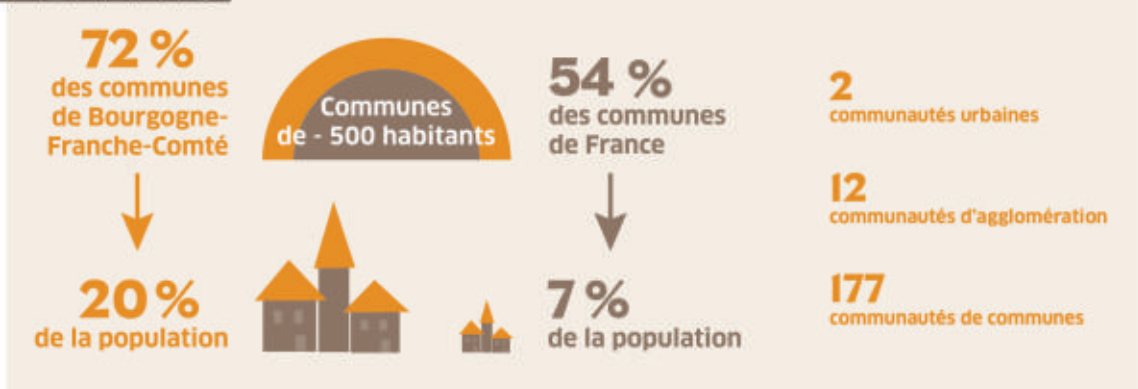
L'intercommunalité : un processus indispensable pour pallier le morcèlement communal

Largement surreprésentées en Bourgogne-Franche-Comté, par rapport au reste de la France métropolitaine, 2 760 communes comptent moins de 500 habitants (72 % des communes de la région contre 54 % au niveau national). Elles regroupent 20 % de la population contre 7 % à

l'échelle du pays. 40 % des communes comptent même moins de 200 habitants, plaçant la région au 2^e rang national sur ce critère.

De par l'obligation légale fixée par la réforme territoriale, l'intercommunalité progresse. Une grande partie des communes sont désormais regroupées en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Au total, on recense 2 communautés urbaines, 12 communautés d'agglomération et 177 communautés de communes qui comptent 9 000 habitants en moyenne, contre 14 000 au niveau national.

7 COMMUNES SUR 10 ONT MOINS DE 500 HABITANTS



De la campagne à l'hyper-ruralité : une réalité protéiforme et complexe

Vivre à la campagne : une réalité hétérogène pour les 2/3 de la population régionale

Près des deux tiers de la population de la région habitent à la campagne³ selon la classification INSEE. La population y est même majoritaire en Haute-Saône (58 %), dans l'Yonne (58 %) et la Nièvre (51 %). Plus du quart du territoire est, par ailleurs, classé en zone de montagne (997 communes), où vit un habitant sur six.

Néanmoins, le terme de « campagne » forme une réalité composite avec des logiques et des dynamiques distinctes :

- Les « campagnes des villes et vallées urbanisées », avec une économie diversifiée et un accès facilité à la ville, rassemblent près de 927 communes soit 31 % de la population totale (867 000 habitants) ainsi que 27 % de l'emploi total. Elles sont situées près des villes et des vallées urbanisées à forte croissance résidentielle, et sont marquées par une forte artificialisation⁴.

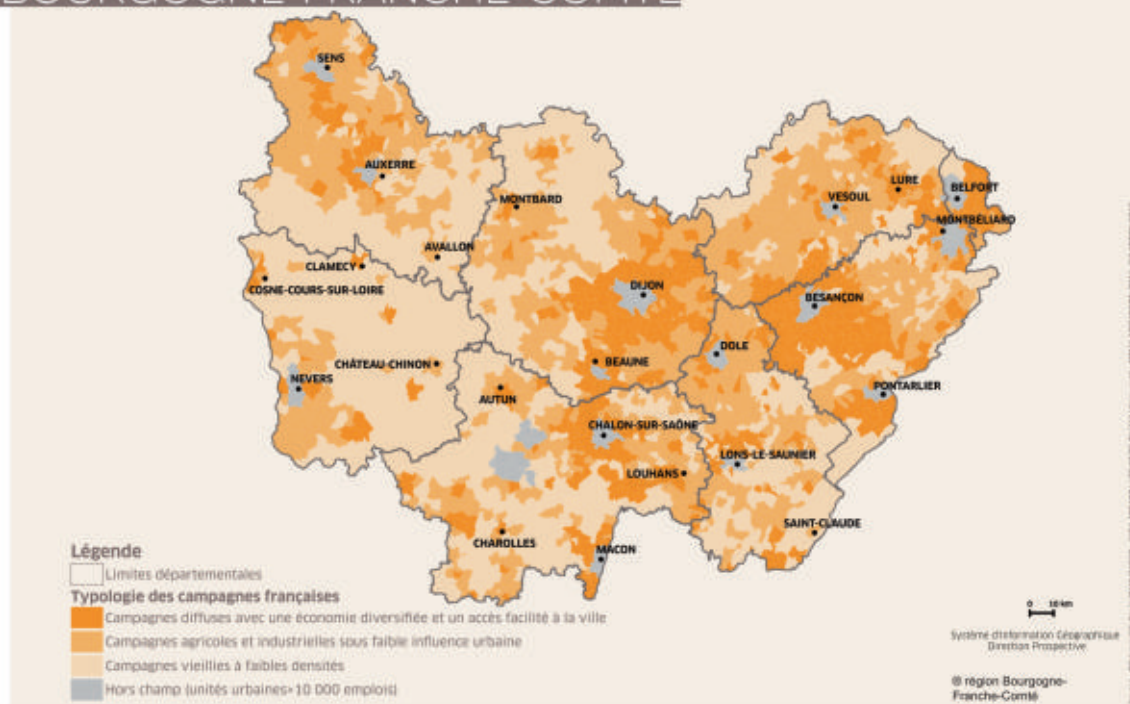
- Les « campagnes agricoles et industrielles », sous faible influence urbaine, regroupent plus de 1 280 communes, soit 18 % de la population totale (515 000 habitants) pour 12 % de l'emploi total.
- Les « campagnes hyper-rurales », avec une densité de population très faible (20 hab/km²) et la part des plus de 65 ans qui dépasse parfois 30 % (10 points de plus que la moyenne régionale), sont confrontées aux défis de l'hyper-ruralité. Elles couvrent 1 489 communes soit 15 % de la population totale (425 000 habitants) et seulement 9 % de l'emploi total.

Le décalage manifeste entre ces trois types de campagnes éclaire la diversité des situations à l'œuvre dans ces territoires. Tous ne sont pas logés à la même enseigne et la région adapte nécessairement son approche. C'est le principe même de la territorialisation de notre action publique.

3. La campagne recouvre une ou des communes n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.

4. Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

TYPOLOGIE DES ESPACES RURAUX EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



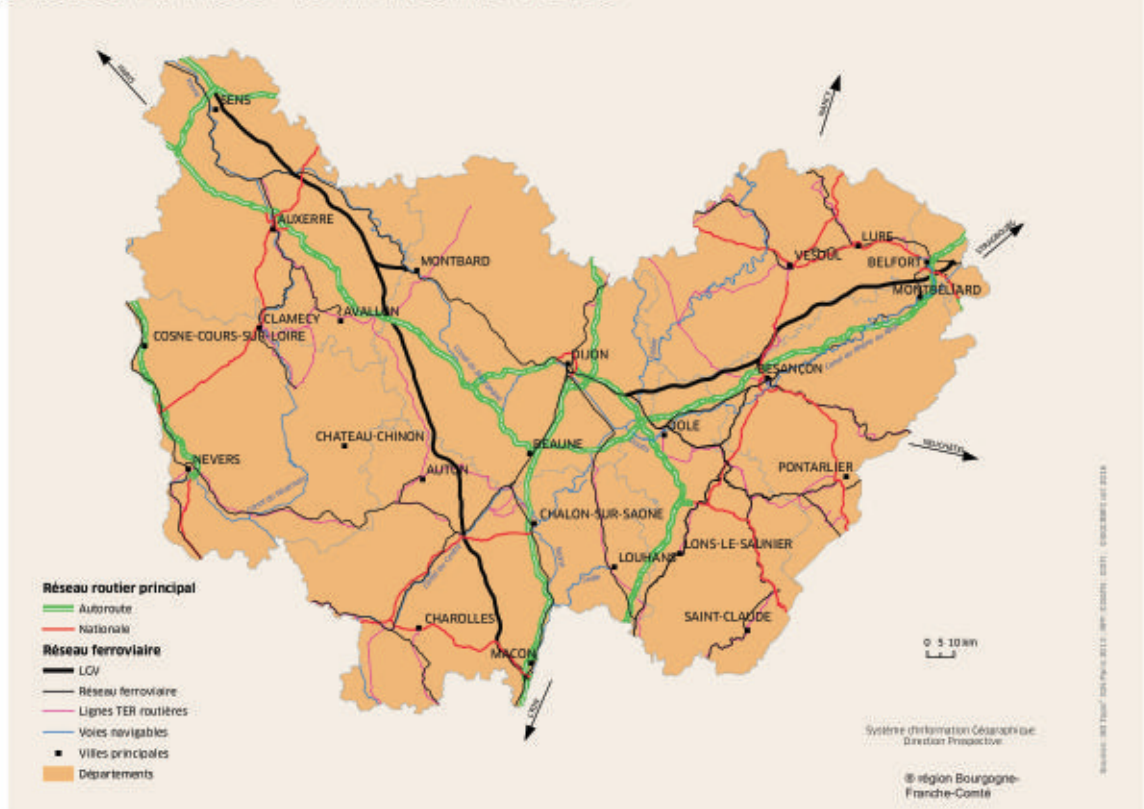
« Raccrocher » les territoires pris dans l'étau de l'hyper-ruralité, notamment à l'ouest de la région

1 489 communes, soit 38 % des communes de Bourgogne-Franche-Comté, sont confrontées aux enjeux de l'« hyper-ruralité » : faible densité,

enclavement géographique, vieillissement de la population, faibles ressources financières, manque d'équipements et de services. Elles se situent principalement dans la Nièvre, l'ouest de la Saône-et-Loire, le nord de la Côte-d'Or, le sud-ouest et l'est de l'Yonne, le sud du Jura et le nord-ouest de la Haute-Saône.

Le développement de ces territoires ruraux et leur désenclavement, notamment au travers des

UNE RÉGION BIEN DESSERVIE AVEC DES LIAISONS INACHEVÉES



politiques portées par les « nouvelles ruralités », constitue un enjeu central d'aménagement du territoire. Pour conforter l'attractivité de ces territoires et conquérir de nouveaux habitants, la

région travaille avec l'ensemble des acteurs locaux et les citoyens au renforcement de l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports, aux commerces, à la culture et au numérique.

Infrastructures et mobilités : une région bien desservie, mais des liaisons inachevées

Infrastructures de transports : état des lieux

Sur le plan ferroviaire, la région est maillée par les réseaux ferroviaires des TER de Bourgogne et de Franche-Comté (1 951 km). En outre, deux lignes à grande vitesse (LGV) et 14 gares TGV relient la région à l'espace français et européen. La ligne Rhin-Rhône, encore inachevée, rallie la

région Grand Est, la métropole lyonnaise, l'arc méditerranéen français, l'Allemagne, le nord de la Suisse et le Benelux.

Quant à la LGV Sud-Est, elle nous raccorde à Paris, au sud-est du pays, à la Suisse, à l'Italie, et nous connecte vers l'Espagne.

En matière routière, de nombreuses autoroutes (868 km) parcourent la région : A6, A31, A36, A38,

A39, A77, A406. Point noir régional : entre Dijon et Nevers, la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA) compense difficilement l'absence de tronçon autoroutier est-ouest.

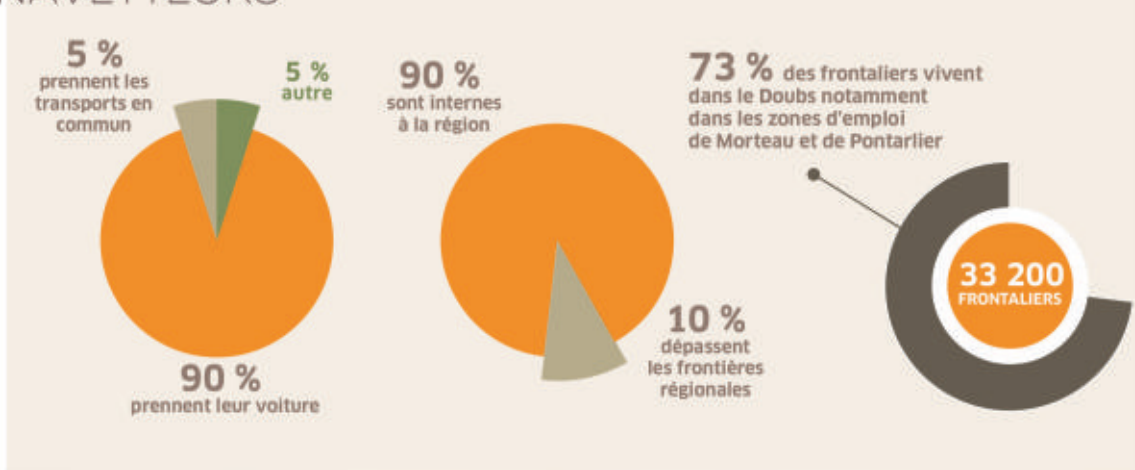
Au niveau aérien, la région compte deux principaux aéroports distants de 50 km, et des aérodromes secondaires au sein d'un ensemble qui reste à structurer.

L'aéroport de Dole-Jura (137 000 voyageurs en 2015, soit 95 % du total des passagers) assure quatre destinations : Bastia (Corse), Porto (Portugal) ainsi que Fès et Marrakech (Maroc). De son côté, la plateforme aéroportuaire de Dijon-Longvic concentre son activité sur l'aviation

d'affaires et le fret. Le succès des lignes à bas coût (85 % des vols dans la région en 2015) est à l'origine de la progression constante du trafic passager enregistré par l'aéroport de Dole-Jura. Dans l'ensemble, le trafic aérien poursuit son essor avec une augmentation de 12 % en un an. En 2015, 143 000 passagers ont ainsi pris l'avion en Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, la proximité de Paris, Bâle, Genève et Lyon rapproche la région d'aéroports internationaux.

Sur le plan fluvial, de nombreux canaux sont navigables : canal du Rhône au Rhin, canal de Bourgogne, canal du Centre, canal du Nivernais, canal latéral de Roanne à Digoin.

MODE DE DÉPLACEMENT DES NAVETTEURS



Trajets domicile-travail : les « navetteurs » de la région

Parmi les actifs occupant un emploi dans la région, 6 sur 10 (soit 710 500 personnes) quittent tous les jours leur commune de résidence pour se rendre sur leur lieu de travail. Depuis 1999, en particulier sous l'effet de l'étalement urbain, la part de ces « navetteurs » a crû de 7,4 points en Bourgogne-Franche-Comté, contre 5,9 points au niveau national.

Ces trajets domicile-travail sont concentrés sur l'axe Dijon-Besançon-Belfort, où sont implantés les trois pôles d'emplois les plus importants de la région. Ils sont également nombreux à l'est de la Saône-et-Loire et au nord du Jura.

Si 90 % de ces déplacements sont internes à la région, 10 % (72 500 personnes, dont 33 200 frontaliers) dépassent les frontières régionales. On observe aussi un allongement de la distance et du temps de trajet : la moitié des habitants de la région concernée par ces trajets, hors travailleurs frontaliers, parcourt ainsi plus de 13,6 km pour aller travailler. Depuis 1999, cette distance médiane a augmenté de 2,3 km et 25 % d'entre eux parcourent entre 20 et 50 km quotidiennement.

Leur moyen de transport privilégié ? La voiture dans 9 cas sur 10, une proportion supérieure de 11 points à la moyenne nationale. Seuls 5 % des « navetteurs » de la région utilisent, en effet, les transports en commun. Ils résident alors essentiellement en zone urbaine, où l'offre en transports collectifs est plus développée.



UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE SOLIDE, TRÈS EXPORTATRICE, MAIS PLUS VULNÉRABLE AUX CYCLES DE CROISSANCE

- 1 DES SIGNES DE REPRISE DEPUIS LE DÉBUT DE 2016
- 2 STRUCTURE DE L'EMPLOI EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
- 3 UNE RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SINGULIÈRE PAR RAPPORT AU RESTE DE LA FRANCE

UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE SOLIDE, TRÈS EXPORTATRICE, MAIS PLUS VULNÉRABLE AUX CYCLES DE CROISSANCE

Des signes de reprise depuis le début de 2016

Au deuxième trimestre 2016, en Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'emplois salariés (hors intérim) est en légère hausse par rapport au trimestre précédent (+ 200). Ce chiffre s'explique par le dynamisme des services marchands (hors intérim) et par l'atténuation de la baisse des effectifs dans les autres secteurs.

Parallèlement, à l'instar du trimestre précédent, le taux de chômage dans la région a diminué de 0,4 % entre juin 2015 et juin 2016. Il atteint 8,9 % (soit 216 610 demandeurs d'emploi) et reste plus faible que la moyenne nationale (9,6 %). Seules cinq zones d'emploi de la région affichent un taux de chômage supérieur au niveau national : Le Creusot-Montceau, Belfort-Montbéliard, Héricourt, Autun, Sens et Cosne-Clamecy.

Particularité régionale : une partie importante de la population active occupée⁵ (7,6 % des actifs) travaille hors de la région. Le travail frontalier en Suisse, concernant 33 200 habitants de la région (principalement dans le Doubs dans les zones d'emploi de Morteau et de Pontarlier), continue ainsi de se développer entre les premiers trimestres 2015 et 2016, mais à un rythme ralenti (+ 0,3 %) suite à la légère détérioration de la conjoncture côté helvète. Les cantons de Vaud et de Neuchâtel accueillent les trois quarts des frontaliers, devant le canton du Jura (17 %).

Dans le même temps, toujours selon l'INSEE, les créations d'entreprise sont en hausse (+ 4,5 %) et les défaillances en baisse. Au cours du premier trimestre 2016, 4 061 entreprises ont ainsi été créées en Bourgogne-Franche-Comté.

5. La population active occupée, selon la classification INSEE, correspond aux personnes disposant d'un emploi.

Structure de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté

Une économie très exportatrice, plus industrielle et plus agricole, mais une faible progression de l'emploi tertiaire

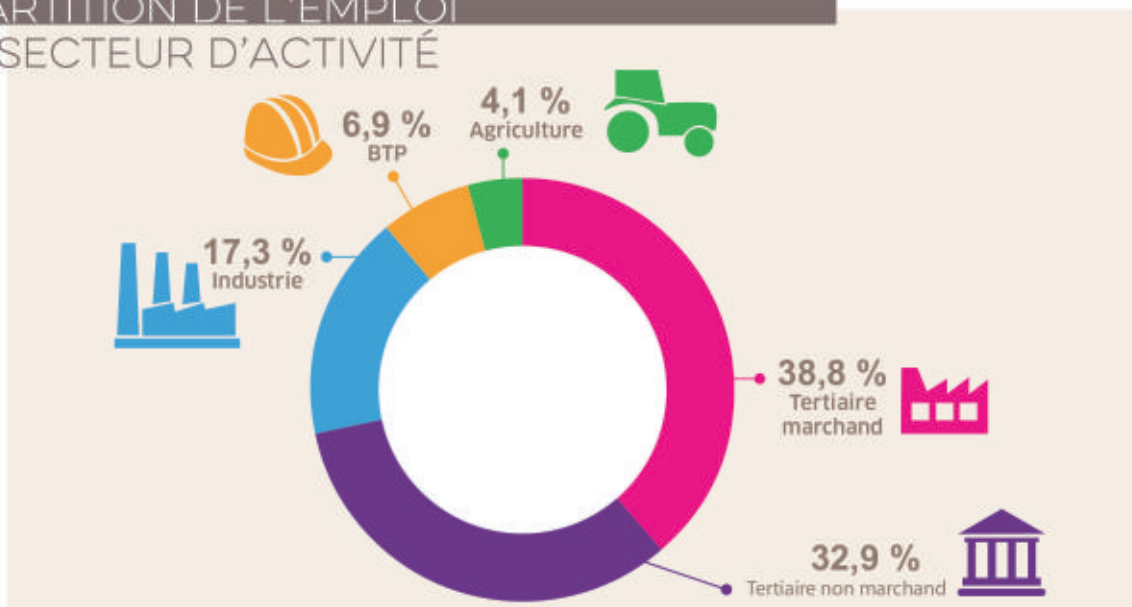
Plus industrielle, plus agricole et moins tertiaire que la moyenne française, la Bourgogne-Franche-Comté (4 % de l'économie nationale) compte 1,08 million d'emplois pour un produit intérieur brut (PIB) de 71,5 milliards d'euros en 2013.

Très tournée à l'international et vers l'export, la région génère le 2^e meilleur excédent commercial français (+ 3,9 milliards d'euros). Les cinq principaux secteurs exportateurs sont :

- les produits liés à l'automobile ;
- la sidérurgie ;
- la production de machines ;
- la production de matériel électrique ;
- la production de boissons.

Sur les vingt-cinq zones d'emploi identifiées dans la région, cinq concentrent plus de la moitié (56 %)

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



des emplois : Dijon (193 050), Belfort-Montbéliard-Héricourt (133 730), Besançon (125 400), Auxerre (81 030), Chalon-sur-Saône (73 570). Dix zones d'emploi ont, par ailleurs, une spécificité industrielle.

Le poids important de l'industrie (la Bourgogne-Franche-Comté est la première région industrielle de France pour la part de l'emploi industriel dans l'emploi total) et de l'agriculture (deuxième région en création de valeur ajoutée) dans la structure productive régionale contribue à maintenir un emploi moins polarisé par les villes importantes, contrairement aux régions où les grands centres urbains prédominent.

Logiquement, la structure sectorielle de l'emploi de la région influe aussi sur la qualification des actifs en emploi. Celle-ci est ainsi plus faible en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national. Les cadres, professions intellectuelles supérieures, professions libérales et les professions intermédiaires, agents de maîtrise et techniciens sont moins nombreux en proportion, à l'inverse des ouvriers qualifiés et des ouvriers non qualifiés.

Les zones d'emploi de Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard-Héricourt affichent les niveaux de qualification les plus élevés de la région. Les plus faibles concernent les zones de Louhans, de Morteau, de Châtillon, du Charolais, du Morvan, de Cosne-Clamecy, d'Avallon ou encore de Gray.

La Bourgogne-Franche-Comté affiche un taux d'activité de 73 %. Cinquième région française

ayant la plus forte proportion d'actifs, la Bourgogne-Franche-Comté décroche la première place pour le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans.

Mais, depuis 1990, le poids de la région recule dans l'ensemble de la richesse nationale produite, passant de 4,2 % à 3,5 % en 2013, enregistrant la croissance en volume la plus faible de France métropolitaine (+ 17,2 % contre + 42,1 %). Alors que la plupart des régions françaises a atteint un niveau de PIB supérieur à celui d'avant la crise de 2008, la Bourgogne-Franche-Comté fait ainsi figure d'exception avec les régions Grand Est et Hauts-de-France : son PIB régional reste inférieur de 5,4 % à celui de 2008. Ces deux régions partagent avec la Bourgogne-Franche-Comté des similitudes de structure : poids plus élevés de l'agriculture et de l'industrie dans la valeur ajoutée régionale et services marchands – en particulier ceux dédiés aux entreprises – moins prégnants.

Inégalités salariales et départs à la retraite

Des inégalités salariales entre hommes et femmes : les métiers exercés et le temps de travail expliquent plus de la moitié des écarts

En Bourgogne-Franche-Comté, le revenu salarial annuel moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes. Si les femmes travaillent davantage à temps partiel, cet écart s'explique

surtout par une différence de salaire horaire net (16,7 %). D'un secteur d'activité à l'autre, les écarts sont très variables mais toujours en défaveur des femmes.

La répartition sexuée des métiers explique partiellement l'écart de salaire horaire. Les femmes occupent, en effet, des postes de travail souvent moins qualifiés et donc moins rémunérés. Cependant, à profession équivalente, elles perçoivent encore un salaire horaire de 10 % inférieur à celui d'un homme. Ainsi, les femmes salariées du secteur privé et des administrations publiques de Bourgogne-Franche-Comté touchent une rémunération annuelle moyenne de 16 300 €, contre 22 100 € pour les hommes.

Des départs à la retraite importants : un actif sur trois aura cessé son activité entre 2010 et 2020

D'ici 2020, près de 363 000 actifs auront cessé leur activité dans la région, plaçant la Bourgogne-

Franche-Comté au troisième rang des régions les plus exposées aux départs de fin de carrière. Entre 2016 et 2020, 14,4 % des actifs en emploi de la région en 2009 auront ainsi cessé leur activité, contre 13,7 % en France métropolitaine. Ce fort taux de retraité, supérieur à la moyenne nationale de 1,5 point, s'explique par la part importante des seniors dans l'emploi régional (25,7 %). Les zones d'emploi les plus concernées par les départs en retraite (ouest de la région) correspondent à celles où les seniors sont le plus représentés parmi les actifs.

Quant à l'ampleur des départs à la retraite, il diffère selon les familles professionnelles. Les services aux particuliers (aides à domicile, aides ménagères) et aux collectivités (assistantes maternelles, agents d'entretien), ainsi que les administrations publiques (cadres) seront les plus concernés. Dans la banque et les assurances, près d'un cadre sur deux devrait également libérer son emploi. Enfin, dans le domaine de la santé, le déficit de médecins et assimilés dans certaines zones rurales risque de s'accroître.

6. Taux de retrait : nombre de départs de fin de carrière entre 2010 et 2020 rapporté à la population en emploi en 2009.

Une répartition de l'activité économique singulière par rapport au reste de la France

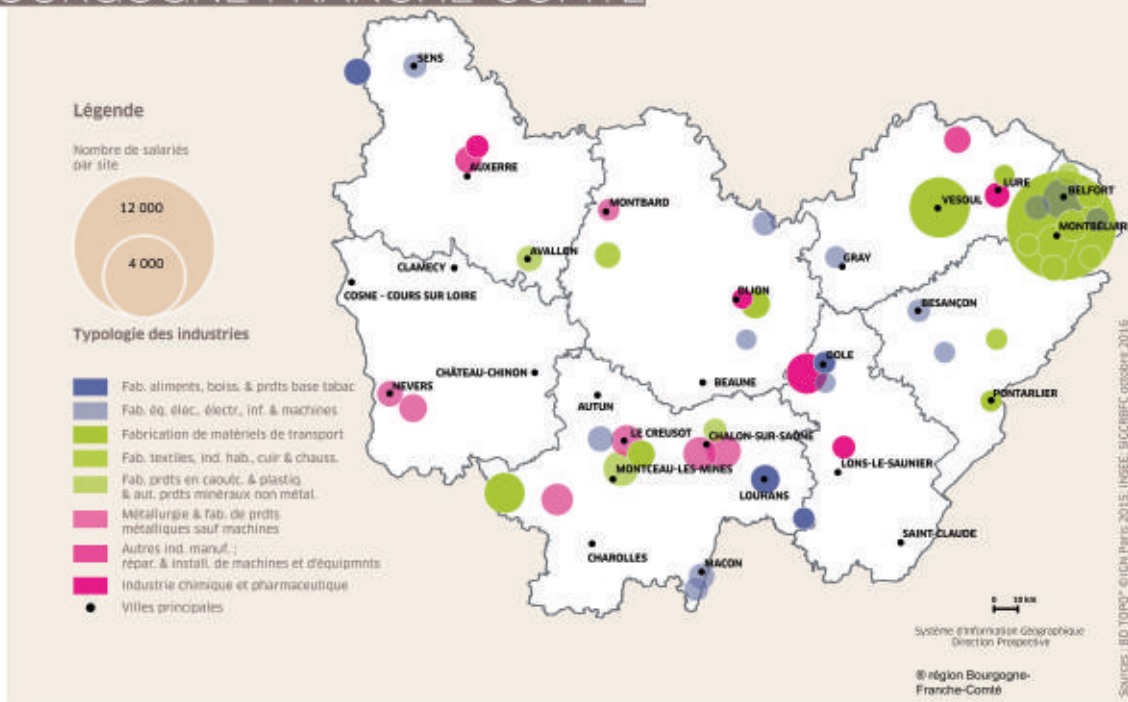
Un tertiaire marchand et non marchand encore en retrait

Depuis 2000, la Bourgogne-Franche-Comté est la région où l'emploi tertiaire a le moins progressé en France. Cela s'explique notamment par une démographie peu dynamique et par la proximité de trois métropoles : Paris, Lyon, Strasbourg.

Le tertiaire marchand (commerce, transports, services divers) représente 38,8 % de l'emploi total, soit 426 700 postes, et contribue à la valeur ajoutée régionale à hauteur de 45,5 %.

De son côté, le tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé, action sociale) regroupe 32,9 % de l'emploi total, soit 357 200 emplois, dont 236 150 personnes dans la fonction publique (22 % de l'emploi total).

SECTEUR D'ACTIVITÉ DES 50 PLUS GRANDS SITES INDUSTRIELS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Une industrie de pointe, une sylviculture à fort potentiel, un secteur de la construction à la peine

L'industrie : motrice de l'innovation et des exportations

L'industrie représente 17,3 % de l'emploi total, soit 170 390 postes, avec une répartition variable selon les départements : 21,6 % dans le Jura, 21,1 % dans le Doubs, 19,9 % en Haute-Saône, 18 % en Saône-et-Loire, 17 % dans l'Yonne, 13,9 % dans la Nièvre et 13,4 % en Côte-d'Or. Ainsi, l'industrie contribue à la valeur ajoutée régionale à hauteur de 18,5 % (4 points de plus que la moyenne). Depuis 2007, elle a néanmoins perdu plus de 37 000 emplois.

Quatre secteurs concentrent près de 60 % des emplois industriels :

- métallurgie et fabrications de produits métalliques (19 %, 33 930 emplois) ;
- fabrication de matériel de transports (15 %, 25 820 emplois) ;
- agro-alimentaire (14 %, 21 540 emplois) ;
- fabrication de produits en caoutchouc (10 %, 18 650 emplois).

Outre sa part décisive dans les exportations régionales, l'industrie en Bourgogne-Franche-Comté supporte aussi l'essentiel de l'effort

d'innovation, soit 78 % des dépenses de recherche et développement (R&D).

Autres forces caractéristiques de l'emploi industriel ? Il est souvent plus qualifié, et son effet multiplicateur sur les autres emplois s'avère supérieur, générant jusqu'à 3 ou 4 emplois hors industrie.

La sylviculture

La forêt constitue une ressource importante avec un réel potentiel de développement. La région dispose, en effet, de 1,75 million d'hectares, dont 40 % de forêts publiques (26 % en moyenne en France), et comprend trois grands massifs (Jura, Morvan, Vosges). Néanmoins, d'un accès parfois difficile, et du fait d'un morcellement important de la forêt privée, la forêt est sous-exploitée par les 6 000 établissements recensés, alors que le bois reste une ressource abondante et valorisable. La récolte commercialisée de bois place la région au 4^e rang national. S'agissant de la récolte de bois énergie, elle progresse d'année en année.

Le BTP se redresse après une passe difficile

Le BTP (6,9 % de l'emploi total, plus de 50 225 emplois) a enregistré une passe difficile, entre autres due à la baisse des investissements publics. On observe, néanmoins, une augmentation très significative du nombre deancements de chantiers (construction de logements neufs), avec un bond de + 8,2 % entre mai 2015 et mai 2016, une hausse beaucoup plus élevée que la moyenne observée en France métropolitaine (+ 3,4 %).

Une agriculture à haute valeur ajoutée

L'agriculture, quant à elle, occupe 4,1 % de l'emploi total, soit 43 000 emplois. Avec une production valorisée à l'export et positionnée sur des filières d'excellence (vins, fromages d'appellation, broutards charolais et volailles de Bresse), la contribution de l'agriculture à la valeur ajoutée régionale s'élève à 4 % (2 points de plus que la moyenne nationale).

Quatre grandes orientations économiques dominent : l'élevage bovin laitier à l'est, l'élevage allaitant au sud-ouest, les grandes cultures au nord et la viticulture sur des secteurs plus localisés. Trois départements se situent au-dessus de la moyenne régionale en termes de poids de l'emploi agricole : la Nièvre (6,4 %), l'Yonne (5,7 %) et la Saône-et-Loire (5,5 %).

L'agriculture biologique continue, par ailleurs, sa progression, avec une hausse du nombre d'exploitations de 9,3 % (1 470 exploitations certifiées AB) entre 2011 et 2014. Elle couvre aujourd'hui 3,5 % de la surface agricole utile, avec 86 000 hectares, et place la Bourgogne-Franche-Comté au 8^e rang des régions françaises en la matière.

Sur le plan météorologique, en 2015, l'ensoleillement et les températures souvent supérieures aux normales saisonnières ont profité aux productions viticoles et aux cultures d'hiver. En termes économiques, cette année reste cependant, marquée par un très fort recul des prix agricoles (grandes cultures céréalières, marché de la viande), même si le prix du lait (480 €/1 000 litres) destiné aux fromages AOP échappe à cette baisse. Par ailleurs, les intempéries violentes du printemps 2016 ont endommagé les cultures et mis en péril les récoltes, notamment viticoles. Ces facteurs conjugués ont déstabilisé le secteur agricole.

DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE GRANDE QUALITÉ



Fromages

14 AOP/AOC : bleu de Gex Haut-Jura, brie de Meaux, brie de Melun, chaource, charolais, chavignol, comté, époisses, langres, mâconnais, mont d'or, morbier, beurre et crème de Bresse.

2 IGP : emmental grand cru Est-Central et gruyère de France.



Viticulture

107 AOC : 100 pour les vins de Bourgogne, 7 pour les vins du Jura.

6 IGP : 5 pour le vignoble bourguignon et 1 pour les vins de Franche-Comté.



Viande et salaisons

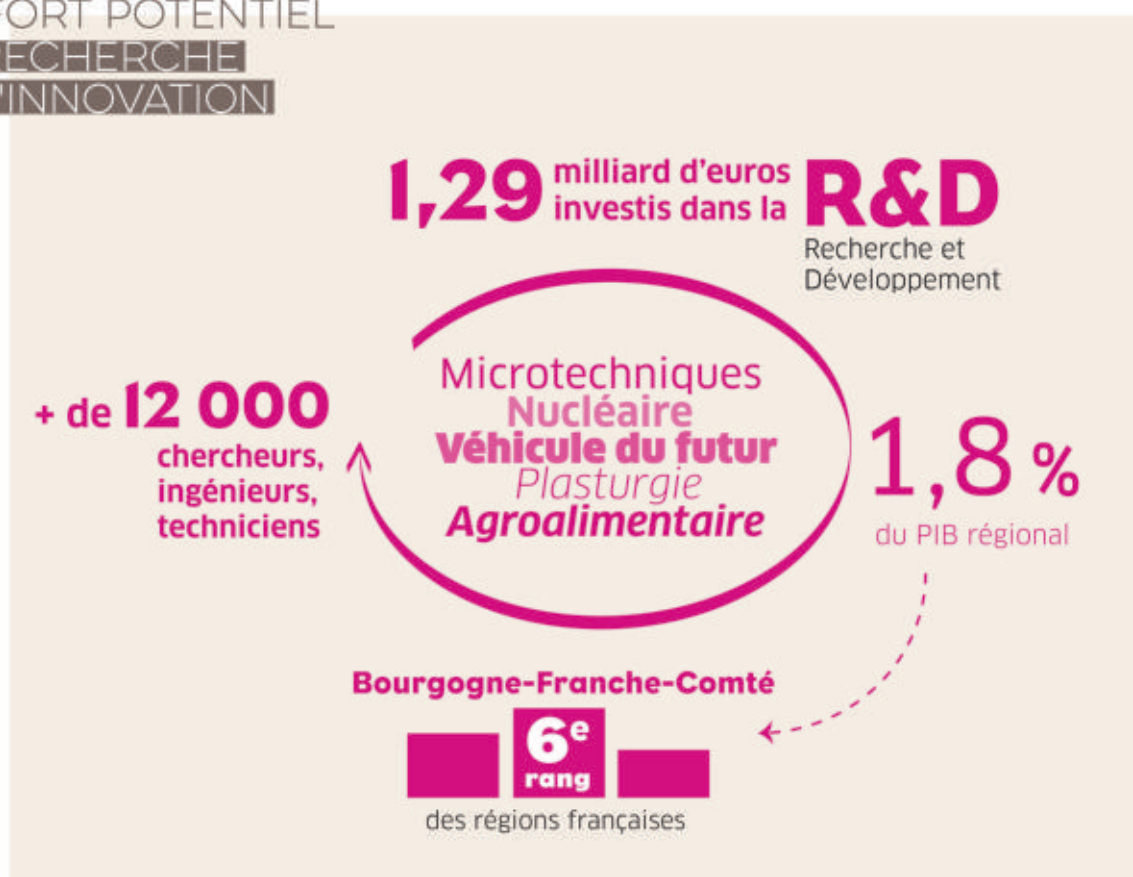
1 AOC : bœuf de Charolles.

4 AOP : volaille ou poulet de Bresse, dinde de Bresse, poularde de Bresse et chapon de Bresse.



15 IGP : Saucisse de Montbéliard, saucisse de Morteau, porc de Franche-Comté, porc d'Auvergne, agneau du Bourbonnais, bœuf charolais du Bourbonnais, volailles d'Auvergne, volailles de Bourgogne, volailles de l'Ain, volailles du plateau de Langres, volailles du Berry, volailles du Gâtinais, volailles de l'Orléanais, volailles du Forez.

UN FORT POTENTIEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION



La Bourgogne-Franche-Comté : une tête chercheuse, forte de sa matière grise

La Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur un potentiel d'innovation porté par les activités de recherche et développement (R&D). Ses domaines de prédilection ? L'automobile, les biens d'équipement, l'agroalimentaire, les microtechniques et le nucléaire.

Avec 1,29 milliard d'euros investis dans la R&D, soit 1,8 % du PIB régional, la région se classe au

6^e rang des régions métropolitaines pour son effort en la matière. Quatre aires urbaines concentrent les deux tiers des dépenses, portées essentiellement par le secteur privé : Dijon (22 %), Montbéliard (18 %), Besançon (11 %) et Belfort (11 %).

Cinq pôles de compétitivité (Microtechniques, Nucléaire, Plasturgie, Véhicule du futur, Vitagora) maillent par ailleurs le tissu entre entreprises et recherche. En termes d'effectifs, la R&D mobilise plus de 12 000 chercheurs, ingénieurs et techniciens.

SAVOIR-FAIRE :

UNE TRIPLE LABELLISATION

« FRENCH TECH »



Dijon (21) et son écosystème, avec notamment le pôle de compétitivité Vitagora, participent au réseau FoodTech.



Besançon (25) et son écosystème, autour de la médecine du futur, intègrent le réseau thématique Health Tech avec Med Tech.



Chalon-sur-Saône (71) et son écosystème s'articulent autour de l'usine du futur, notamment la maquette numérique, et rejoignent le réseau IoT et manufacturing.

Une région labellisée « French Tech »

Depuis juillet 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté a rejoint la « French Tech ». Constitué en 2013, ce réseau vise à renforcer la lisibilité et la cohérence des actions publiques en faveur des start-ups. Il regroupe tous ceux qui travaillent dans ou pour la croissance et le rayonnement des start-ups tricolores, en France comme à l'étranger. Entrepreneurs, investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, associations, opérateurs publics, instituts de recherche, médias : tous concourent à enrichir le développement de ce secteur crucial de la nouvelle économie.

Pour la région, c'est la reconnaissance du savoir-faire de ses entreprises et de ses start-ups

innovantes. Cette labellisation récompense la collaboration fructueuse des acteurs régionaux autour de trois pôles d'excellence (la santé, le numérique et l'alimentaire) répartis sur le territoire :

- Besançon et son écosystème autour de la médecine du futur intègrent le réseau thématique HealthTech (santé, médecine, bien-être, dispositifs médicaux, biotechnologies, économie au service des personnes âgées) ;
- Chalon-sur-Saône et son écosystème s'articulent autour de l'usine du futur, et notamment de la maquette numérique ; ils rejoignent le réseau IoT et Manufacturing (Internet des objets, objets connectés, impression 3D, robots et drones) ;
- Dijon et son écosystème, avec notamment le pôle de compétitivité Vitagora, participent au réseau FoodTech (agriculture, agroalimentaire, agronomie, alimentation et restauration).

Tourisme : un potentiel qui reste encore à exploiter

En Bourgogne-Franche-Comté, 42 100 emplois (3,8 % de l'emploi total) sont directement liés à la présence des touristes. Avec seulement 756 000 lits, dont 172 000 marchands (hôtels, campings, résidences secondaires), la région est l'une des régions les moins denses de France métropolitaine en termes de capacité d'accueil.

Si les hôtels se concentrent dans les grandes agglomérations, les hébergements de luxe sont sous-représentés : seul un hôtel sur dix est classé 4 ou 5 étoiles en Bourgogne-Franche-Comté, alors que leur part est deux fois plus élevée en moyenne en France. Toutefois, la clientèle étrangère représente 30 % des nuitées, soit l'un des taux les plus élevés de France métropolitaine. La clientèle européenne reste majoritaire (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Suisse, Royaume-Uni) dans les hôtels et campings de la région.

Une hausse confirmée de la fréquentation touristique en 2016

Sur le premier semestre 2016, la fréquentation hôtelière dans la région est en très légère augmentation (+ 0,9 % de nuitées soit + 29 700 nuitées), par rapport à la même période en 2015. La durée moyenne de séjour (1,4 nuit) est également en progression. Si les clientèles lointaines (Etats-Unis, Chine, Japon) reculent, la majorité des clientèles européennes augmente. On observe, notamment, une croissance significative des nuitées en provenance de la Suisse (+ 8 %), de la Belgique (+ 7,5 %) et des Pays-Bas (+ 4 %). Sans oublier la clientèle française, en hausse de 2,6 % (+ 61 000 nuitées).

Les deux destinations « Bourgogne » et « Montagnes du Jura » enregistrent une légère augmentation des nuitées totales, avec respectivement + 1,4 % (+ 33 000 nuitées) et + 0,6 % (+ 4 000 nuitées).

A la mi-août 2016, 62 % des prestataires interrogés estiment que, depuis le début de la saison, leur activité a été plutôt bonne, voire très bonne.

TOURISME : 3,8 % DE L'EMPLOI RÉGIONAL, UN HÉBERGEMENT PEU DENSE, MAIS UNE FORTE CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE



Hausse confirmée de la fréquentation touristique en 2016 par rapport à 2015



Bourgogne

+1,4 % +33 000 nuitées



Montagnes du Jura

+0,6 % +4 000 nuitées

Croissance pays visiteurs 2016





CHAPITRE

UNE RÉGION « VERTE », À FORT POTENTIEL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 1 L'UNE DES RÉGIONS LES PLUS « VERTE » DE FRANCE, À LA RICHE BIODIVERSITÉ À PROTÉGER
- 2 ÉNERGIES RENOUVELABLES : DES FILIÈRES À DÉVELOPPER
- 3 LOGEMENT : UNE VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉLEVÉE
- 4 LES EMPLOIS LIÉS À « L'ÉCONOMIE VERTE »

UNE RÉGION « VERTE », À FORT POTENTIEL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la maîtrise de la consommation énergétique sont des composantes stratégiques du développement des territoires. Différents outils permettent d'engager la transition vers un mode de développement durable : Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), Territoires à énergie positive (TEPos),

Territoires zéro déchet zéro gaspillage, Agendas 21. Aujourd'hui, la région se positionne bien en matière de gestion des déchets ménagers, avec des volumes collectés faibles et la poursuite à bon rythme de leur réduction (7^e rang en France). En revanche, par rapport à la moyenne française, elle accuse un certain retard pour sa couverture énergétique à partir des énergies renouvelables.

L'une des régions les plus « verte » de France, à la riche biodiversité à protéger

En moyenne moins urbanisée que ses voisines, la Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les plus vertes de France. C'est aussi un des territoires les moins artificialisés⁷ du pays (7 % du territoire contre 8,2 % au niveau national). Disposant d'un patrimoine naturel de premier plan (montagnes, forêts couvrant 36 % de sa surface, cours d'eau, parcs naturels, bocages) et de paysages très variés, la région bénéficie d'une grande diversité d'écosystèmes incluant trois parcs naturels régionaux (Haut-Jura, Morvan, Vosges).

La région est également dotée d'un réseau hydrographique très dense, avec comme principaux cours d'eau navigables la Saône et le Doubs. La Loire traverse le sud-ouest de la région au niveau de Nevers. Quant à la Seine, elle prend sa source en Côte-d'Or.

Riche de sa biodiversité, la région est néanmoins exposée à des pressions similaires à celles rencontrées au niveau national. Une centaine d'espèces vertébrées sont aujourd'hui menacées, tout comme une espèce végétale sur dix, compromettant l'équilibre des écosystèmes en présence et pouvant entraîner une dégradation irréversible du patrimoine naturel. La Bourgogne-Franche-Comté protège ainsi 16 réserves naturelles régionales, couvrant 4 863 hectares, soit 9 % des surfaces totales de réserves naturelles régionales de France.

7. Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Énergies renouvelables : des filières à développer

Les schémas régionaux climat-air-énergie ont fixé des objectifs chiffrés de développement des énergies renouvelables par filières. En 2020, les énergies renouvelables devraient ainsi représenter 27 % des consommations finales d'énergie (23 % en Bourgogne et 32 % en Franche-Comté, contre 10,7 % observés en 2008-2009, avec alors 7,6 % en Bourgogne et 13,8 % en Franche-Comté).

Concernant spécifiquement la production d'électricité d'origine renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté, celle-ci ne représente que 7,5 %

de la consommation d'électricité (grâce essentiellement à l'hydroélectricité et à l'éolien), contre 18,6 % en France métropolitaine. Cependant, le parc d'énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté poursuit son développement et dépasse les 1 100 mégawatts (MW) électriques, plaçant la région en 9^e position en termes de capacités installées. En 2015, le parc d'énergies renouvelables progressait ainsi de 109 MW, soit près de 11 % en un an, un rythme nettement plus élevé qu'au niveau national (+ 4,9 %).

Eolien

Cette filière, mature et compétitive, se place au 2^e rang national par rapport aux objectifs fixés pour 2020, soit 2 100 MW. Elle bénéficie d'une bonne dynamique avec 88 MW raccordés sur la seule année 2015. Elle représente un investissement global de plus de 2,5 milliards d'euros. Souvent méconnus, mal compris, et en proie à des oppositions, les bénéficiaires territoriaux de l'éolien s'avèrent encore insuffisamment valorisés, et appellent une stratégie d'appropriation locale et des financements par les acteurs locaux et les citoyens.

Fin 2016, on comptabilise près de 600 MW en service et en construction, soit un tiers des objectifs. A cela s'ajoutent les dossiers purgés de tout recours, soit plus de 40 % des objectifs atteints fin 2016.

Hydroélectricité

Mature, cette filière constitue un pilier important du bilan des énergies renouvelables. Son potentiel de développement est en grande partie déjà exploité grâce à de grands ouvrages (Vouglans, Vaufrey, La Prêtière). Mais les contextes territoriaux sont hétérogènes entre les deux ex-régions. Le potentiel de développement concerne dorénavant la petite hydroélectricité et l'optimisation des ouvrages existants.

Solaire photovoltaïque

La filière solaire photovoltaïque a pris son essor dans la seconde moitié des années 2000 (tarifs d'achat incitatifs, bulle spéculative, effets d'aubaine). Malgré la baisse des tarifs d'achat, le secteur des installations de petite et moyenne puissance n'a pas été pénalisé grâce à la baisse concomitante forte du coût des investissements. Cette filière a donc poursuivi son développement (particuliers et secteur agricole). Avec 15 MW raccordés, le parc solaire continue sa progression. Pour atteindre les objectifs de 2020, des efforts substantiels devront être effectués hors du cadre national, mobilisant l'outil financier régional à l'étude.

Valorisation énergétique des déchets

Les politiques de valorisation des déchets donnent la priorité aux filières de recyclage-réemploi et à la valorisation matière et organique. A terme, les quantités de déchets à traiter étant appelées à diminuer, leur valorisation énergétique n'est pas priorisée. Néanmoins, des installations (peu nombreuses et bien connues) de stockage des déchets non dangereux et d'incinération sont implantées sur le territoire. Elles ne valorisent pas en totalité le potentiel d'énergie récupérable (chaleur, électricité, injection de bio-méthane dans le réseau). Des dispositifs réglementaires et incitatifs favorisent une meilleure valorisation énergétique via l'ADEME notamment.

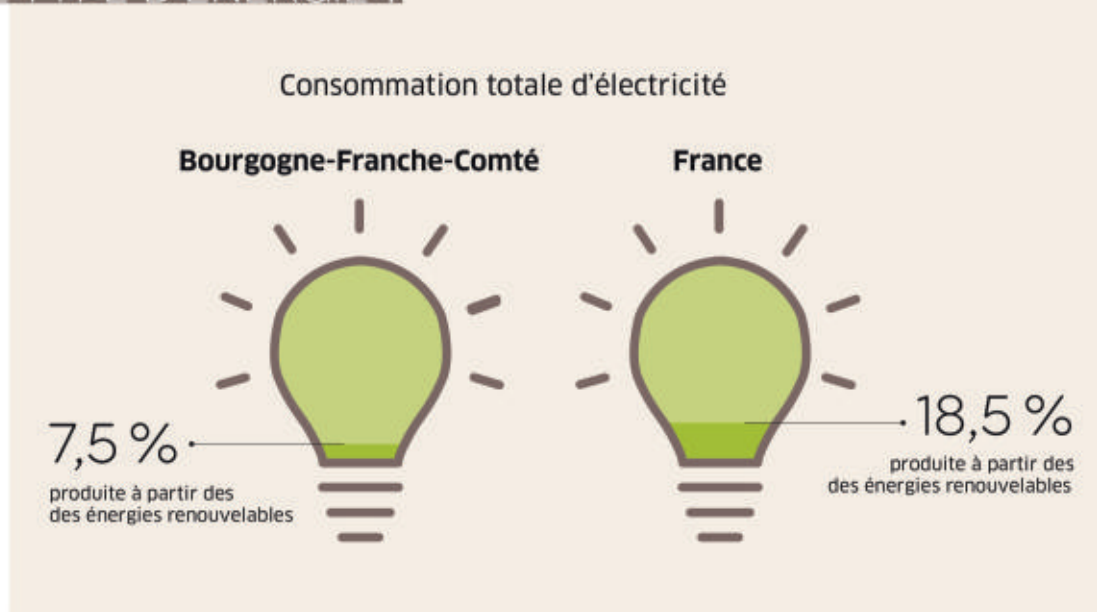
Electricité issue de la biomasse (bois)

Les dispositifs de soutien à ces projets relèvent de dispositifs nationaux (prix d'achat d'électricité garanti sur vingt ans qui échappent à la sphère régionale). Sur le territoire régional, un projet important (quantités de chaleur et d'électricité considérables avec plusieurs centaines de GWh) aura un impact certain sur le bilan énergétique régional. Il s'agit notamment de la centrale de cogénération de Novillars (Doubs), adossée à la papeterie, visant 20 MW et dont le chantier a débuté le 5 décembre dernier.

Bois énergie

La région dispose d'une ressource forestière très importante, à dominante feuillue, assez bien répartie sur le territoire. Le bois énergie constitue la première des énergies renouvelables en région, notamment pour le chauffage individuel au bois, représentant 4/5^e des consommations régionales. Le 1/5^e restant est constitué des consommations des 800 chaufferies industrielles et collectives. La filière bois énergie répond à des besoins en matière de sylviculture, de valorisation des sous-produits de ses industries et de valorisation des bois en fin de vie. Ce secteur, dynamique depuis le milieu des années 1990, marque le pas actuellement du fait notamment du bas prix des énergies fossiles. Aujourd'hui, 40 % des objectifs des deux SRCAE sont atteints.

ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE : QUEL TYPE D'ÉNERGIE ?



Méthanisation

C'est une filière en développement. Les objectifs 2020 des deux schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) seront dépassés. La majorité du potentiel régional de méthanisation provient du monde agricole. Les difficultés conjoncturelles de ce secteur, et notamment de l'élevage, compliquent les investissements. Car, si la méthanisation peut consolider les revenus d'une exploitation, elle n'est pas la solution pour des exploitations fragiles. Par ailleurs, la méthanisation doit répondre à de nouveaux modèles agricoles basés sur l'agro-écologie. Enfin, des projets fondés sur des déchets du territoire (bio-déchets, boues d'épuration), portés par des agglomérations, constituent un potentiel encore peu exploité.

Géothermie

Le potentiel de géothermie profonde est inexistant en région, à l'exception du nord du département de l'Yonne. Les enjeux de développement de la géothermie, basse et très basse énergie, sont donc modestes. Cependant, certains outils existent (cartographie BRGM en Franche-Comté) et seront complétés par des cartographies sur certaines zones présentant des prérequis favorables en Bourgogne. L'intervention sera donc conduite dans une logique d'opportunités.

Solaire thermique

La filière solaire thermique rencontre des difficultés. Malgré une ressource solaire présente sur le territoire, un développement encourageant au début des années 2000 et des opérations exemplaires réalisées sur différentes typologies de bâtiments, cette filière souffre d'une compétitivité médiocre et nécessite une montée en compétences des professionnels (conception, installation et maintenance).

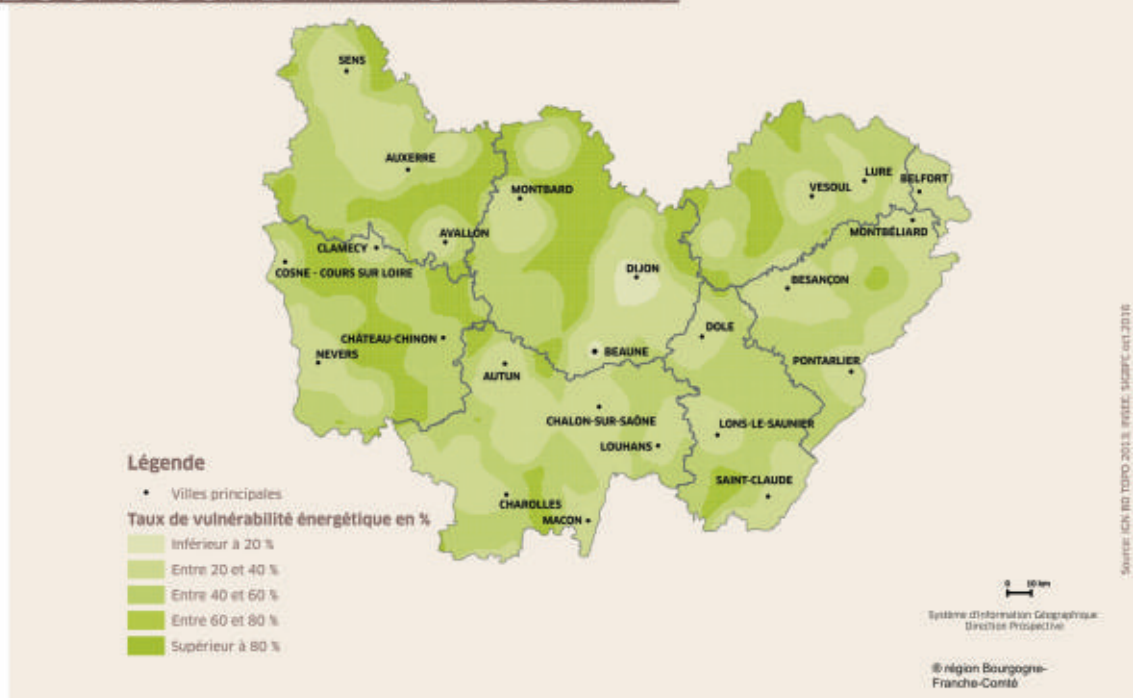
Logement : une vulnérabilité énergétique élevée

Le bâti souvent ancien (nombre de logements construits avant la première réglementation thermique de 1975), combiné à un climat plus rigoureux, notamment dans les zones de montagne, expliquent la plus grande exposition régionale au risque de vulnérabilité énergétique des ménages.

Ainsi, 34 % des ménages sont exposés à la vulnérabilité énergétique, consacrant plus de 8 % de leur revenu à chauffer leur logement.

En moyenne, la facture annuelle d'un ménage s'élève à 1 560 € dans la région, contre 1 250 € en moyenne en France. Ce poste budgétaire pèse particulièrement pour les ménages aux revenus modestes résidant dans les espaces peu denses, où les caractéristiques du parc de logements cumulent les facteurs de risque. C'est particulièrement le cas dans le Morvan et le Haut-Nivernais, le nord et l'ouest de la Haute-Saône, le Jura et la Puisaye dans l'Yonne.

TAUX DE VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Les emplois liés à « l'économie verte »

Le défi de l'économie verte ? Utiliser moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 170 800 personnes travaillent dans ce secteur, soit près de 17 % de l'emploi régional, une proportion comparable à la moyenne nationale.

Parmi ces emplois, 5 800 personnes exercent un métier dit « vert ». Autrement dit, des postes dont la finalité et les compétences contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser ou corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement (assainissement, traitement des déchets, production et distribution d'eau).

Quant aux 165 000 emplois restants, ils sont qualifiés de « verdissants ». Ils relèvent essentiellement d'entreprises dont l'activité est sans lien direct avec l'environnement (transports, bâtiment), mais qui influent sur la limitation de nos émissions de CO₂.

Si l'on se penche sur la typologie des actifs de ce secteur, la plupart des professions de l'économie verte sont exercées par des hommes. Les ouvriers y sont très représentés et disposent souvent d'un niveau de formation CAP-BEP.



FRATERNITÉ

CHAPITRE

UNE RÉGION SOLIDAIRE, PLUS ÉGALITAIRE, OÙ IL FAIT BON VIVRE

- 1 COHÉSION SOCIALE : UNE PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS MOINS FORTES QU'AILLEURS
- 2 JEUNESSE ET ÉDUCATION : LA MARQUE DE L'APPRENTISSAGE
- 3 CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE : DES ATOUTS À CONSOLIDER



UNE RÉGION SOLIDAIRE, PLUS ÉGALITAIRE, OÙ IL FAIT BON VIVRE

Cohésion sociale : une pauvreté et des inégalités moins fortes qu'ailleurs

Des conditions de vie plutôt favorables

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des trois régions françaises les plus égalitaires, après la Bretagne et les Pays de la Loire. Avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale et une échelle de revenus plus resserrée, la région génère un niveau de vie médian de 19 400 €/an (7^e rang en France).

On observe des revenus plus élevés sur l'axe Dijon-Mâcon et le long de la frontière suisse. Les couronnes des grandes aires urbaines abritent les niveaux de vie les plus élevés et les plus homogènes grâce à un marché du travail dynamique, à la différence des pôles périurbains, moins favorisés.

Une économie sociale et solidaire à fort impact

Les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Bourgogne-Franche-Comté traduisent son impact régional :

- 10 137 établissements employeurs (associations, coopératives, mutuelles, fondations) ;
- 102 969 postes salariés ;
- 11,6 % de l'emploi régional ;
- 87 576 équivalents temps plein (ETP).

Le poids important de l'ESS, dans l'emploi régional total, place la Bourgogne-Franche-Comté au 5^e rang des régions françaises sur ce critère.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



10 137
établissements employeurs



102 969
postes salariés
11,6 %
de l'emploi régional



87 576
équivalents temps plein (ETP)

Une pauvreté davantage localisée dans les territoires ruraux isolés et les bassins de vie de certains pôles urbains industriels

Dans la région, 352 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Cela représente 12,8 % de la population (5^e plus faible taux national), contre 14,3 % en France. Néanmoins, on note des disparités territoriales marquées. Les situations de précarité restent prégnantes dans les zones d'emploi du Morvan, de Vesoul, Châtillon, Nevers, Gray, Belfort-Montbéliard-Héricourt, Avallon, Autun, Cosne-Clamecy et du Creusot-Montceau. Ces dernières affichent des taux de pauvreté supérieurs aux taux régional et national.

La région affiche, par ailleurs, une part de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), parmi les ménages allocataires de la caisse d'allocations familiales (CAF), plus faible qu'à l'échelle nationale : 18,1 % en 2015, soit 2,1 points de moins. Mais près de la moitié des bénéficiaires

Jeunesse et éducation : la marque de l'apprentissage

Les académies de Dijon et Besançon accueillent 270 000 écoliers, 220 000 collégiens et lycéens, ainsi que 75 000 étudiants. À l'instar du reste du pays, on constate une élévation du niveau de diplôme, et une baisse du nombre de jeunes sortant du système scolaire peu ou pas diplômés. La part de non-diplômés a ainsi diminué de près de 5 %, entre 2007 et 2012, quand la part de personnes possédant un diplôme du supérieur augmentait de près de 3 points. En 2012, les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non diplômés dans la région sont légèrement moins nombreux, en proportion, qu'à l'échelle nationale : 24,4 % parmi les jeunes non scolarisés contre 25,1 % pour la moyenne française.

du RSA (47,2 %) le sont depuis au moins trois ans.

Plus largement, deux ensembles de territoires apparaissent fortement exposés à la pauvreté :

- les bassins de vie animés par de grands et moyens pôles urbains, le plus souvent industriels. Dans ces territoires très peuplés, où vit une grande partie des habitants pauvres de la région, les jeunes et les familles monoparentales constituent les ménages les plus vulnérables ;
- les territoires ruraux, isolés de l'influence des villes. Dans ces bassins de vie qui perdent des habitants, toutes les catégories de ménages sont exposées au risque de pauvreté.

Politique de la ville : 58 quartiers prioritaires

La région compte 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 4 % des quartiers prioritaires du niveau national. La majorité d'entre eux se situe dans le Doubs (13), la Saône-et-Loire (13), l'Yonne (7) et la Côte-d'Or (6).

Une offre de formation davantage orientée vers la voie professionnelle que dans le reste de la France

La Bourgogne-Franche-Comté figure au 5^e rang des régions françaises ayant la plus forte proportion d'actifs. Elle est même sur la première marche du podium pour le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans. Cela s'explique par le rôle majeur joué par l'industrie et l'agriculture dans



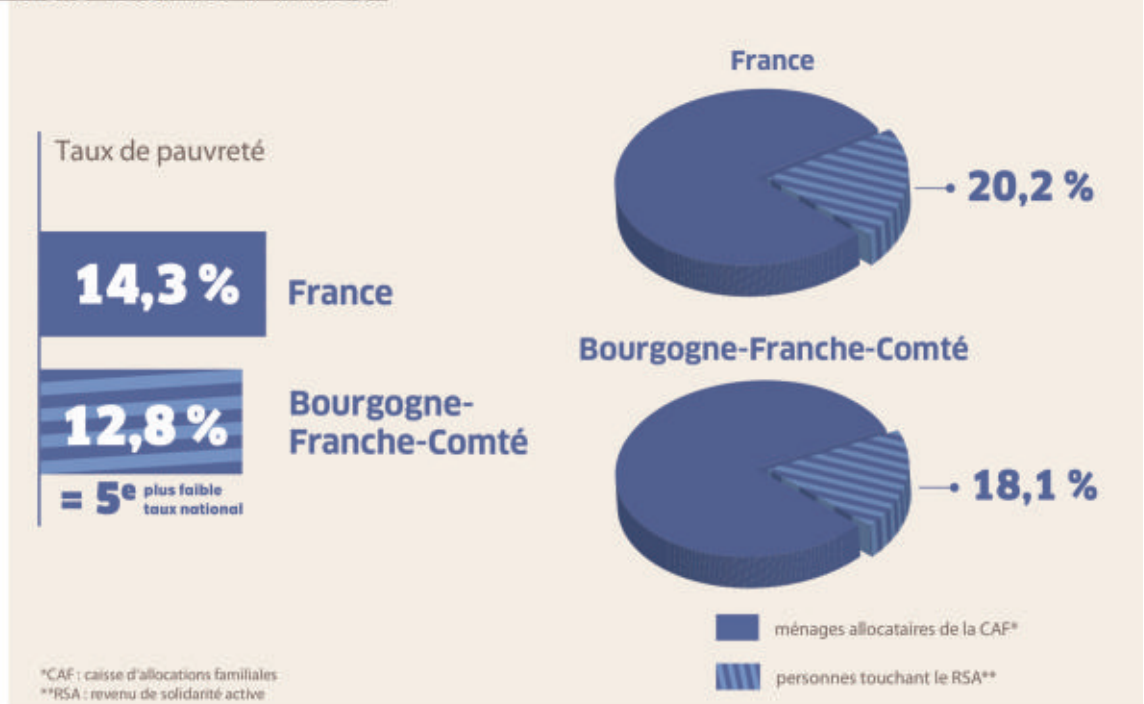
l'économie régionale, deux secteurs propres à faciliter l'intégration de jeunes ayant suivi des filières courtes.

Adapté à cet environnement spécifique, notre système de formation propose une offre tournée vers la voie professionnelle plus développée que la moyenne nationale. Le poids de l'apprentissage (près de 20 000 jeunes) dans la voie professionnelle y est également plus important qu'ailleurs en France métropolitaine. Il s'élève à 6,9 % dans l'académie de Besançon et à 5,6 % dans celle de Dijon, contre 5,2 % de moyenne en France. Les deux académies occupent respectivement dans ce domaine la 2^e et la 11^e places sur les 30 académies françaises. Malgré ces éléments encourageants, le niveau de formation en apprentissage peine à s'élever : la part des apprentis en formation de niveau post-baccalauréat reste ainsi plus faible qu'en moyenne nationale, et ce au profit du niveau CAP-BEP.

Lycées

Par rapport à la moyenne nationale, la région se caractérise par une plus forte proportion de titulaires du seul baccalauréat. Sur le plan des équipements, le conseil régional gère 131 lycées publics : 30 lycées généraux ou généraux et technologiques, 42 lycées polyvalents, 33 lycées professionnels, 19 lycées agricoles, 5 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), 2 écoles nationales d'industrie laitière (ENIL). Les lycées sont implantés sur une surface totale plancher de 2 437 000 m², soit 1 435 bâtiments répartis sur un foncier total de 688 ha. Ce patrimoine immobilier date, en grande partie, des années 1960-1970.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : UNE DES RÉGIONS LES PLUS ÉGALITAIRES



Enseignement supérieur et recherche

On compte 75 000 étudiants en Bourgogne-Franche-Comté. Leur répartition par type d'études est proche de la structure métropolitaine. L'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté se sont regroupées en communauté d'universités et d'établissements (COMUE) avec l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), AgroSup Dijon, l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM), le groupe ESC Dijon-Bourgogne, ainsi que l'ENSAM Cluny.

Les sites universitaires sont implantés (par ordre décroissant d'effectifs estudiantins) à Dijon,

Besançon, Belfort, Montbéliard, Le Creusot, Auxerre, Nevers, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Vesoul et Lons-le-Saunier. A noter, l'intégration au programme Initiatives d'excellence du nouveau projet de recherche I-Site (Initiatives, science, innovation, territoires et économie) porté par la COMUE et l'université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC).

Caractéristique notable, la Bourgogne-Franche-Comté est la seconde région qui « essaima » le plus. Près de la moitié des natifs diplômés du supérieur ou étudiants de la région (49 %) choisissent de partir vivre dans une autre région, principalement en Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes. A l'inverse, la région bénéficie de la présence de diplômés natifs d'autres régions, notamment limitrophes. Mais, au jeu de ces mobilités, la Bourgogne-Franche-Comté perd des étudiants et des diplômés du supérieur.

Culture, sport, vie associative : des atouts à consolider

Culture

La Bourgogne-Franche-Comté est une région relativement riche en matière culturelle, si l'on recense le nombre de manifestations, de compagnies et de structures culturelles présentes partout sur le territoire. En matière de spectacle vivant, la Bourgogne-Franche-Comté est ainsi dotée d'un opéra, de 2 centres dramatiques nationaux (CDN), de 7 scènes nationales et de 4 scènes conventionnées, de 7 scènes de musiques actuelles, auxquels il convient d'ajouter un centre chorégraphique national, un centre de développement chorégraphique et un centre national des arts de la rue.

Implantées en majorité dans les zones urbaines, plus de 150 compagnies sont actives. La musique n'est pas moins bien lotie, avec deux orchestres régionaux, une dizaine d'ensembles musicaux actifs et de très nombreux groupes de musiques

actuelles. L'enseignement musical y est assuré par 3 conservatoires à rayonnement régional (CRR), 6 conservatoires à rayonnement départemental et un Pôle d'enseignement supérieur de la musique (PESM).

Cette richesse est importante également en matière de musées, avec une centaine de musées de France, 2 écomusées et un musée de plein air, ainsi qu'un musée national (le musée Magnin à Dijon). La région abrite également 2 fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 4 centres d'art labellisés, 3 écoles d'art labellisées dont une école nationale. Il faut encore ajouter une vingtaine de festivals de cinéma d'envergure nationale, 4 structures ressources pour le livre, environ 70 maisons d'édition, 70 librairies indépendantes et 1 500 bibliothèques et médiathèques.

Cependant, on relève aussi une réelle disparité entre les deux anciennes régions concernant le maillage territorial. Si le territoire franc-comtois est relativement bien équilibré, avec des



SPORT ET CULTURE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



équipements distribués de façon équitable, le territoire bourguignon est de son côté beaucoup plus déséquilibré, avec de fortes concentrations s'opposant à des espaces presque déserts. On peut ainsi noter trois scènes nationales en Saône-et-Loire, proches de quelques dizaines de kilomètres, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur capacité à mobiliser du public, tandis que d'autres territoires bourguignons sont dépourvus de telles structures.

Enfin, la Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un patrimoine exceptionnel : patrimoine religieux (tels les sites clunisiens), patrimoine militaire, patrimoine oral, patrimoine naturel, patrimoine architectural, patrimoine industriel... La région est ainsi forte de 15 Villes et pays d'art et d'histoire, de 38 Cités de caractère, d'une vingtaine de jardins remarquables et de plus de 100 édifices labellisés « Patrimoine du XX^e siècle ».

La Bourgogne-Franche-Comté est même la région française qui concentre le plus grand nombre de sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco. Après la basilique Sainte-Marie-Madeleine et la colline de Vézelay (1979), l'abbaye de Fontenay (1981), la grande saline de Salins-les-Bains et la saline royale d'Arc-et-Senans (1982), l'église prieurale Notre-Dame de La Charité-sur-Loire et l'église Saint-Jacques-le-Majeur d'Asquins, avec les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (1998), la citadelle de Besançon avec les fortifications de Vauban (2008), les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes (2011) et les climats du vignoble de Bourgogne (2015), l'année 2016 a ainsi vu l'inscription d'un nouveau site au patrimoine de l'Unesco, avec la chapelle Notre-Dame-du-Haut, à Ronchamp, au titre de l'œuvre architecturale de Le Corbusier. Ce patrimoine peut également être un lieu d'accueil de projets ambitieux, à l'instar

de la Cité du Mot à La Charité-sur-Loire ou de la Cité de la Voix à Vézelay.

Si cette grande richesse patrimoniale n'est pas sans présenter des difficultés (l'entretien de ce patrimoine engage des sommes considérables), elle est aussi un formidable atout en termes de tourisme et d'attractivité, ainsi qu'un réel vecteur d'identité pour l'ensemble des habitants de la nouvelle région.

Sport

Le sport en Bourgogne-Franche-Comté rassemble 7 700 clubs et 600 000 licenciés, soit un ratio licenciés/population de 21,44 %, inférieur de trois points à la moyenne nationale. La pratique du sport par les femmes dans notre région est, quant à elle, plus élevée que la moyenne nationale, avec une proportion de 37,14 %. Le nombre d'équipements sportifs (18 300) est également supérieur à la moyenne française, même si ce chiffre reflète aussi la part importante de la ruralité en Bourgogne-Franche-Comté.

Par ordre croissant, les cinq disciplines attirant le plus de licenciés sont :

- le football (101 000) ;
- le tennis (36 000) ;
- l'équitation (34 000) ;
- le judo (25 000) ;
- le handball (18 000).

Si les sports collectifs sont bien représentés en Bourgogne-Franche-Comté, avec en particulier 7 clubs professionnels (3 clubs de football, 2 clubs de basket et 2 clubs de handball féminin), la région se distingue en particulier par la place importante de la pratique des sports de pleine nature et des sports de montagne. Le haut niveau est également très présent sur le territoire, avec 12 pôles, le Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) et le Centre

national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) de Prémamanon.

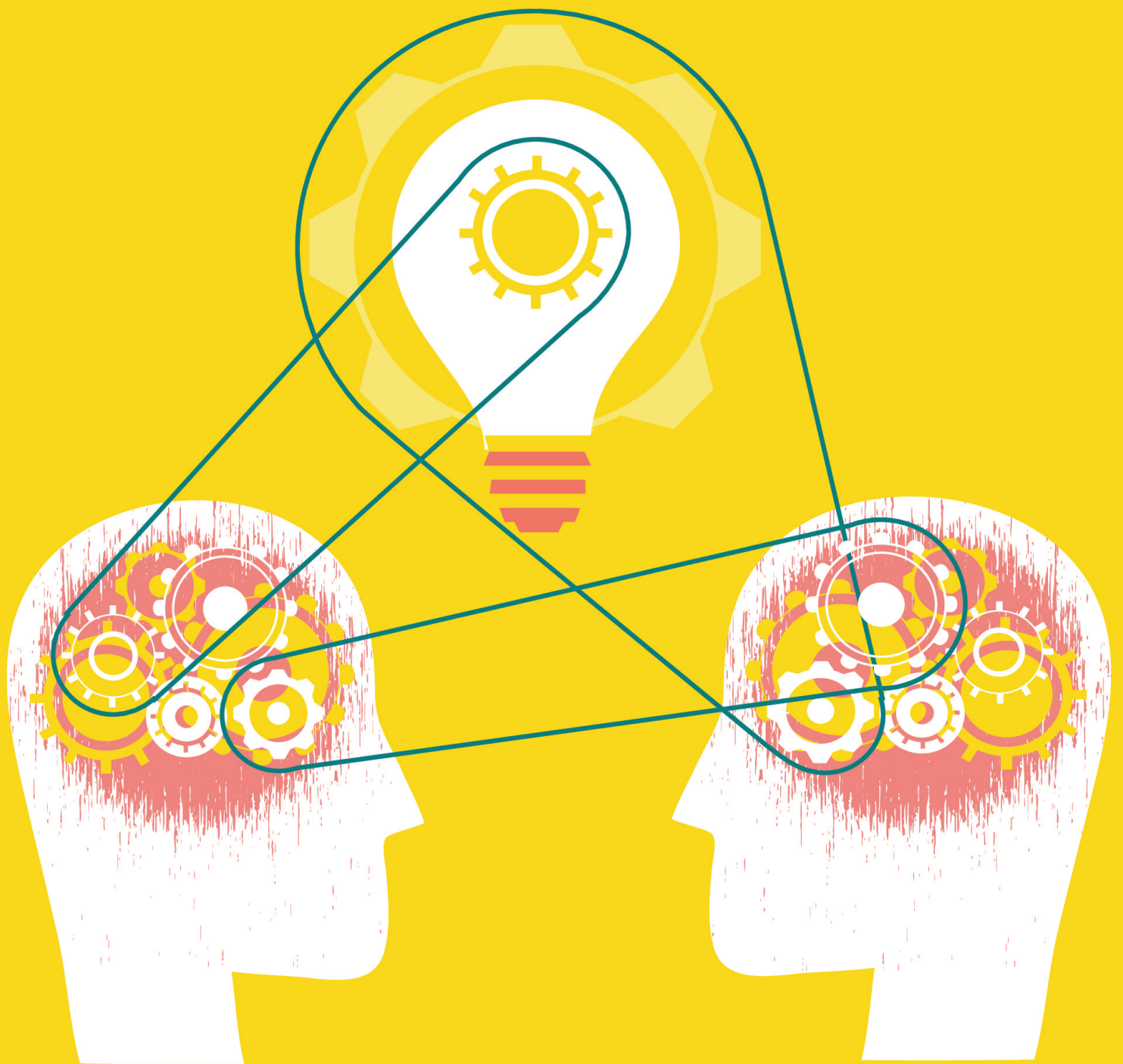
Il faut par ailleurs noter que, concernant le mouvement associatif, ce sont les associations sportives qui mobilisent le plus grand nombre de bénévoles et d'emplois associatifs.

Vie associative

Présent dans tous les domaines d'activités et tous les territoires, le mouvement associatif contribue au lien social et joue un rôle économique significatif. Avec près de 57 000 associations, 560 000 bénévoles, 78 115 salariés, soit près de 11% de l'emploi salarié privé en Bourgogne-Franche-Comté, ce secteur reflète le dynamisme de nos territoires. Selon les dernières estimations (septembre 2014, ARF), les associations bourguignonnes seraient entre 30 000 et 34 000 et les francs-comtoises entre 21 000 et 23 000. Durant les quatre années écoulées, les créations ont concerné par ordre croissant :

- la culture ;
- le sport ;
- les loisirs ;
- le social ;
- la formation et l'éducation ;
- l'environnement ;
- l'aide à l'emploi, l'insertion par l'économie.

Le secteur associatif reste composé d'un très grand nombre de petites associations gérant un budget annuel inférieur à 1 000 €, actives au niveau communal ou infra-communal. À l'opposé, 2 % des associations gèrent un budget annuel supérieur à 500 000 €. Les associations du secteur médico-social et des secteurs de l'éducation, formation, insertion sont souvent des associations de grande taille, actives en direction de publics en difficulté. Elles font appel à l'emploi de professionnels salariés et bénéficient d'importants financements publics.



CONCERTATION

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION MENÉE EN 2016

- 1 LES PREMIERS AXES FORTS
- 2 LA PÉRENNISATION DE LA DÉMARCHE DE COOPÉRATION
- 3 TROIS DÉFIS MAJEURS IDENTIFIÉS COLLECTIVEMENT ET DES ATTENTES FORTES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION MENÉE EN 2016

La présidente et l'exécutif de la région Bourgogne-Franche-Comté ont pris l'engagement d'**élaborer la stratégie de mandat avec les citoyens et les acteurs** de terrain. Cette **vision de l'action publique** repose sur le **choix**, assumé, de **concertier pour réussir ensemble la construction de la nouvelle région**. Demain, ce temps de la concertation sera, en effet, **du temps gagné dans l'efficacité de la mise en œuvre du plan de mandat**.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés, des institutions comme des citoyens, nous pourrions relever des défis concrets et apporter des réponses adaptées. Le rôle de la région consiste à favoriser cette action collective et à la piloter dans un souci de transparence et de responsabilité.

La défiance envers l'action publique et ses représentants constitue une tendance lourde de la société. Elle oblige aujourd'hui les décideurs publics à remettre en question leurs pratiques et à renouveler la démocratie. Elle a pour corollaire **une forte demande de participation**. En témoigne **le succès des concertations proposées par la région aux citoyens et aux acteurs de terrain**. Ils ont été au rendez-vous :

- des **60 cafés-débats**, organisés sur l'ensemble du territoire en avril et en octobre 2016, qui ont permis aux citoyens d'échanger avec les élus régionaux sur leurs attentes à l'égard de la nouvelle région ;
- de la **journée citoyenne**, organisée simultanément, le 2 juillet 2016, à Beaune, Clamecy, Dole, et Vesoul pour faire délibérer collectivement

près de 150 citoyens tirés au sort et volontaires pour s'exprimer sur l'avenir de leur région. Des idées que les citoyens de Bourgogne-Franche-Comté ont également pu formuler sur l'espace de contribution mis en ligne sur le site Internet de la région ;

- des **12 ateliers régionaux**, organisés avant l'été 2016 sur l'ensemble des politiques publiques régionales et où la région a proposé aux acteurs de terrain de partager un état des lieux et de fixer des priorités d'intervention pour toute la durée du mandat à venir.

Au total, près de 3 000 personnes ont apporté leur pierre à l'édifice. Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a également rendu, le 11 octobre dernier, son avis et ses propositions sur la participation. Certaines des 12 propositions du CESER sont déjà déployées par la région ou sur les rails : cellule régionale de débat public, conférences citoyennes, rencontres locales, mise en ligne d'un espace dématérialisé. D'autres propositions méritent toute l'attention de la collectivité, telles que :

- le lancement d'un appel à projets annuel visant à développer les initiatives citoyennes et associatives innovantes ;
- la constitution d'un réseau de l'ingénierie sociétale/territoriale.

Plus largement, la grande qualité du rapport du CESER à ce sujet traduit l'importance du dialogue avec la société civile et son apport éclairant pour l'aide à la décision publique. Cinq grandes orientations apparaissent ainsi déterminantes :

- user de méthodes adaptées à la consultation pour co-construire les politiques publiques régionales ;
- (re)connaître les acteurs qui inventent à leur façon et à leur mesure l'avenir de la région et favoriser leur mise en réseau ;
- renforcer les capacités d'agir des acteurs pour encourager leurs initiatives ;
- former à l'intelligence territoriale pour accompagner les changements de pratiques liés à une gouvernance partagée ;
- intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée dans l'organisation politique et administrative pour faire évoluer les pratiques.

Cet exercice participatif n'est pas terminé, c'est un processus continu et une méthode de référence pour la région. Début 2017, une plateforme participative structurée et interactive sera également accessible sur Internet. La participation n'est jamais acquise, elle se conquiert à chaque instant, comme la confiance des citoyens qu'il faut regagner.

Les premiers axes forts

La concertation sur la stratégie de mandat est un point de départ et non une fin en soi. Elle marque le début d'un processus, qui a vocation à se poursuivre tout au long du mandat. A ce stade, il est d'ores et déjà possible de dégager un certain nombre d'axes forts.

La force de l'identité régionale : l'attachement des habitants à leur territoire

Les habitants de Bourgogne-Franche-Comté sont déjà attachés à leur nouvelle région. Mais les Bourguignons sont d'abord de Bourgogne et les Francs-Comtois restent de Franche-Comté avant d'être de Bourgogne-Franche-Comté. Néanmoins, la grande région imprègne progressivement les esprits. Cette force de l'identité régionale constitue un atout majeur. Elle s'appuie sur une histoire et dessine les contours d'un avenir commun. Il existe manifestement une envie commune pour construire quelque chose d'inédit à cette échelle nouvelle. Mais l'attachement des habitants de la région tient plus au territoire qu'à l'institution régionale, vis-à-vis de laquelle ils expriment encore, majoritairement, un sentiment d'éloignement.

Et c'est là le principal défi démocratique lancé à la nouvelle région : fonder l'institution sur la force de l'attachement des habitants à leur territoire et favoriser l'envie de participer à une nouvelle aventure collective.

Les premières initiatives de la région en matière de participation et de citoyenneté ont été appréciées. Mais, elles suscitent des attentes et des exigences. Les citoyens et les acteurs de terrain sont prêts à s'engager. Ils en ont même une forte envie. A condition que la participation ne soit pas perçue comme un alibi de communication et qu'elle débouche sur une véritable action commune. Il conviendra donc de revenir régulièrement vers eux pour expliquer ce qui a pu être fait, ce qui n'a pas pu l'être. Ils sont prêts à l'entendre pour peu qu'on prenne le temps du débat.

Un enjeu clé : la cohésion de la nouvelle région

La cohésion des habitants est véritablement un point d'ancrage. Cohésion territoriale d'abord, au sein d'un espace plus vaste que certains Etats européens, mais peu dense et menacé de tensions centrifuges ou de phénomènes de marginalisation. Cette crainte est particulièrement présente

aux franges de la nouvelle région, par ailleurs soumises à d'autres attractions concurrentes au profit des régions voisines. Mais elle se ressent également dans des territoires plus centraux. Car le sentiment de relégation touche aussi certains espaces ruraux ou urbains, pourtant situés à proximité des principaux pôles urbains de la nouvelle région.

L'enjeu de cohésion, territoriale et sociale, est donc une préoccupation centrale pour les habitants et les acteurs de terrain. Il renvoie aussi bien aux politiques publiques liées à l'aménagement du territoire et aux mobilités, et donc aux solidarités territoriales, qu'à celles liées à la culture, à l'économie sociale et solidaire, au sport et plus largement à la fraternité et au vivre ensemble. L'exigence de proximité et de présence territoriale de la région est particulièrement forte. La Bourgogne-Franche-Comté doit paradoxalement être plus grande et plus proche à la fois. Ce défi organisationnel sera au cœur du projet politique et du projet d'administration.

La pérennisation de la démarche de coopération

Une méthode : la coopération

Le maître mot de toutes les concertations menées : coopération. C'est par la coopération sous toutes ses formes que les acteurs et les citoyens ont la conviction qu'il est possible d'aller plus loin ensemble dans tous les domaines. Mise en réseau, mutualisation, coordination, structuration collective, ces notions ont largement alimenté les ateliers et illustrent la confiance des acteurs dans la force du collectif. C'est ensemble que nous ferons face aux défis majeurs qui s'imposent au territoire.

Les acteurs de terrain attendent, bien sûr, des moyens nouveaux de la part de la région. Mais ils ont parfaitement conscience des limites de l'action

Une volonté commune : une région ouverte sur le monde

Les habitants et les acteurs sont loin d'avoir la vision d'une nouvelle région repliée sur elle-même. Bien au contraire, ils l'imaginent débordante d'énergie, capable de tirer vers le haut l'attractivité du territoire et d'encourager son rayonnement international. C'est particulièrement le cas pour les acteurs économiques, qui considèrent la nouvelle échelle de la Bourgogne-Franche-Comté comme un accélérateur des mutations économiques, comme une opportunité pour conquérir de nouveaux marchés internationaux. C'est aussi vrai des professionnels du tourisme, qui voient tout l'intérêt de capitaliser sur la notoriété de chaque territoire de cette nouvelle région pour construire une offre commune encore plus attractive.

publique. Ils veulent aussi, et surtout, que la région puisse les réunir autour d'une même table. C'est à cette condition que nous pourrions créer les conditions d'une mobilisation commune efficace. C'est bien sûr le cas des compétences sur lesquelles la réforme territoriale a identifié la région comme chef de file : le développement économique ou les transports. Mais c'est aussi le cas des autres compétences partagées sur lesquelles la région est attendue en matière de coordination, dans le respect du rôle de chacun.

En effet, ce cadre de coopération n'a pas vocation à rester uniquement sectoriel. Aujourd'hui, selon les acteurs, les problématiques du territoire appellent, en effet, une approche de plus en plus transversale et décloisonnée des compétences. A ce titre, l'exemple du continuum de la formation, de l'économie et de la recherche est

particulièrement éclairant. C'est à la région de créer les conditions d'un écosystème gagnant, qui fait avancer le territoire dans son ensemble.

Un objectif : l'innovation

Le cadre de la coopération est collectivement identifié comme étant le plus apte à susciter l'innovation, autre maître mot de ces concertations. Les citoyens et les acteurs ne refusent pas le changement, même si certains en craignent certains aspects. S'ils ont parfaitement conscience de la nécessité d'innover, ils souhaitent être accompagnés pour y parvenir dans les meilleures conditions. Notre région est clairement identifiée comme une terre d'excellence et de qualité dans bien des domaines, qu'ils s'agissent des filières industrielles ou des filières agricoles. Cette voie de la qualité est considérée par les acteurs comme

la meilleure des stratégies pour dépasser le risque d'une compétition mortifère uniquement fondée sur une logique de coûts. De même, la voie de l'expérimentation est privilégiée par les acteurs pour susciter l'innovation.

La région a donc un rôle de premier plan à jouer en matière d'innovation : elle doit l'accompagner, la stimuler sur tout le territoire et encourager l'expérimentation. Cela suppose aussi d'adapter ses modalités d'intervention pour gagner en souplesse et en habileté. Ce n'est pas tant d'une administration au sens traditionnel du terme dont les acteurs ont besoin, mais bien d'une ingénierie et d'un accompagnement sur mesure pour susciter, faire émerger, développer et mettre en réseau l'initiative de terrain. Tous les dispositifs régionaux et tous ses modes de financement et d'intervention ont donc vocation à être revisités dans cet esprit à l'occasion de leur convergence. Car celle-ci ne saurait se limiter à une simple addition.

Trois défis majeurs identifiés collectivement et des attentes fortes en matière de coopération

En conclusion, les citoyens et les acteurs interrogés partagent, pour l'essentiel, les priorités identifiées par la région. Un consensus se dégage autour des trois défis majeurs sur lesquels l'exécutif régional propose de mobiliser prioritairement le territoire :

- **l'emploi**, en accélérant le développement économique, en adaptant la formation, en favorisant l'innovation ;
- **la transition écologique**, en changeant de modèle énergétique, en protégeant l'environnement et en favorisant des mobilités plus propres ;
- **la fraternité et le vivre ensemble**, en faisant émerger une nouvelle identité commune, en renforçant les solidarités et en confortant la citoyenneté et la laïcité.

Mais c'est surtout sur la méthode que la région est attendue avec une exigence de résultat.

Les acteurs ne veulent pas d'une région qui se contente d'attribuer des subventions sur la base d'un référentiel systématique et figé. Ils veulent une région plus grande mais plus proche, plus forte mais plus souple, plus innovante mais plus coopérative.

Dans ces conditions, **les Bourguignons et les Francs-Comtois sont prêts à s'engager pour construire une nouvelle région** conforme à leurs valeurs et à leurs convictions. A commencer par les jeunes qui se sont exprimés dans le cadre de cette concertation et qui ont particulièrement insisté sur la nécessité de l'engagement citoyen sous toutes ses formes. Une solution, à leurs yeux, pour ne pas céder à la tentation du pessimisme et du « déclinisme » ambiants. Les défis sont immenses. Mais la Bourgogne-Franche-Comté dispose de suffisamment d'atouts pour les relever si elle parvient à unir ses propres forces.



ENJEUX

DES ENJEUX STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS COLLECTIVEMENT

- 1 MISER SUR UNE ÉCONOMIE DE LA QUALITÉ ET SUR LA FORMATION POUR CRÉER DES EMPLOIS
- 2 ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
- 3 RENFORCER LA COHÉSION POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LA NOUVELLE RÉGION

DES ENJEUX STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS COLLECTIVEMENT

En cohérence avec les travaux de diagnostic de ce nouveau territoire et avec les attentes identifiées lors des multiples consultations, trois principaux enjeux structurent la stratégie de mandat.

Miser sur une économie de la qualité et sur la formation pour créer des emplois

L'économie régionale est caractérisée par une vocation exportatrice forte (2^e meilleur excédent commercial régional français), grâce notamment à la production de biens et services industriels et à l'agroalimentaire. De fait, elle dépend aussi plus que d'autres de la conjoncture internationale.

De façon à maintenir et accroître notre bonne insertion dans la production et les échanges internationaux, la région dispose d'instruments précieux. Sa double compétence en matière d'économie et de formation lui donne, en effet, une capacité d'action concrète. En tant qu'architecte des stratégies de l'économie et de la formation, la région veillera ainsi à conforter la convergence des outils et la cohérence des dispositifs de formation avec ceux du développement économique.

Ce n'est pas d'une région en grand dont les Bourguignons et les Francs-Comtois ont besoin, mais bien d'une économie qui fait de la qualité le grand défi à relever pour que l'économie produise plus de valeur ajoutée. Il faut se positionner sur des marchés à forte rentabilité qui permettent de rémunérer les compétences. Au-delà des leviers nationaux et internationaux portant sur la compétitivité des coûts, c'est essentiellement sur la compétitivité dite « hors coût » que la région dispose de leviers qu'elle entend mobiliser pleinement.

> **Agir sur la compétitivité, c'est accompagner les porteurs de projets en proximité**, en lien avec les intercommunalités, pour faciliter l'émergence et la croissance des projets de développement économique porteurs d'emplois. Ces enjeux de territorialisation et de coopération sont d'autant plus cruciaux que les départements perdent aux profits des régions leurs compétences économiques. Ainsi, dans cet esprit, la région doit généraliser des fabriques à projets sur le terrain. Tout comme elle a besoin de protéger et de promouvoir une agriculture de proximité ancrée dans les territoires, en s'engageant par exemple à servir 50 % de produits bio et/ou locaux dans les cantines des lycées d'ici la fin du mandat.

> **Agir sur la compétitivité, c'est miser sur la recherche et l'innovation** pour investir dans les emplois de demain. C'est pourquoi la région favorisera l'émergence d'un écosystème porteur sur son territoire, qui devra mieux relier enseignement supérieur, recherche et entreprises pour assurer l'essor économique de la région.

> **Agir sur la compétitivité, c'est relever le défi de la révolution numérique**, considérée comme un levier de développement essentiel pour les entreprises et les territoires. La région entend ainsi contribuer à l'accélération du déploiement des infrastructures et des usages numériques.

> **Agir sur la compétitivité, c'est favoriser l'attractivité et le rayonnement touristique et international** de la Bourgogne-Franche-Comté pour faire une place à la région en France, en Europe et dans le monde. La compétitivité de la région passe notamment par un soutien aux PME dans l'accès à l'internationalisation des échanges (actions collectives et culture de l'export). Dans le même temps, la région devra développer un marketing territorial offensif, à même d'attirer les talents.

> **Agir sur la compétitivité, c'est développer et protéger la ressource la plus précieuse qu'est la ressource humaine.** Il n'est d'économie et d'emploi que grâce aux femmes et aux hommes qui la font. Notre ambition, c'est la formation tout au long de la vie, depuis le lycée et l'apprentissage jusqu'à l'université et la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés. Une formation qui doit à la fois coller aux aspirations des personnes et aux besoins de l'économie régionale. C'est donc une ambition massive et personnalisée, où l'enjeu de la carte des formations

et de l'orientation est au centre des parcours professionnels que la région entend accompagner et sécuriser.

Car assumer l'exigence de compétitivité ne signifie pas pour autant céder à une société de marché et à la loi du plus fort. C'est en cohérence avec ses valeurs de coopération et de solidarité que la région continuera de faire du dialogue social territorial avec l'ensemble des partenaires sociaux le cadre privilégié pour sécuriser les parcours professionnels des salariés et expérimenter localement de nouvelles voies pour lutter concrètement contre le chômage. C'est aussi dans cet esprit que la région entend rester à la pointe du développement de l'économie sociale et solidaire, considérée non pas comme un secteur à part mais comme une composante essentielle de nouveaux modèles de développement économique plus durables et plus partagés. Le soutien au développement des emplois d'utilité sociale s'inscrit dans cette vision du développement économique qui fait une place à chacun.

Accélérer la transition écologique et énergétique

La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel. C'est l'une des régions les plus vertes de France. Il faut donc autant la protéger que la promouvoir. Mais elle souffre aussi d'un habitat plus énergivore, d'où l'importance fondamentale de la question de l'efficacité énergétique. Elle dispose, par ailleurs, d'un potentiel formidable en matière d'énergies renouvelables, qui induit de changer de braquet pour en tirer le meilleur parti.

D'importantes évolutions législatives sont, par ailleurs, intervenues pour amplifier et conforter le rôle et la responsabilité de la collectivité régionale en la matière.

La Bourgogne-Franche-Comté du XXI^e siècle **veut autant devenir un territoire à énergie positive qu'une région zéro déchet.** A ce titre, la règle des 3 R lui sert de boussole : réduire les consommations énergétiques, réutiliser les ressources,

recycler les déchets. Dans ce contexte, la question des mobilités, renforcée par la nouvelle compétence « Transports » transférée à la région par les départements, prend une nouvelle acuité. Promouvoir de nouvelles mobilités plus propres et plus durables devient une exigence collective autant qu'une opportunité pour repenser les modes de déplacement au sein d'une approche plus ouverte et moins cloisonnée.

Notre ambition est d'unifier un réseau de transport régional de qualité fondé sur l'intermodalité et l'innovation pour inventer les solutions de mobilité les plus adaptées aux besoins de chacun tout en réduisant la place de l'usage individuel du véhicule à moteur thermique, au profit des usages partagés et des modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement.

Renforcer la cohésion pour construire ensemble la nouvelle région

La région Bourgogne-Franche-Comté est vaste, mais peu dense et marquée par d'importantes disparités territoriales. Cela suppose une ambition forte en matière d'attractivité, de reconquête démographique et de cohésion territoriale comme sociale.

Si la Bourgogne-Franche-Comté est globalement moins marquée par la pauvreté et les inégalités sociales qu'ailleurs, elle n'est pas pour autant épargnée par la précarité des citoyens les plus fragiles. C'est pourquoi elle entend contribuer sur ses propres compétences à **la réduction des inégalités sociales** par la consolidation de mesures ciblées de justice sociale : gratuité des manuels scolaires et de la caisse à outils des apprentis, tarification sociale progressive dans les cantines et les internats des lycées, consolidation des fonds sociaux des lycéens et des apprentis, gratuité des transports scolaires, généralisation de l'aide au permis de conduire et des aides aux projets dans les quartiers de la politique de la ville...

Au-delà, la force de la Bourgogne-Franche-Comté repose en particulier sur sa capacité à **tisser des coopérations**, valeur forte pour notre territoire. Tout ce qui peut contribuer à renforcer le vivre ensemble et la fraternité a dès lors vocation à être conforté. Les acteurs l'attendent et le préfigurent pour la plupart. Ils ne sont pas prêts à renoncer à leur identité propre, mais ils sont prêts à se mobiliser autour d'un projet commun pour peu qu'ils s'y retrouvent. C'est cette envie d'agir ensemble qui doit donner toute sa force à la nouvelle région.

L'avènement de nouvelles intercommunalités plus larges, donc plus fortes, mais aussi la perspective de l'acquisition du statut de métropole pour le Grand Dijon, tout comme celui de communauté urbaine pour le Grand Besançon, contribuent à ce mouvement de coopération renforcée et de mise en réseau que la région a vocation à impulser et à accompagner. Ce travail d'équipe s'adosse à une gouvernance démocratique plus collective et mieux partagée.

La région met ainsi tout en œuvre pour faciliter le dialogue, la coopération et la cohésion d'ensemble, avec une attention particulière aux territoires ruraux, voire enclavés, et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Lutter contre les inégalités territoriales suppose de désenclaver les espaces de l'hyper-ruralité pour mieux les relier à la trame régionale et pour y attirer de nouveaux habitants. Le succès d'un tel réagencement territorial repose sur une approche d'ensemble, croisant plusieurs des politiques publiques régionales : développement économique, infrastructures routières, transports, logement, services, couverture très haut débit en lien avec les conseils départementaux en charge de son déploiement. La région appuie toutes les synergies capables de densifier ces espaces en recul démographique et d'enrayer le morcellement territorial. Elle soutiendra aussi les efforts d'attractivité des territoires via un aménagement équilibré, avec en ligne de mire l'égalité des territoires.

Forte des valeurs de notre République – Liberté, Égalité, Fraternité –, la région active également tous les leviers utiles à **une mise en mouvement citoyenne**. A l'heure de la défiance vis-à-vis du politique, et des attentats terribles qui ont endeuillé à plusieurs reprises la nation et sa population, cette

approche structurera toutes les politiques publiques régionales. C'est le sens du dialogue et de la concertation engagés avec les forces vives de la région et les habitants. La citoyenneté implique, en effet, une participation active des habitants à la vie publique de la région. C'est en particulier à la jeunesse que s'adresse cet appel, et c'est notamment la raison pour laquelle la région s'engagera dans le soutien au développement du service civique. Dans cet esprit, plus que jamais, la région sera aux côtés des associations qui portent le lien social par l'engagement bénévole au quotidien, et elle soutiendra les emplois d'utilité sociale pour conforter le tissu associatif.

Faire vivre le débat public est indispensable, car il contribue à la nécessaire identification des habitants à la nouvelle région, aiguise la responsabilité de chacun et équilibre les relations entre élus et citoyens. L'organisation de ce débat public permanent en Bourgogne-Franche-Comté est une des priorités du mandat, que la région organisera afin d'inventer de nouvelles formes de gouvernance qui répondent aux attentes des citoyens. Enfin, les élus ont un devoir d'exemplarité éthique dans une société en proie à la contestation et au doute démocratiques. C'est pourquoi la région prendra des engagements qui vont au-delà de ce que prévoit la loi en matière d'éthique, de transparence et de prévention des conflits d'intérêts.



PROJET

NOTRE PROJET POUR LA BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

- A** MENER DE TOUTES NOS FORCES LA BATAILLE POUR L'EMPLOI
- Favoriser le développement économique pour investir dans les emplois de demain
 - Former tout au long de la vie et protéger les emplois face aux mutations
 - Accroître l'attractivité et le rayonnement de la nouvelle région
- B** FAIRE ÉMERGER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE ET PLUS ÉQUITABLE
- Accélérer la transition écologique et énergétique
 - Garantir la mobilité partout et pour tous
- C** CONSTRUIRE ENSEMBLE LA NOUVELLE RÉGION
- Consolider la fraternité et la laïcité en faisant de la culture, du sport et de la vie associative les ferments du vivre ensemble
 - Affermir les solidarités et la cohésion territoriale
 - Approfondir la démocratie et la citoyenneté à l'échelle de la région

EMPLOI

MENER DE TOUTES
NOS FORCES
LA BATAILLE
POUR L'EMPLOI

- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
POUR INVESTIR DANS LES EMPLOIS DE DEMAIN
- FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE
ET PROTÉGER LES EMPLOIS FACE AUX MUTATIONS
- ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT
DE LA NOUVELLE RÉGION

ENGAGEMENT #1

Mobiliser l'investissement public pour contribuer à la relance de l'activité économique

Pour contribuer à la relance de l'activité économique, la région mobilise les leviers dont elle dispose, comme l'investissement public. A la différence des autres collectivités, l'investissement régional représente un tiers de son budget. La majorité de l'investissement concerne le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'accélération des chantiers est un des principaux leviers de relance de l'activité économique régionale. Un investissement qui est démultiplié par la contractualisation avec l'Etat et les autres partenaires, notamment dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER), outil privilégié de la contractualisation.

Le contexte

La nouvelle génération de CPER (2015-2020) signés par chacune des deux anciennes régions en 2015 répond à deux objectifs :

- formaliser l'engagement de l'Etat et de la région au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi ;
- accompagner la réforme territoriale et faire de la Bourgogne et de la Franche-Comté une seule et même région dès le 1^{er} janvier 2016.

Pour répondre au premier objectif, le contrat de plan entend renforcer l'attractivité et la compétitivité régionale tout en préparant l'avenir. Il s'articule autour de cinq thèmes :

- la mobilité multimodale ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la transition écologique et énergétique ;
- le numérique ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur.

Deux volets transversaux viennent compléter cette approche : l'emploi et l'aménagement des territoires.

Afin d'accompagner la fusion des deux régions, les contrats de plan ont été élaborés selon une architecture similaire. Ils ont en outre la volonté de

présenter des stratégies communes à la Bourgogne et à la Franche-Comté sur plusieurs thématiques.

Deux volets sont d'ores et déjà communs : l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, avec des projets conjoints en matière de recherche

et des moyens mutualisés sur le développement numérique des sites universitaires ; les filières d'avenir et l'usine du futur avec une stratégie commune et des moyens complémentaires.

Par ailleurs, certaines actions inscrites aux CPER, basées sur des approches communes

et des actions cohérentes permettront de mutualiser les moyens. Elles renforceront les complémentarités existantes entre la Bourgogne et la Franche-Comté, notamment :

- l'étude capacitaire du nœud ferroviaire dijonnais sur les conditions d'amélioration des liaisons ferroviaires entre Dijon et Besançon ;
- le renforcement de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) ;
- la priorité donnée à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables sur le volet « transition énergétique et écologique » ;
- le développement des usages numériques avec la perspective d'outils communs d'appui aux collectivités et de constitution d'une infrastructure de données géographiques à l'échelle régionale ;
- le soutien à la constitution du pôle métropolitain Dijon-Besançon dans le volet territorial.

« Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 mobilise une enveloppe de 1,171 milliard d'euros de crédits. C'est un levier d'investissement capital pour la compétitivité, la croissance et l'emploi du territoire. »

La concertation

Une importante concertation avec les partenaires a été menée. Organisée conjointement avec l'ensemble des services de l'Etat, elle a été mise en œuvre durant tout ce processus tant vis-à-vis de l'ensemble des niveaux de collectivités et de leurs représentants qu'en direction de la société civile : journées citoyennes, avis du conseil économique, social et environnemental régional (CESER), évaluation sociale et environnementale.

Les priorités pour le mandat

Le contrat de plan formalise l'engagement de l'Etat et de la région sur des équipements ou projets de territoires. Il est avant tout un catalyseur des investissements en vue de préparer l'avenir, au service de la compétitivité, de la croissance, de l'emploi et de l'attractivité du territoire. C'est également un outil multiplicateur puissant : les fonds du CPER sont mobilisables pour compléter et s'articuler avec la mise en œuvre des fonds structurels européens. Ils ont vocation à augmenter l'effet de levier des engagements financiers publics.

L'investissement est au centre des principaux volets thématiques des contrats de plan de Bourgogne et de Franche-Comté. Quelques exemples :

- mobilité : des opérations routières, ferroviaires et fluviales majeures (RN 7, 19 et 57, A38, VFCEA, travaux sur la rivière Yonne, etc.) ;
- enseignement supérieur : de nombreuses opérations de réhabilitation de bâtiments (siège de

la COMUE, résidences universitaires...), en complément des actions de soutien à des projets de recherche ;

- transition énergétique et écologique : dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et au développement des énergies renouvelables, et accompagnement de travaux sur la trame verte et bleue ;
- aménagement du territoire : forte contribution à la politique de cohésion sociale et urbaine, soutien affirmé aux projets des territoires, accompagnement de projets dans le domaine de la culture ;
- innovation / filière d'avenir : attribution d'enveloppes dans le cadre d'appels à projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Par ailleurs, les volets emploi et numérique contribuent à créer des conditions favorables à la croissance.

Les modalités d'élaboration des deux CPER ont été fixées dès l'origine en anticipation de la fusion administrative des régions. Imaginés dans l'optique d'une révision prévue fin 2017, ils consolideront les actions contractualisées en se fondant en un CPER unique à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Avant cette échéance, un avenant préparé à l'été 2016 a renforcé le partenariat Etat-région autour des priorités partagées à l'échelle de la grande région. Il s'est notamment traduit par la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros à parité Etat et région, afin d'apporter une réponse complémentaire en particulier pour l'enseignement supérieur, la vie étudiante et le patrimoine culturel.

PLAN DE SOUTIEN AU BTP : NOTRE RÉGION D'AVANCE

Dès son premier budget voté en 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'apporter son soutien au BTP pour préserver l'emploi dans ce secteur fragilisé. Plus de 30 millions d'euros supplémentaires ont ainsi été consacrés au financement de nouveaux chantiers, en complément du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) mis en place par l'Etat. Une

partie des investissements est spécifiquement réservée aux communes de moins de 20 000 habitants pour les accompagner dans leurs aménagements : création/rénovation d'espaces publics, équipement des services publics, accessibilité des personnes à mobilité réduite ou encore développement des infrastructures pour les modes de déplacement.

ENGAGEMENT #2

Accompagner les entreprises et les filières porteuses d'emplois

Le contexte

Les politiques des deux anciennes régions ont été structurées selon les 4 axes de leur stratégie régionale de développement économique et d'innovation :

Axe 1. Offrir aux entreprises les conditions d'un développement ambitieux : une offre globale d'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) sur l'ensemble de leur cycle de vie (amorçage, création/reprise, développement, innovation mutation, transmission) :

- Une offre d'accompagnements financiers complémentaire à l'offre bancaire en réponse aux besoins des entreprises : mise en œuvre d'une stratégie d'ingénierie financière, d'aides à l'investissement, à la trésorerie, aux recrutements et à la formation des salariés ;
- Un accompagnement à la définition et à l'intégration d'avantages concurrentiels : responsabilité sociale des entreprises (RSE) / développement durable / circuit court / performance énergétique / usine du futur.

Axe 2. Consolider nos filières industrielles et développer nos domaines stratégiques d'avenir.

Actions déjà en marche :

- Fusion du pôle Véhicule du Futur et du programme Perfo Est et reconnaissance nationale par la Filière automobiles et mobilités (PFA) ; signature de cinq contrats d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences (travaux publics, bâtiment,

agroalimentaire, métallurgie et plasturgie) et de trois contrats professionnels de progrès avec les filières (numérique, pierre, bois).

- Accompagnement des filières historiques (plasturgie, lunetterie, numérique).
- Déploiement du projet de valorisation des métiers de l'industrie.
- Structuration de la filière énergie avec création d'une association Vallée de l'énergie.
- Emergence de la filière hydrogène sur la mobilité et sur le stationnaire.
- Accompagnement des cinq pôles de compétitivité (Microtechniques, Nucléaire, Plastipolis, Véhicule du Futur, Vitagora) et structuration des grappes et clusters (éolien, sport mécanique, matériaux bio-sourcés, engins mobiles, pharmacologie et imagerie, énergie, luxe, santé, gestion active du bâtiment).

Axe 3. Accompagner nos territoires dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil des entreprises structurée.

L'accompagnement se traduit par :

- La structuration économique des territoires dans le cadre de la signature de contrats urbains de développement économique : NOVAREA, Maison régionale de l'innovation, Temis, Innovia, zones d'intérêt régional, zones d'activités économiques (ZAE).
- La définition d'un parcours résidentiel temporaire pour les entreprises sur le territoire : financement de couveuses, de pépinières et d'hôtels d'entreprises à valeur ajoutée.
- Le soutien en matière d'immobilier industriel : entrée au capital de sociétés d'économie mixtes (SEM) industrielles stratégiques, aides directes à l'immobilier d'entreprise, efficacité énergétique.
- La revitalisation de certains territoires impactés par les mutations économiques.

Axe 4. Construire une gouvernance économique régionale coopérative

En s'appuyant sur :

- Une plateforme d'appui aux PME et une plateforme d'orientation des financements.
- Un site Internet « J'entreprends en Franche-Comté » et un outil numérique collaboratif et de dématérialisation des aides « J'entreprends en Bourgogne ».

L'impact de la loi NOTRe sur le champ du développement économique est majeur :

- Fin de la compétence « développement économique » pour les départements et conséquences sur :
 - l'octroi des aides aux entreprises ;
 - les organismes de développement économique (agences départementales mais également structures d'accompagnement à la création d'entreprise, pôles de compétitivité, etc.) ;
 - les outils d'immobilier d'entreprise (aides directes, SEM).
- Instauration d'un partenariat renforcé avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces derniers disposent d'une compétence unique sur les aides directes à l'immobilier d'entreprise ; la région sur toutes les autres aides directes.
- Elaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il a une portée prescriptive et doit s'assurer de la complémentarité des aides aux entreprises mises en œuvre par les partenaires.

La concertation

La fusion des régions nécessite de repenser l'action économique à une nouvelle échelle.

- Deux ex-petites régions ne feront pas nécessairement une grande : la difficulté est de fédérer sous un même étendard l'ensemble des territoires. Or, la fusion entraîne un premier réflexe de repli sur des territoires « maîtrisés ». L'enjeu : prouver que la fusion apporte une réelle valeur ajoutée et une nouvelle dynamique économique au territoire.
- L'un des rôles de la région sera d'élaborer une politique ambitieuse, cohérente, de promotion

des territoires. Elle devra préserver leur diversité tout en créant une identité régionale nouvelle, attractive, qui justifie l'intérêt d'une telle fusion.

- L'exercice est aussi organisationnel. Le SRDEII doit en effet anticiper la convergence des écosystèmes bourguignon et franc-comtois en posant trois principes : visibilité de l'organisation, lisibilité et adaptabilité des dispositifs.

L'économie régionale présente des contrastes singuliers qui doivent se retrouver dans la stratégie de développement économique régionale.

Le poids industriel est important et doit être soutenu après la grande crise de 2008, mais le SRDEII doit également développer un tertiaire supérieur qui fait défaut.

La présence de grands donneurs d'ordre et de quelques filières structurées ne doit pas faire oublier que le reste du tissu économique local est composé de petites entreprises et de trop rares entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Les secteurs industriels traditionnels sont confrontés à des enjeux de mutation économique, vitaux pour leur maintien et leur développement. Le SRDEII doit traiter les enjeux de manière équilibrée : soutenir les activités à fort potentiel d'innovation sans négliger les activités traditionnelles.

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS D'ENTREPRISES POUR PRÉSERVER LES COMPÉTENCES ET LES EMPLOIS SUR LES TERRITOIRES

Pour assurer ce rôle de sécurisation, la région adoptera des mesures ou renforcera l'existant. Les outils d'accompagnement des entreprises en mutation ou en retournement seront ainsi renforcés (fonds propres, recherche de repreneur, aide à la reprise, etc.) et mis en cohérence. Pour minimiser les menaces de plan social, la région fait le choix de structurer une « force d'intervention », en partenariat avec l'Etat, notamment en mobilisant les outils de la formation et du dialogue social. Enfin, les bassins d'emploi fortement dépendants d'une activité industrielle seront accompagnés pour anticiper les mutations.

AFFIRMER LE RÔLE DE LA RÉGION EN TANT QUE DÉMONSTRATEUR DE PROJETS, NOTAMMENT SUR LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En matière d'innovation, il s'agit avant tout de rassembler les différents acteurs (publics comme privés) et de les faire travailler ensemble pour aboutir à la construction de modèles qui pourront être testés auprès des acteurs du marché ou du grand public. La région est en capacité de les rassembler. Dans le secteur hydrogène, par exemple, la région peut impulser la coopération. Des démonstrateurs permettront d'amorcer le processus d'industrialisation, tout en accélérant la structuration de la filière.

L'opportunité de créer un fonds de capital investissement dédié à la transition écologique sera examinée.

De même, en matière de déchets, pour lesquels la région exerce désormais une nouvelle compétence de gestion et veut constituer des modèles inscrits dans l'économie circulaire. Les activités économiques de réutilisation, de valorisation et de recyclage des déchets présentent, en effet, le double avantage de créer de la richesse en préservant l'environnement.

Les priorités pour le mandat

Les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté créent de la valeur ajoutée et des emplois, conçoivent et fabriquent les produits et les services qui répondent aux besoins de la société, produisent les aliments de qualité qui répondent aux besoins humains. Pour les soutenir, la région affirme quatre priorités politiques cohérentes entre elles. Elles structurent le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À TOUS LES STADES DE LEUR DÉVELOPPEMENT SUR TOUT LE TERRITOIRE EN ASSUMANT PLEINEMENT LE RÔLE DE CHEF DE FILE DE LA RÉGION

- Tous les stades sensibles du cycle de vie doivent être couverts : création, implantation, innovation, reprise, transmission, mutation, internationalisation, avec un accent particulier mis sur les actions collectives d'aide à l'export.

- Des programmes spécifiques pour les start-ups ainsi que pour l'accès à la commande publique des TPE et PME (à la manière d'un « Small Business Act » à la française) seront mis en œuvre.
- Les politiques d'innovation, en lien avec la recherche, seront particulièrement soutenues, dont les projets collaboratifs avec les pôles de compétitivité.
- Un capitalisme régional sera soutenu notamment par une politique ambitieuse confortant les fonds propres et les besoins de financement des PME locales, en complément du soutien aux coopératives. Il est essentiel pour l'emploi que les centres de décision restent autant que possible dans la région.
- Le partenariat avec les intercommunalités sera assuré pour répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises, en prenant en compte les enjeux de la transition écologique.
- L'économie de proximité, l'artisanat et l'économie résidentielle – qui constituent un enjeu pour l'économie et l'emploi mais également pour l'attractivité des territoires – feront l'objet d'une offre globale d'accompagnement.



Jean-Claude LAGRANGE

Vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et de la sécurité professionnelle

« Apporter aux dynamiques entrepreneuriales des compétences, des innovations, des accompagnements à l'export, telles sont nos priorités. »

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE

- L'innovation est un facteur majeur de compétitivité à long terme. Les politiques de soutien seront poursuivies et amplifiées (amélioration de l'écosystème d'innovation, financements, etc.). Le volet « compétences » de l'innovation sera renforcé (outils de formation, de conseil et d'ingénierie).
- L'international : la politique export sera poursuivie et élargie à une politique plus large d'internationalisation. Elle inclura l'attractivité et la promotion territoriale.
- Filières : l'action collective est nécessaire pour répondre aux besoins des entreprises et pour saisir collectivement des opportunités économiques. Toutes les filières industrielles (transports, automobile, énergies, mobilité, métallurgie, aéronautique, santé, microtechniques, agroalimentaire, luxe, etc.) seront accompagnées dans leur évolution vers les marchés nouveaux, des approches intégrées avec les services et le numérique (produits intelligents, services intégrés à forte valeur ajoutée).

APPROFONDIR LES LIENS ENTRE LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET LES POLITIQUES D'ORIENTATION, D'EMPLOI ET DE FORMATION

Partant du constat qu'il y a, d'une part, un nombre intolérable de chômeurs, et d'autre part, trop d'entreprises ne trouvant pas les compétences dont elles ont besoin, le rapprochement des politiques de filières, d'orientation et de formation sera approfondi par territoire. L'outil des contrats d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences sera évalué et généralisé. Les conseillers d'orientation seront formés aux besoins en main-d'œuvre des entreprises locales.

- L'identité industrielle de la Bourgogne-Franche-Comté sera affirmée. Rester la première région française par l'emploi industriel est un objectif stratégique. Des états généraux de « l'industrie 4.0 » seront lancés pour identifier les technologies émergentes en capacité de répondre aux besoins futurs des sociétés urbaines et rurales du XXI^e siècle. L'objectif est d'accompagner les entreprises vers les marchés de demain et de répondre aux besoins du futur.

AGIR EN PROXIMITÉ

- La région veut rapprocher les politiques régionales des acteurs territoriaux. La grande région doit être plus proche d'eux et déployer une ingénierie de proximité pour accompagner les projets émergents.
- Le partenariat avec les intercommunalités sera au cœur de la territorialisation de la politique régionale. Une échelle pertinente pour travailler avec les territoires, tant urbains que ruraux, sera définie afin de nouer des partenariats pour le développement économique. Les contrats urbains de développement économique (CUDE) pourront être déployés. La politique vers les territoires ruraux s'appuiera sur les dispositifs d'aménagement du territoire.
- La pratique de contractualisation, initiée à travers les contrats urbains de développement économique, sera refondée et étendue à l'ensemble des territoires de développement.
- La future agence régionale fusionnée se dotera d'un pôle territorial spécifique pour mailler l'intégralité de la région en partenariat avec les intercommunalités, et pour assumer une fonction d'animation territoriale et d'accompagnement des porteurs de projets économiques en proximité.
- La région participera au capital des SEM économiques en fonction des enjeux stratégiques et des besoins exprimés par les territoires.
- Une politique d'aménagement économique sera définie et mise en œuvre avec les territoires (pépinières à haut niveau de service, lieux fédérateurs, ZIR) via un accompagnement financier à l'aménagement de sites à enjeux stratégiques et à vocation régionale. Un « parcours résidentiel labellisé des hôtels et pépinières » sera défini.

FONDER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE SUR LA COOPÉRATION

Cette action doit être menée tout en affirmant le rôle de coordination et d'évaluation des politiques de développement économique de la région. La loi NOTRe lui confie la définition des orientations en matière de développement économique et donne à la région des instruments autorisant ces actions :

- Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) est élaboré en concertation avec les acteurs et notamment les territoires.
- L'animation régionale des politiques de développement économique est une attente forte des acteurs à laquelle la région répondra en déterminant un cadre clair de gouvernance régionale. Il sera fondé sur le partenariat et la coopération (suivi, évaluation, conférence annuelle, comités thématiques, outil informatique). Des revues de projets territorialisés seront mises en place. La coordination avec l'Etat et la transversalité avec les politiques qu'il mène (emploi, entreprises en difficulté) seront renforcées.
- Des réseaux d'acteurs seront constitués pour développer un esprit coopératif et collaboratif dans les réseaux de développement économique.
- Pour améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnements des entreprises, un outil de suivi du parcours de l'entrepreneur et d'évaluation du partenariat sera mis en place via le nouveau portail régional : outil numérique du développement économique.

LE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ET LES INTERCOMMUNALITÉS, AU CŒUR DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Au cœur de la nouvelle territorialisation de la politique régionale : le partenariat entre les intercommunalités et la région. Cette dernière sera compétente sur les aides et les filières et travaillera avec des intercommunalités pour le volet immobilier d'entreprise. De plus, le nombre d'EPCI ayant été resserré, ils pourront davantage concentrer leurs moyens d'action. La région a déjà envoyé des signes forts aux intercommunalités en leur proposant de les épauler dans la consolidation des sociétés d'économie mixte. Pour garantir un cadre stratégique pertinent et lisible, la région contractualisera avec les territoires.

- L'évaluation des politiques publiques (aides individuelles, actions collectives, actions financées par le conseil régional) sera approfondie pour garantir la bonne utilisation des deniers publics.
- Toutes les aides seront traitées dans une approche globale des besoins de financement des entreprises pour évacuer les logiques de guichet et d'opportunité qui demeureraient.

ENGAGEMENT #3

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le contexte

L'ESS est un secteur en croissance et créateur d'emplois. Les politiques menées sur les deux anciens territoires étaient disparates, en particulier pour le soutien aux réseaux et l'aide aux postes, structurellement plus développée en Franche-Comté :

- en Bourgogne, les moyens étaient dédiés à la consolidation des modèles économiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) via des dispositifs de sensibilisation, d'accompagnement à la création et au développement des projets ainsi que par des aides directes favorisant les investissements immobiliers et productifs, des dispositifs de garantie des projets économiques, des dispositifs de promotion de l'ESS et d'accompagnement à l'innovation sociale ;
- la Franche-Comté a démontré un engagement particulier pour la consolidation et la diversification des filières d'activités de l'ESS avec le dispositif Tremplin Solidarités. Son but ? Soutenir l'activité économique et la professionnalisation des emplois et des activités de l'aide à domicile associatif à but non lucratif. La région s'est également employée à apporter des réponses financières adaptées aux spécificités des entreprises de l'ESS, et à encourager

l'innovation sociale avec l'expérimentation d'un fonds régional de l'innovation en partenariat avec Bpifrance. Sans oublier « Emergence », dispositif d'accompagnement des territoires à l'émergence d'activités « qui répondent à des besoins sociaux non couverts tout en créant des emplois », Rally'nov pour le repérage et la valorisation des initiatives socialement innovantes, et le soutien aux réseaux et aux projets d'animation structurants. La loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 pose l'ambition d'un changement d'échelle et une accélération de la croissance du secteur autour de cinq piliers : reconnaître l'ESS comme un secteur spécifique ; renforcer les politiques de développement local durable ; consolider le réseau des acteurs, le financement et la gouvernance ; développer la coopération (SCOP, SCIC) et donner plus de prérogatives aux salariés dans les décisions. La loi NOTRe consacre la place de l'ESS en l'inscrivant dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Les orientations en la matière sont définies sur la base des propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire instituées par la loi. Le SRDEII, conçu suite à une large concertation et adopté fin 2016 par le conseil régional, fait du développement de l'ESS un impératif de mandat.

La concertation

Une série de propositions a émergé dans trois grands domaines : développer, innover et changer d'échelle.

DÉVELOPPER L'ESS

Pour développer l'ESS, les acteurs ont mis en évidence la nécessité de réaliser des études de marché et d'en professionnaliser les structures. Cela pourrait permettre de promouvoir l'ESS auprès des investisseurs. Le décroisement entre l'entrepreneuriat classique et l'ESS peut être le fruit de partenariats et de mutualisations

LE SOUTIEN AUX EMPLOIS D'AIDE À DOMICILE

Mesure de solidarité et de soutien à un service social primordial, le soutien aux emplois d'aide à domicile pour les structures associatives non lucratives est né en Franche-Comté. Il sera étendu à la grande région avec des incitations à la professionnalisation des interventions.



de projets. Leur proposition : hybrider les ressources pour mobiliser aussi bien des fonds publics que privés. Des participants ont, par ailleurs, suggéré d'étudier un dispositif permettant d'encourager le compagnonnage, lequel favorise l'essaimage de projets.

PROMOUVOIR L'INNOVATION

Pour innover dans le secteur de l'ESS, les acteurs ont posé la question de la gouvernance et l'importance des partenariats public-privé. Ils veulent donner une meilleure visibilité au secteur au sein de l'économie globale, avec une attention particulière au pilotage de l'innovation.

CHANGER D'ÉCHELLE

Pour réussir à changer d'échelle, les acteurs de l'ESS ont insisté sur le besoin de décloisonnement à tous les niveaux : mutualisation du financement et construction d'un réseau des structures d'accompagnement de l'innovation sociale.

L'ÉLARGISSEMENT À LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DES DISPOSITIFS DE VALORISATION DE L'INNOVATION SOCIALE TELS QUE « RALLY'NOV »

Cette manifestation promeut les initiatives socialement innovantes des entreprises de l'économie dite classique et de l'économie sociale et solidaire du territoire régional. Née en Franche-Comté en 2011, elle a été élargie dès 2016 à la grande région. Dans un même temps, le Concours régional de l'ESS, né en Bourgogne avec l'objectif de mettre en lumière et de récompenser les initiatives exemplaires et/ou innovantes en matière d'ESS, a été étendu à la Franche-Comté.

La communication, la promotion de l'ESS et la construction d'une politique régionale devraient faciliter ce processus.

Les priorités pour le mandat

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE L'ESS

Pour épauler l'évolution de ce secteur porteur, la région doit accompagner ces entreprises. Elle doit également consolider et diversifier les filières avec l'adaptation des marchés publics, des appels d'offres et des clauses d'insertion et le soutien aux circuits courts de financement.

Ces actions se traduiront par la promotion de l'entrepreneuriat sous forme ESS, l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises en veillant à leurs attentes et spécificités – passage de cap de croissance, constitution de collectifs, restructuration –, la consolidation des modèles économiques des entreprises et le développement de formes novatrices d'entreprendre comme les familles de coopératives, coopérative d'artisans, reprise sous forme de SCOP, entrepreneuriat social.

FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE

La région doit développer ses dispositifs d'incitation à l'innovation sociale : dispositif, générateurs de type « Emergence », en les rapprochant des projets des territoires qui se sont mobilisés dans le cadre de l'initiative « zéro chômeur de longue durée », et aides à l'innovation sociale (Rally'nov, prix de l'innovation sociale, prix de l'ESS dès 2016, FRISO et promotion de la RSE). Enfin, elle doit accompagner les projets qui permettront à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle, comme celui de la Cité de l'autre économie à Dijon.



Denis HAMEAU

Vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire

« L'ESS est une manière d'entreprendre qui place l'homme au cœur du projet d'entreprise. Sa gouvernance démocratique lui permet de conjuguer la performance économique, l'innovation sociale et le respect de l'environnement. »

ENGAGEMENT #4

Favoriser la création et la consolidation de 6 000 emplois d'utilité sociale

Le secteur associatif constitue, parallèlement aux secteurs économiques classiques, un levier important de création d'emplois. Le secteur associatif répond, en outre, à des besoins essentiels pour conforter le lien social dans les territoires. Ces emplois représentent, par ailleurs, une voie d'insertion privilégiée pour certains demandeurs d'emploi.

La région s'engage donc à accompagner très fortement ce secteur, en partenariat étroit avec les différents réseaux associatifs et les autres collectivités, en se fixant l'objectif ambitieux d'accompagner la création et la consolidation de 6 000 emplois d'utilité sociale.

Les priorités pour le mandat

Pour permettre la création et la consolidation de ces 6 000 emplois d'utilité sociale, la région a déjà identifié trois leviers dans des secteurs jugés prioritaires :

- **le soutien aux emplois associatifs de l'économie sociale et solidaire**, en particulier dans le secteur de l'aide à domicile et de l'insertion par l'activité économique ;
- **le soutien aux emplois associatifs, notamment partagés**, en particulier dans les domaines

de la culture, du sport, de la solidarité et de l'environnement ;

- **le soutien aux emplois d'accompagnateurs dans les transports scolaires**, dont le rôle participe à la consolidation d'un service public de qualité et qui pourront être partagés avec des structures associatives et/ou des collectivités en fonction des spécificités des territoires.

Sur l'ensemble de ces sujets, la région a l'ambition d'engager un dialogue exigeant avec les interlocuteurs concernés, pour construire ensemble une ingénierie de projet adaptée et des modalités d'intervention conformes aux besoins spécifiques locaux.

**« La région cofinancera 6 000 emplois
d'utilité sociale pour soutenir
le monde associatif et conforter
le lien social dans les territoires. »**



ENGAGEMENT #5

Relever le défi de la révolution numérique

Le contexte

La révolution numérique repose sur deux piliers indissociables :

- d'abord l'existence d'infrastructures de très haut débit (THD) partout et pour tous ;
- et ensuite le défi des usages.

En Bourgogne-Franche-Comté, la construction des infrastructures numériques est réalisée par les opérateurs privés dans les zones urbaines et par les conseils départementaux (ou des syndicats qui leur sont liés) en zone rurale.

Avec la mobilisation de 162 millions d'euros, la région soutient très fortement les départements pour le déploiement de la fibre optique en zone rurale.

Concernant les usages, des expérimentations et des déploiements ont été menés (e-administration, e-santé, visio-guichets, points visio-services) pour accompagner citoyens, entreprises et acteurs publics.

Des stratégies de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) ont été élaborées en Bourgogne et en Franche-Comté en 2015 à la demande de l'Etat, afin de préparer les contrats de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Les SCORAN ont été validées lors de commissions de concertation régionale d'aménagement numérique du territoire (CCRANT), réunissant les communautés d'acteurs impliqués dans les développements des infrastructures et des usages numériques (santé, recherche, éducation, économie, culture, e-administration).

Les priorités pour le mandat

La région Bourgogne-Franche-Comté fait de la question numérique une priorité stratégique. Le double engagement régional portera à la fois sur un renforcement très significatif du financement des infrastructures et sur la mise en œuvre d'une politique pionnière en matière d'usages.

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Concernant les infrastructures très haut débit (fibre optique « à la maison » FFTH, ou « à l'entreprise » FFTO), la région fait de l'accélération de la construction des réseaux en zone rurale – mise en œuvre par les départements – une priorité absolue : une solution très haut débit pour tous les habitants, toutes les collec-

tivités et toutes les entreprises doit être opérationnelle d'ici 2022. La région exercera donc la plus grande vigilance sur le respect des calendriers de déploiement adoptés par les départements et engagera de nouvelles aides pour les inciter à l'accélérer. Ces nouvelles aides en faveur de la « fibre à la maison » et « à l'entreprise » seront modulées en fonction de la rapidité réelle du déploiement. Un soutien direct aux EPCI ou aux communes appelés à contribuer par les départements sera possible.

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

La région incitera les conseils départementaux à accélérer la construction des réseaux très haut débit en augmentant très significativement ses aides financières pour les territoires ruraux avec un total de 162 millions d'euros sur la durée du mandat.

Dans les zones urbaines (dites zones Appel à manifestations d'intentions d'investissement, AMII), la région exercera pleinement son rôle incitatif et de vigilance en étant signataire des conventions entre l'aménageur (Orange essentiellement à ce jour) et les collectivités locales.

Enfin, dans les zones qui avaient bénéficié de la technologie Wi-Max, la région, seule collectivité publique à avoir lancé cette expérimentation en France, permettra à ses abonnés d'entrer dans l'ère du très haut débit radio avec la technologie 4G-TD LTE de son nouveau réseau RCube. Cette technologie intermédiaire continuera d'être mobilisée pour offrir une solution haut débit aux territoires dépourvus à court terme de fibre optique.

FACILITER LA DIFFUSION DES USAGES NUMÉRIQUES

Concernant les usages numériques, la région entend se positionner au cœur de leur déploiement, de leur démocratisation, de leur appropriation et de leur promotion. Elle souhaite ainsi devenir un leader national des usages numériques, comme elle l'est déjà pour l'e-administration avec e-Bourgogne. Le groupement d'intérêt public (GIP) e-Bourgogne accompagne élus et agents dans l'appropriation des nouveaux usages numériques depuis près de dix ans. Partenaire de tous les grands projets de modernisation de l'Etat, il est utilisé par plus de 36 000 entreprises. Son modèle, assis sur la

FAIRE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ LE LEADER NATIONAL D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

La région favorisera des axes prioritaires et la transversalité (formation, tourisme, industrie, mobilités, culture) pour porter des thématiques fortes et répondre de manière structurée aux attentes des acteurs et écosystèmes locaux.

solidarité région-département-Etat, en fait un véritable outil au service de la révolution numérique et d'aménagement du territoire, particulièrement en direction des petites et moyennes collectivités.

L'intervention de la région pour les usages se fera tant au niveau des collectivités, que des entreprises (en particulier des PME-TPE, artisanat, commerce), des particuliers et des acteurs institutionnels.

Pour relever ce défi, la région mettra en place une stratégie régionale des usages qui servira de cadre d'orientation et de levier d'animation. Aucune collectivité n'ayant développé une politique transversale des usages numériques, la région sera pionnière en la matière au terme d'une phase d'analyse associant les acteurs concernés.

L'EXTENSION DU GIP e-BOURGOGNE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Le groupement d'intérêt public (GIP) e-Bourgogne, qui propose une vingtaine de services numériques, a deux missions : faciliter l'administration numérique des petites et moyennes collectivités en particulier et accompagner les élus et agents dans l'appropriation des nouveaux usages

numériques au service des citoyens et des entreprises. La région étendra donc l'action du GIP e-Bourgogne, nouvellement renommé « Territoires numériques de Bourgogne-Franche-Comté », à l'ensemble des acteurs publics et des entreprises de Bourgogne et de Franche-Comté.



Credit: M.Joly

Patrick MOLINOZ

Vice-président en charge de la jeunesse, de la vie associative, de la laïcité, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes, et du développement numérique des territoires

« La région veut l'accélération du déploiement du très haut débit optique pour tous en augmentant de 68 % son aide financière aux départements. »

ENGAGEMENT #6

Favoriser le développement d'une agriculture d'excellence et de proximité

Le contexte

Les politiques conduites en Bourgogne et en Franche-Comté ont eu pour objectif majeur le développement de filières agricoles durables, diversifiées et ancrées au territoire.

Les actions menées ont visé prioritairement :

- Le développement de la compétitivité des filières agricoles. Conférences annuelles avec la profession, accompagnement de projets visant l'amélioration de la compétitivité des exploitations, structuration des filières, développement et promotion des signes officiels de la qualité et de l'origine (AOP, IGP), innovation, réduction des impacts environnementaux des activités agricoles, émergence d'une filière bio structurée.
- Les aides à l'installation en agriculture pour le renouvellement des générations et la diversification des productions.
- Des animations dans les domaines de la promotion des produits régionaux, l'alimentation de proximité ou bien encore le pastoralisme dans le massif du Jura.
- Des aides directes individuelles conséquentes en accompagnement de financements européens (FEADER) relatives notamment à la modernisation des bâtiments d'élevage, la diversification des productions et modes de vente, la réduction des intrants, la certification « AB », la coopération et l'innovation (Bourgogne) ou les investissements pour le pastoralisme et la protection des races menacées (en Franche-Comté).

Il y a un enjeu fort pour intégrer l'agriculture et l'agroalimentaire dans une logique de filière

et de création de valeur. L'agroalimentaire est traitée de façon transversale et avec une stratégie de cohérence entre les enjeux de l'amont et de l'aval. Ainsi, ont été mis en place en Bourgogne et en Franche-Comté :

- des programmes d'actions collectives permettant de regrouper des entreprises agroalimentaires autour d'objectifs partagés : formation, RSE, innovation, soutien à l'export, valorisation des produits, productions sous signe de qualité, ainsi qu'un CAPÉCO IAA 2013-2015 (enjeux stratégiques partagés en matière de développement économique et de gestion des compétences) ;
- un technopôle agro-environnement à Bretenière ;
- le pôle de compétitivité Vitagora ;
- des actions collectives portées par l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA) et l'Association régionale de l'industrie agroalimentaire et de transfert de technologies (ARIATT), les chambres de commerce et d'industrie régionales (CCIR) ;
- des aides directes ou des appels à projets FEADER en faveur des investissements matériels.

L'intervention de la région en matière d'agriculture s'appuie sur sa compétence en matière de développement économique et sur le fait qu'elle est autorité de gestion des fonds européens. Cette gestion ne doit pas masquer que certains dispositifs, notamment liés au FEADER, sont cadrés par l'Etat, ce qui réduit la marge de manœuvre pour les adapter aux priorités régionales.

Enfin, la loi NOTRe a ouvert la possibilité aux départements de poursuivre leurs interventions vers l'agriculture via un conventionnement avec la région.

La concertation

Quatre points forts ont émergé de la concertation.

L'IDENTITÉ DE LA RÉGION

Une chose est sûre, l'agriculture fait partie de l'ADN de la Bourgogne-Franche-Comté, qui tient même la deuxième place des régions françaises pour la création de valeur ajoutée et la quatrième pour l'emploi agricole. Au-delà des chiffres, elle participe à travers des symboles forts comme le comté, la moutarde de Dijon ou le vin de Bourgogne à l'identité et à la fierté régionales.

A l'heure où la demande d'une alimentation de qualité est importante, l'agriculture et l'agroalimentaire sont des filières d'avenir : l'enjeu est alors de fixer la valeur ajoutée sur notre territoire pour faire de cet atout une force durable pour la région et ses habitants. Le constat que l'agriculteur ne puisse pas vivre de son revenu est scandaleux.

UN CONTEXTE DE CHANGEMENT ET DE CRISE

Le transfert des fonds européens à la région positionne désormais celle-ci comme un acteur majeur : elle doit territorialiser ses politiques entre Europe et territoires. Si le contexte de fusion des régions bouleverse le paysage, la loi NOTRe donne

plus d'importance à la région mais laisse pourtant une place aux départements. Par ailleurs, la crise agricole liée notamment à l'arrêt des outils de régulation au niveau européen et aux aléas climatiques est particulièrement alarmant. La crise est à la fois structurelle et conjoncturelle, dans un contexte institutionnel évolutif.

TRAVAILLER LA QUALITÉ ET LES FILIÈRES POUR FIXER LA VALEUR AJOUTÉE

La région peut aider les agriculteurs à améliorer la qualité de leurs productions, grâce à la recherche, l'équipement et la diversification. Cependant, faire face à cette crise structurelle induit de travailler sur la qualité par filière. Mais, malgré les crises frappant de nombreuses exploitations, l'agriculture reste un secteur d'avenir, capable de trouver des débouchés et de créer de la valeur ajoutée conservée sur le territoire. Nous devons atteindre une nouvelle forme de résilience des exploitations, des systèmes et des filières pour faire face à ces aléas.

L'ENVIE DE COOPÉRER

Au-delà de la coopération à l'intérieur des filières, les acteurs, devant la gravité de la crise et l'ampleur des défis à relever, manifestent tous l'envie de coopérer. Région, chambre régionale d'agriculture, Etat, filières, autres collectivités : tous doivent travailler ensemble.

LES AUDITS D'EXPLOITATION ET DE FILIÈRE : DES OUTILS AU SERVICE DU CHANGEMENT POUR FAIRE FACE À LA CRISE

Construits dès 2016 avec la profession agricole dans le cadre du plan d'action régional en faveur de l'agriculture, les audits d'exploitation sont un outil d'accompagnement pour les agriculteurs confrontés à une difficulté structurelle : ils les aident à identifier les bons leviers de modernisation et de repositionnement stratégique. Les audits de filières

permettent de partager entre tous les acteurs une même vision des leviers à actionner collectivement pour créer plus de valeur ajoutée. L'approche par filière est nécessaire pour répondre à des enjeux spécifiques : sécuriser les approvisionnements locaux Label rouge pour la viande porcine, obtenir une IGP, mieux partager la valeur ajoutée.

50 % DE PRODUITS BIO ET/OU LOCAUX DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DES LYCÉES PUBLICS

A la fin du mandat, 50 % de ce qui sera servi dans l'assiette des lycéens proviendra de l'agriculture locale et/ou biologique. Cela passe par deux types d'actions :

- structurer les acteurs locaux pour qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins des établissements ;
- former et outiller les intendants des lycées pour qu'ils puissent s'approvisionner en-dehors des grosses centrales d'achats.

Les priorités pour le mandat

Face à la crise, un plan d'action en faveur de l'agriculture a été adopté dès le début du mandat. Doté de plusieurs millions d'euros, il vise à la fois à répondre à l'urgence, y compris en matière de trésorerie aux côtés de l'Etat, et à accompagner les changements structurels permettant à l'agriculture régionale de retrouver un modèle équilibré de façon pérenne.

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) prend fortement en compte l'agriculture et l'agroalimentaire. Ces activités étant spécifiques, le SRDEII sera décliné au travers d'un plan dédié : le plan régional de développement agricole, qui aura vocation à en adapter et en préciser les grandes orientations. Une gouvernance région – chambre régionale d'agriculture

Bourgogne-Franche-Comté sera installée, avec l'Etat, pour la mise en œuvre des orientations.

GÉNÉRER DAVANTAGE DE VALEUR AJOUTÉE ET DE DÉBOUCHÉS PAR LA QUALITÉ ET L'EXCELLENCE

Compte tenu des capacités de production du territoire, il convient de conserver voire de conquérir un avantage concurrentiel sur les marchés, pour générer plus de valeur ajoutée économique, mais également environnementale et sociale. Il s'agit de conforter les filières exemplaires en la matière, mais surtout d'offrir de véritables opportunités de développement aux productions actuellement en difficulté.

Cela passe par un soutien aux filières petites et grandes, anciennes ou émergentes. La région doit leur permettre d'engager réellement le changement vers la qualité : accueil de surfaces ou d'exploitations dans une filière de qualité, création de différenciations ou de signes de qualité, soutien au bio, soutien à la croissance à l'international, promotion, accompagnement à l'innovation et au développement dans les entreprises de l'agroalimentaire.

A cet égard, le soutien continu apporté à Vitagora, au technopôle agroenvironnemental de Bretenière (Agronov) ou au projet Food-Tech démontre le volontarisme et le dynamisme régional en la matière.

Cette démarche globale repose aussi sur la capacité à orienter de façon significative des exploitations vers des pratiques de production agro-écologiques intégrées (intrants, nouvelles technologies plus vertes, label « paysan chercheur », démarches sociales, bio).



Credit : P. Maupetit

Sophie FONQUERNIE

Vice-présidente en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire

« Nous pouvons être fiers de nos agriculteurs et de leurs produits. Pour aider les agriculteurs, il faut les aider à créer de la valeur ajoutée et à la répartir dans les filières. »

ANCERER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES TERRITOIRES (CIRCUITS COURTS, PROXIMITÉ, AGRO-ENVIRONNEMENT)

Cette orientation est sous-tendue par la demande accrue des consommateurs : l'alimentation de proximité renvoie autant à la notion de qualité qu'à la préoccupation de conserver une activité paysanne proche de chez eux. Elle passe par des incitations et des actions à destination des producteurs locaux pour la différenciation des produits par le bio ou la définition de seuils minimaux dans les cantines des lycées. Un accompagnement des exploitations vers les débouchés dits de proximité, dont les circuits courts, avec une approche territoriale forte comprenant des incitations à destination des producteurs locaux et l'adaptation d'outils régionaux (ex. plateforme numérique Loc'Halles), est conduit. Un soutien en faveur des initiatives de fédération des producteurs locaux est activé. Sur ce plan, beaucoup reste à inventer ou à organiser sur les outils et surtout la logistique, l'orientation des productions et l'éducation du consommateur.

FAVORISER L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS (RECRUTEMENT, REPÉRAGE, ACCOMPAGNEMENT) ET IDENTIFIER LES TERRITOIRES D'AVENIR (PRÉVISION DES TRANSMISSIONS, NOUVELLES ACTIVITÉS OU PRODUCTIONS, ADAPTATION DE L'OFFRE)

Les orientations précédentes, au cœur de notre politique régionale, n'ont de sens que si des hommes et des femmes s'engagent pour les mettre en œuvre. Il faut donc préparer l'avenir

UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

Dès 2017, une campagne de promotion des agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté mettra en valeur leurs talents et leurs savoir-faire. Objectif : sensibiliser l'ensemble des habitants aux enjeux d'une consommation locale. La région est fière de ses agriculteurs et le fait savoir !

par l'installation des agriculteurs en favorisant le renouvellement des générations, la reprise et la création d'exploitations. La région est à leurs côtés dès l'installation, avec une aide transitoire pour le hors-cadre familial et un dispositif d'avances remboursables pour les plus de 40 ans sur l'ensemble du territoire dès 2016, et en lançant des audits d'exploitation pour les réorientations d'activité ou des aides à la reconversion professionnelle.

Une réflexion sera engagée sur les enjeux fonciers pour développer de nouvelles modalités d'ingénierie financière. Elles devront lever les freins liés à la faible capacité d'investissement des nouveaux exploitants. La région souhaite notamment investir dans le maintien et le développement de l'agriculture en zones de montagne et de piémont (zones de plaines ou de collines situées au pied des montagnes).

ENGAGEMENT #7

Conforter et valoriser la recherche dans les principaux domaines d'excellence de la nouvelle région

Le contexte

Les politiques de recherche et d'innovation distinguent deux grands domaines d'intervention.

- Conforter le rayonnement et l'attractivité de la recherche, en soutenant l'excellence, mais aussi l'émergence de nouvelles thématiques : aides aux équipements, au fonctionnement de projets, à l'investissement humain (thèses, post-doc, mobilité des chercheurs), au montage de projets européens et internationaux et à la diffusion des résultats de la recherche auprès de divers publics (scientifique, industriel, mais aussi grand public, en particulier jeune, grâce à des actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle ou CSTI).
- Promouvoir le transfert de technologie, de connaissance et d'innovation en soutenant des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires, les plateformes technologiques partagées (lycée, université), les liens entre la formation, la recherche et l'entreprise, les capacités d'innovation au sein des laboratoires, les étudiants-chercheurs entrepreneurs, ainsi que les projets des incubateurs régionaux d'entreprises d'innovantes.

La concertation

Les acteurs insistent sur l'enjeu de coopération et de structuration lié à la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), structure fédérant les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, à son organisation fédérale et à la stratégie I-Site (Initiatives science-innovation-territoires-économie). Cette dernière vise à valoriser les champs scientifiques d'excellence du territoire (transports, énergie, santé, biens

d'équipement, agroalimentaire, microtechniques et nucléaire). Ce projet doit accélérer le processus de transformation de l'écosystème régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Cette mutation devra être bénéfique pour la région, son économie et ses citoyens. L'I-Site est ainsi fondamental pour créer un véritable effet d'entraînement avec le monde économique et la société. Cela passera par une synergie entre les membres de la COMUE, les organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA) et les établissements hospitalo-universitaires de Bourgogne-Franche-Comté (CHU Dijon, CHRU Besançon, centre Georges-François Leclerc, Etablissement français du sang BFC).

Les acteurs mettent l'accent sur les enjeux de l'internationalisation et du rapprochement avec le monde économique.

Les priorités pour le mandat

PROMOUVOIR L'INNOVATION

L'innovation est au cœur des politiques régionales. Les liens entre la recherche et l'économie seront renforcés à travers la promotion du transfert de technologies et de connaissances. Cela doit passer par le soutien des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires, des plateformes technologiques partagées, des étudiants-chercheurs entrepreneurs et des projets d'incubateurs régionaux d'entreprises innovantes.

RAPPROCHER LA RECHERCHE ET LES ENTREPRISES

Les partenariats et initiatives favorisant le rapprochement entre le monde économique et la recherche seront multipliés, à l'instar de celui signé en 2016 entre PSA et la communauté scientifique. Les consortiums (entreprises, labo-

ratoires) mis en place dans le cadre de la SRI-SI, les laboratoires mixtes (publics, privés), les doctorants conseils en entreprises ou la création d'entreprises innovantes seront également favorisés.

Un état des lieux de l'écosystème régional de la valorisation de la recherche et du transfert de technologies et de la connaissance, en partenariat avec l'Etat (DRRT), a été initié dès 2016. Ambition : proposer des pistes d'amélioration et de structuration. Les outils de transfert de technologies, de valorisation et d'appui aux projets collaboratifs avec les entreprises les plus pertinentes et/ou innovants seront soutenus afin d'optimiser les liens entre la recherche, les entreprises et la société.

La région portera une attention particulière aux propositions déposées dans le cadre de l'appel à projets I-Site pour repérer les potentiels de développement du territoire. Un label d'excellence régionale, prenant en compte les SRI-SI, en complément de ceux au titre des AAP I-Site, nationaux, européens ou internationaux, sera proposé.

Cette démarche fera l'objet d'un plan d'ensemble auquel la région consacrera au moins 50 millions d'euros sur la durée du mandat.

« La recherche est fertile en projets d'innovations mais il faut accélérer notre capacité à les transformer en projets économiques. »

L'appui à la recherche, la valorisation et le transfert se déploieront dans trois directions :

- Le soutien à la recherche d'excellence, domaines dans lesquels la Bourgogne-Franche-Comté jouit d'une reconnaissance nationale et internationale, notamment dans les champs de la « spécialisation intelligente ».
- Le soutien à la recherche d'émergence pour valoriser un paysage régional pluridisciplinaire. La démarche consiste à favoriser des projets, répondant à un cahier des charges précis - interdisciplinarité, travail en réseau entre plusieurs établissements, montée en niveau des publications ou des effectifs.
 - Les programmes européens (fonds structurels, mais aussi programmes sectoriels comme horizon 2020) constituent des gisements de financements potentiels pour les laboratoires. Le recours à ces financements passe par la recherche de partenaires européens et par une ingénierie de projets qui peuvent bloquer des potentialités. Une aide dédiée à l'ingénierie pourra être apportée par la région dans le cadre d'un appel à projets spécifique.

LE SOUTIEN DE LA RÉGION AU PROJET I-SITE

Ce projet, porté par la communauté d'universités et d'établissements-université de Bourgogne-Franche-Comté (COMUE-UBFC), vise à entraîner la communauté des universités et des écoles à conforter les approches pluridisciplinaires fortement connectées aux enjeux de l'industrie. L'ambition est de créer un environnement international stimulant attirant les étudiants et chercheurs du monde entier et qui permette en retour aux habitants d'accéder

aux savoirs, aux cultures, aux échanges internationaux, aux formations initiales et continues pour ouvrir des opportunités d'emplois. Trois axes structurent ce programme : attirer des chercheurs internationaux de haut niveau dans le cadre de projets d'excellence en réseaux ; développer des formations initiales et continues ; accompagner des entreprises pour les aider à prendre une dimension high-tech.

ENGAGEMENT #8

Construire le lycée de demain

Le contexte

La région est en charge de l'investissement et de la gestion patrimoniale des lycées, de l'équipement et des moyens nécessaires au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Elle assure les missions d'entretien, d'accueil, d'hébergement et de restauration, et exerce l'autorité hiérarchique vis-à-vis des agents, dans les lycées, qui réalisent ces missions. Enfin, depuis la loi Peillon de 2013, elle partage avec les autorités académiques les décisions annuelles d'ajustement de la carte des formations.

Dans chacune des deux ex-régions, la dotation et l'équipement des lycées présentaient des objectifs similaires et les moyens alloués étaient proches. Cependant les modalités de mise en œuvre diffèrent. En Bourgogne, depuis 2008, la région pilote l'instruction et l'arbitrage des opérations en lien avec les autorités académiques à partir d'outils collaboratifs. Cette démarche lui permet d'être l'acheteur unique en regroupant les besoins. En Franche-Comté, un plan d'investissement pour le lycée de demain avait été adopté en 2014 en prenant en compte les évolutions démographiques et les besoins sur vingt ans. L'objectif était, comme en Bourgogne, de moderniser le

patrimoine pour l'adapter aux besoins fonctionnels projetés et pour le rendre globalement accessible, sécurisé et énergétiquement sobre. En Bourgogne, le plan pluriannuel d'investissement dans les lycées adopté en 2011 a été mené à son terme.

Les deux régions avaient également conduit des politiques volontaristes pour soutenir le pouvoir d'achat des familles et encourager la réussite scolaire : gratuité des manuels scolaires, aides aux premiers équipements et à l'acquisition des caisses à outils des apprentis, financement de projets de vie scolaire, etc.

En matière d'éducation à la culture, de citoyenneté et de mobilité, les deux régions ont mis en place des dispositifs très proches.

La concertation

La région conduit ses choix dans le dialogue avec le rectorat et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour les lycées agricoles : la collaboration est constante et transparente, dans le respect des compétences de chacun.

LA TARIFICATION SOCIALE DANS LES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Tarification sociale des services de restauration et d'hébergement et gratuité des transports scolaires sont le cœur de la politique sociale de la région. Plus qu'ailleurs, les jeunes viennent de milieux modestes (28 % d'ouvriers) : la région doit donc renforcer son intervention en leur faveur, afin qu'ils fassent leurs études dans les meilleures conditions possibles et profitent des services que la région développe pour favoriser leur réussite. Si la Bourgogne avait déjà unifié ses tarifs, le processus était récemment lancé

en Franche-Comté. Pour la rentrée 2016-2017, les tarifs existants ont été reconduits mais un chantier considérable a été lancé pour aboutir en 2017-2018 à une tarification sociale lisible et juste. Dans un premier temps, il concernera les tarifs de restauration. La « charte qualité » et l'opération « Bien dans mon assiette » ont été étendus à la Franche-Comté dès la rentrée 2016. Quant au tri des déchets, il a été progressivement généralisé, à l'occasion des travaux dans les demi-pensions.

La région entend par ailleurs renforcer le travail commun avec les lycéens eux-mêmes dans le cadre de dispositifs de participation innovants, ainsi qu'avec les représentants des parents d'élèves, vis-à-vis desquels le soutien existant en Bourgogne a été étendu à la Franche-Comté.

Les priorités pour le mandat

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DEVANT LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

La priorité : protéger le pouvoir d'achat des familles en développant une politique sociale des lycées : gratuité des manuels et des transports scolaires, tarification sociale progressive pour les services de restauration et d'internat, consolidation des fonds sociaux des lycéens, confirmation de la politique de vie et d'éducation lycéenne. Le dispositif d'appui à la vie lycéenne, pour le financement de projets péri-éducatifs, fera l'objet d'une harmonisation progressive. Le dispositif éco-lycées est élargi à l'ensemble de la région. D'autres dispositifs de vie lycéenne sont étendus à la Bourgogne-Franche-Comté depuis la rentrée 2016 : le prix « l'Echappée littéraire », « BFC reporter », les mini-entreprises.

La gratuité des manuels scolaires, qui se traduit déjà par la même modalité de gestion pour l'ensemble de la région (subvention aux lycées), fera l'objet d'une réflexion partagée sur l'évolution de la place du livre dans les supports pédagogiques et le basculement numérique, déjà largement engagé.

INVESTIR MASSIVEMENT POUR CONSTRUIRE LE LYCÉE DE DEMAIN, MODERNE, CONNECTÉ, ÉCONOME EN ÉNERGIE, ACCESSIBLE ET PLUS OUVERT SUR SON ENVIRONNEMENT

La politique de convergence engagée en 2016 conduit la région à établir, dès 2017, une nouvelle stratégie d'investissement dotée d'au moins 100 millions d'euros par an, respectueuse des engagements passés, lisible à l'échelle des 131 lycées de la région. Ce plan d'investissement est un véritable outil d'aménagement du territoire pour garantir la proximité et l'accessibilité des

lieux de formation et doit faire apparaître la priorité régionale en faveur des internats. Un diagnostic sera établi afin de réaliser cette planification à partir des bassins d'activités, d'élaborer une carte des formations cohérente et attractive et de mutualiser certains équipements. Concernant le numérique éducatif, l'objectif est d'être le plus ambitieux possible, notamment à travers l'extension de l'environnement numérique de travail (ENT) Liberscol, déjà en place dans les lycées de Bourgogne, aux établissements de Franche-Comté, et dans la perspective d'un projet numérique éducatif à l'échelle du territoire. Pour la région, il s'agit de favoriser et d'accompagner l'innovation et le développement de nouveaux usages pour profiter des opportunités offertes par le numérique.

Enfin, l'investissement dans les lycées privés sera maintenu à la même hauteur qu'auparavant, selon des modalités qui seront progressivement harmonisées et négociées.

DÉVELOPPER L'INTERNAT COMME OUTIL D'ÉGALITÉ SOCIALE ET D'ORIENTATION

La modernisation et l'extension des internats en fonction des besoins fait l'objet d'une priorité parmi les investissements programmés. C'est bien souvent l'une des conditions permettant aux lycéens (et à leurs familles) d'effectuer un choix d'orientation en fonction de leur projet personnel et non de contraintes géographiques.

APPROFONDIR LE LIEN ÉCOLE-ENTREPRISE : UNE CLÉ DE RÉUSSITE POUR LE LYCÉE DE DEMAIN

La région entend multiplier les initiatives visant à ouvrir les lycées sur leur environnement immédiat, notamment économique. Les entreprises du territoire ont un rôle à jouer pour sensibiliser les jeunes à leurs futurs métiers, leur présenter l'ensemble des opportunités qui s'offriront à eux localement et les informer sur les métiers de demain. Plus que jamais, les entreprises sont les bienvenues dans les lycées.



Crédit : P. Maupetit

Stéphane GUIGUET

Vice-président en charge des lycées

« Notre investissement en faveur des lycées passe par l'injection d'au moins 100 millions d'euros par an, pour les moderniser et en rendre l'accès le plus juste possible. »

ENGAGEMENT #9

Développer l'apprentissage

Le contexte

En tête de peloton des régions françaises avec 18 603 apprentis au 1^{er} janvier 2016 (soit le plus fort taux d'apprentis par rapport à une classe d'âge), la Bourgogne-Franche-Comté a réussi à endiguer, à la rentrée 2015, la baisse du nombre d'apprentis enregistrée dans le sillage de la grande crise de 2008.

Si les formations de niveaux V et IV restent prédominantes en région Bourgogne-Franche-Comté, celles de niveaux supérieurs (III à I) se développent depuis quelques années : brevets de techniciens supérieurs (BTS), diplômes universitaires technologiques (DUT), licences professionnelles, certains diplômes d'ingénieurs et quelques titres professionnels.

La région intervient sur le financement du fonctionnement des centres de formation d'apprentis (CFA) et soutient les apprentis grâce à des aides directes : transports, hébergement, restauration, premier équipement. La Franche-Comté a développé un fonds social des apprentis étendu à la Bourgogne dès fin 2015. Les employeurs sont soutenus par le biais d'aides légales : primes aux employeurs, aide au recrutement d'un nouvel apprenti ou d'un apprenti supplémentaire.

La région réalise un effort financier particulier par l'intermédiaire d'une aide spécifique (aide régionale à la formation des maîtres d'apprentissage) déployée pour le moment sur le territoire bourguignon.

Ce sont au total 88 millions d'euros que la région consacre à l'apprentissage, dont 18 millions d'euros d'aides aux employeurs, et 70 millions d'euros consacrés au fonctionnement des 54 CFA, aux aides individuelles en faveur des apprentis et de leur famille, ainsi qu'à des actions de promotion de l'apprentissage.

En 2014, des évolutions importantes sont apparues dans le financement de l'apprentissage. L'enjeu : orienter une part croissante de la taxe d'apprentissage vers l'apprentissage lui-même et élargir les compétences des conseils régionaux. Le circuit de la collecte de la taxe d'apprentissage a été modifié au 1^{er} janvier 2015.

La concertation

La politique de l'apprentissage fait l'objet d'une concertation permanente avec le monde économique et les branches professionnelles. Ces dernières sont les principales interlocutrices de la région, en particulier à travers les organismes consulaires.

EXPÉRIMENTER L'APPRENTISSAGE JUSQU'À L'ÂGE DE 30 ANS

La région Bourgogne-Franche-Comté a demandé et obtenu l'inscription dans la loi de cette possibilité. Elle est donc candidate pour expérimenter ce dispositif, qui tient compte de l'évolution de la société et de l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active.

Les priorités pour le mandat

**ACCOMPAGNER CHAQUE ANNÉE 20 000
JEUNES EN APPRENTISSAGE ET ÉTENDRE
CETTE POSSIBILITÉ JUSQU'À 30 ANS**

L'apprentissage allie un contrat de travail et une formation. Ce mode d'alternance permet de s'insérer durablement sur le marché du travail : 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent la fin de leur formation. De plus, d'ici 15 ans, près de 550 000 chefs d'entreprises artisanales prendront leur retraite. Il existe donc

des enjeux forts de reprise de ces activités et des perspectives d'emploi importantes. La région vise un objectif de 20 000 apprentis et une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage dans le supérieur, où il existe de véritables marges de manœuvre.

**VALORISER LES MÉTIERS ET L'APPRENTISSAGE
COMME FORMATION ALTERNATIVE
ET COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE
LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

L'apprentissage souffre encore d'une image négative. Pour le développer, la région doit informer, accompagner, mais aussi anticiper et proposer du sur-mesure. Ainsi, l'innovation et l'expérimentation dans les pratiques pédagogiques doivent être encouragées partout où c'est possible, pour faire de la lutte contre le décrochage scolaire la priorité des priorités.

L'entrée en apprentissage peut aussi s'apparenter à un parcours du combattant pour les jeunes, surtout lorsqu'il faut trouver un employeur. La région a un rôle à jouer pour favoriser la mise en place de missions de prospection et d'accompa-

VALORISER L'APPRENTISSAGE

Les campagnes de valorisation des métiers et de promotion de l'apprentissage, à l'image de ce qui a été fait en Franche-Comté sur la valorisation des métiers de l'industrie, seront multipliées et amplifiées pour démontrer que l'apprentissage constitue un véritable passeport pour l'emploi. Cet effort de pédagogie vise tous les publics concernés par l'apprentissage, qu'il s'agisse des jeunes, de leurs familles, de la communauté éducative ou encore des entreprises susceptibles de les recruter.

gnement des jeunes : animation d'un réseau pour l'essaimage des expériences de terrain qui ont permis d'adapter les horaires de formation aux horaires des entreprises, etc.



Crédit : M.Lobly

Sylvie LAROCHE

Vice-présidente en charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle, des formations sanitaires et sociales et du dialogue social territorial

« Le droit à la formation tout au long de la vie est une conquête sociale nouvelle, qui ne peut reposer que sur des mécanismes d'orientation solides et diversifiés. »

ENGAGEMENT #10

Soutenir l'enseignement supérieur et conforter le développement de l'université

Le contexte

La Bourgogne-Franche-Comté est forte de 75 000 étudiants et s'appuie sur un réseau d'universités et de grandes écoles.

La politique d'enseignement supérieur distingue trois grands domaines d'intervention :

- Les opérations de construction ou de rénovation de l'immobilier universitaire inscrites au CPER, avec comme focus la rénovation énergétique du patrimoine existant (logements étudiants, déploiement des TIC et renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans les domaines stratégiques).
- L'attractivité de l'offre de formation universitaire et l'amélioration de l'environnement des études, dans une logique d'égalité des chances.
- Les parcours de mobilité à l'étranger des étudiants, des lycéens, des apprentis, des jeunes diplômés et des jeunes demandeurs d'emploi.

Un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), accompagné d'un état des lieux partagé avec l'ensemble de la communauté universitaire et des écoles, a été élaboré en 2015. Il s'agit du premier schéma voté à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce cadre constitue le socle pour construire la politique régionale d'ESRI dans son ensemble.

La loi de programmation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont placé l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation parmi les chefs de filat à exercer par la région, et lui ont

conféré plusieurs compétences nouvelles (CSTI, consultation sur la carte des formations), dans un champ qui était une compétence volontaire de la région.

En 2015 ont été adoptées les SRI-SI (stratégies régionales de l'innovation pour une spécialisation intelligente) 2015-2020, annexées aux programmes opérationnels FEDER bourguignon et franc-comtois, dont la gestion incombe à la région.

La concertation

Les acteurs clés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont participé à la conférence régionale organisée par le nouveau conseil régional. Ensemble, ils se sont mis d'accord sur des priorités d'actions.

- Développer les études : favoriser la poursuite d'études post-bac (orientation, attractivité des campus et des formations, développement de l'alternance, vie étudiante et des campus), accompagner les universités et les écoles dans le processus d'insertion de leurs étudiants grâce notamment à une meilleure mise en réseau du supérieur avec le monde économique, et accroître le nombre de doctorants.
- Coordonner : affirmer le rôle fédérateur de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), pour préparer les universités et les écoles à affronter leurs transformations, et accompagner la stratégie I-Site, visant à valoriser les champs scientifiques d'excellence du territoire (transports, énergie, santé, agroalimentaire, microtechniques et nucléaire). L'I-Site est fondamental pour créer un réel effet d'entraînement avec le monde économique et la société, ainsi que pour envisager une synergie entre les membres fondateurs de la COMUE et les organismes de recherche.

- Internationaliser : encourager les disciplines d'excellence du territoire à se développer à l'international, attirer les talents et assurer la mobilité des étudiants, des chercheurs dans le sens des départs comme des entrées.
- Mettre la recherche, l'innovation et le transfert de technologie et de la connaissance au service du développement du territoire.
- Mettre en œuvre une gouvernance partagée pour avancer collectivement en unissant les forces, sous l'autorité de la région, chef de file territorial de cette thématique.

Les priorités pour le mandat

CONSOLIDER LE PARTENARIAT AVEC LA COMUE POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION AUTOUR D'UNE CARTE DES FORMATIONS HARMONISÉE

Ce partenariat se concrétisera au travers d'une convention d'objectifs et de moyens avec la COMUE et ses membres, notamment en lien avec le projet I-Site. Nous devons trouver des synergies entre la carte des formations de l'enseignement supérieur et du secondaire (lycées, apprentissage, formation tout au long de la vie [FTLV], formations sociales et sanitaires), les domaines d'excellence de la région, les besoins non couverts des PME régionales (technologiques, organisationnels, ressources humaines) et les domaines stratégiques des deux SRI-SI adossées aux

LE PROJET ÉCOCAMPUS

Un exemple d'opération structurante pour l'attractivité universitaire et le renforcement des liens avec le monde économique. Dans ce projet, financé par l'Union européenne, la région est en première ligne. Il s'agit de restructurer et de rénover le site universitaire de Belfort pour le transformer en un démonstrateur et une vitrine technologique de solutions innovantes pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

programmes opérationnels (PO) européens FEDER. Cette politique doit par ailleurs contribuer à renforcer la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Les objectifs sont multiples : sensibiliser les jeunes, les enseignants et leurs familles à la poursuite d'études supérieures et au potentiel des filières scientifiques de notre territoire ; susciter des vocations ; informer de la politique régionale et rendre visible sa contribution aux grands défis scientifiques en soutenant des manifestations grand public d'envergure. Le renforcement du partenariat avec le milieu économique et les pôles de compétences régionaux (pôles de compétitivité, grappes d'entreprises) sera recherché.



Crédit : VArchielet

Océane CHARRET-GODARD

Vice-présidente en charge de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'université

« En Bourgogne-Franche-Comté, la recherche, l'innovation et la valorisation sont au service de la société d'aujourd'hui et de demain. »

AMÉLIORER LA VIE ÉTUDIANTE

Les actions en faveur des étudiants (conditions de vie et d'études, attractivité) décrites et élaborées dans le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE), annexé au contrat de site élaboré entre l'Etat et la COMUE-Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), ont vocation à rendre nos campus plus modernes et ouverts sur la ville. Une carte multiservices Pass UBFC en direction des étudiants et des personnels des établissements est d'ores et déjà en cours d'extension. Concernant l'immobilier universitaire et les logements étudiants, la clause de revoyure 2016 du CPER a permis d'augmenter l'effort de l'Etat et de la région sur des opérations universitaires importantes (bâtiment A à l'UTBM et Ecocampus sur Belfort, ENSAM à Cluny, ENSMM à Besançon, hébergements CROUS à Besançon, Dijon et Cluny) et à renforcer la politique de site, en lien avec la COMUE. Cette politique sera poursuivie et amplifiée, en particulier à l'occasion de la prochaine révision du CPER à mi-mandat.

ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ À L'INTERNATIONAL TOUT EN ENCOURAGEANT LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

La structuration voulue à l'échelle de la région doit également prendre en compte la proximité d'universités reconnues pour leur compétitivité (Lyon, Strasbourg, Genève, Lausanne, Strasbourg,

Clermont-Ferrand), en incitant les trois pôles universitaires principaux que sont Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard à renforcer leurs partenariats transfrontaliers et transrégionaux. La coordination et l'harmonisation des dispositifs dédiés à la mobilité internationale seront confiées à un service unique.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

La politique régionale reposera sur des principes de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire :

- un comité d'orientation stratégique (COS) de l'enseignement supérieur de l'innovation et de la recherche (ESRI) avec les chefs d'établissement de la COMUE, ainsi que les organismes et instituts de recherche présents sur le territoire ;
- une conférence régionale ESRI annuelle avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI ;
- un comité régional de la recherche et de l'enseignement supérieur (CORRES) annuel avec les collectivités infrarégionales hébergeant des sites universitaires ;
- un événement annuel grand public visant à faire connaître la politique régionale et l'importance du soutien à la recherche pour le développement de notre territoire (sensibiliser aux défis de la recherche et aux potentiels en termes d'emploi comme d'impact sociétal), et sur un thème donné (exemple : climat, cancer, agriculture) tous les deux ou trois ans.

500 RÉNOVATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CHAMBRES D'ÉTUDIANTS SUR LA DURÉE DU MANDAT

Selon une étude de l'Unef concernant les conditions de vie des étudiants, parue en 2015, le logement représente le premier poste budgétaire des étudiants, avec des disparités fortes entre les villes : 392 euros/mois à Dijon contre 500 euros à Lyon ou 795 euros à Paris en moyenne, selon la même étude. Au-delà du coût du logement, son confort contribue à la réussite

des étudiants. La région, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie des étudiants, a donc décidé, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, de contribuer à la rénovation de 500 chambres étudiantes supplémentaires sur la durée du mandat. Les villes universitaires de Dijon, Besançon, Belfort ou Cluny sont concernées.

ENGAGEMENT #11

Adapter les formations sanitaires et sociales aux besoins de la nouvelle région

Le contexte

L'action sanitaire et sociale est un secteur économique dynamique en Bourgogne-Franche-Comté. En raison du vieillissement de la population, c'est aussi un secteur stratégique. Conformément à leurs compétences, les deux anciennes régions ont investi le champ des formations sanitaires et sociales.

FORMATIONS PARAMÉDICALES ET DE SAGES-FEMMES

Si les objectifs poursuivis sont comparables, il existe des différences entre les procédures et dans les modalités de prise en charge des formations. Soucieuse de garantir une égalité de traitement entre les apprenants, la région harmonisera les modalités de financement des formations publiques.

FORMATIONS SOCIALES

Les procédures comme les conditions de financement du niveau 5 sont différentes. En Bourgogne, elles sont prises en charge dans le cadre de marchés publics, alors que les actions sont subventionnées en Franche-Comté. Les deux instituts de formation en travail social de Besançon (IRTS) et de Dijon (IRTESS) sont agréés par la région et, à Besançon, des aides (bourses et/ou rémunération) sont accordées aux jeunes en poursuite d'études et aux demandeurs d'emploi.

BOURSES D'ÉTUDES

Les procédures sont proches même s'il existe un échelon de plus en Franche-Comté (échelon 6). Il est à noter que le public bénéficiaire est également différent : les demandeurs d'emploi non indemnisés sont éligibles au dispositif de bourses en Franche-Comté.

La concertation

Cette compétence régionale fait l'objet d'une concertation permanente avec l'Agence régionale de santé (ARS) et avec le secteur universitaire, afin d'identifier au mieux les besoins et d'y répondre collectivement.

Les priorités pour le mandat

ASSURER L'ÉGALITÉ ENTRE LES APPRENANTS

Notamment à travers la création d'un barème régional unifié aligné sur les bourses du CROUS en fonction des modalités de compensation financière arrêtées par l'Etat.

ADAPTER LES QUOTAS DE FORMATION ET L'APPAREIL DE FORMATION AUX BESOINS DU TERRITOIRE, DES POPULATIONS ET DES PROFESSIONS

En augmentant les quotas de masseurs kinésithérapeutes et d'orthophonistes au regard du diagnostic partagé avec les établissements sanitaires et sociaux et en ouvrant sur le territoire de nouvelles formations.

MODERNISER ET ÉQUIPER LES ÉTABLISSEMENTS AU SEIN D'UNE CARTE DES FORMATIONS COHÉRENTE À LA NOUVELLE ÉCHELLE RÉGIONALE

Face aux besoins de la population du territoire et aux perspectives d'emploi pour les jeunes qui se dirigent vers les métiers du sanitaire et social (taux de réussite de 98 % et taux d'emploi en sortie de formation de 90 %), la région s'engage à poursuivre une politique territoriale concernant les infrastructures des organismes de formation.

**« Les formations
sanitaires et sociales
sont stratégiques
pour notre système
de santé. Offrir
le meilleur des
enseignements à tous
constitue le cœur de
notre engagement. »**

De forts enjeux d'aménagement du territoire portent notamment sur la répartition des cursus entre l'institut de formation des professions de santé (IFPS) de Besançon et celui de Dijon. L'équilibre entre les différents pôles urbains est le fil rouge des travaux, qui seront menés dans

le respect des identités de chaque structure. Le rapprochement des deux régions doit permettre de répondre à un éventail beaucoup plus large de formations de professionnels de santé, en consolidant le maillage et l'offre grâce à une approche plus coordonnée des besoins et des parcours.

QUATRE OPÉRATIONS STRUCTURANTES DE CONSTRUCTION ET DE MODERNISATION DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) POUR CONFORTER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE : BESANÇON, DOLE, BLANZY ET LE NORD-FRANCHE-COMTÉ

Favoriser l'exercice des praticiens de santé au plus près de besoins des habitants implique de pouvoir les former là où ils seront le plus demandés demain. La région a donc décidé de conforter la présence des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) dans toute la région. Quatre sites seront privilégiés : Besançon, Dole, Blanzay et le Nord-Franche-Comté. A la rentrée 2018, par exemple, l'institut de formation aux

métiers de la santé Nord-Franche-Comté accueillera 700 étudiants dans un bâtiment flambant neuf de 5 000 m² dont le coût est pris à 50 % en charge par la région. Hall-atrium, amphithéâtre de 200 places, salles de cours magistraux, cafétéria : c'est ici qu'étudieront les futurs infirmiers, aides-soignants et autres masseurs-kinésithérapeutes.

ENGAGEMENT #12

Former plus et mieux les demandeurs d'emploi

Le contexte

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi fait partie intégrante de la bataille contre le chômage. Les deux ex-régions ont choisi de mettre en place un service public régional de la formation professionnelle (SPRF). Objectif : assurer à tout citoyen privé d'emploi l'accès à un parcours de formation adapté pour lui permettre d'acquérir un premier niveau de qualification, gage d'une meilleure insertion professionnelle. Ce service intègre toutes les phases constitutives d'un parcours de formation jusqu'à la qualification, avec un souci d'apporter une réponse individualisée à chaque bénéficiaire en fonction de sa situation et de ses besoins précis.

LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SPRF)

En Bourgogne, le service public régional de la formation professionnelle (SPRF), ce sont des écoles de la deuxième chance dans chaque département, des plateformes d'accompagnement à la qualification présentes sur douze territoires, un programme régional d'actions qualifiantes, le chèque formation conçu comme un dispositif d'aide individuelle, et des conventionnements avec l'université.

En Franche-Comté, ce sont également des écoles de la deuxième chance sur le territoire de Belfort et le Jura, et une école de la production dans le Jura. C'est aussi un « segment 1 », s'adressant aux demandeurs d'emploi ayant un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau 5 ou 6 général, et un « segment 2 », orienté vers tout demandeur d'emploi souhaitant élever son niveau de qualification (niveau 5 et plus). Le SPRF Franche-Comté intègre aussi un fonds régional d'appui à

la professionnalisation, dans lequel la région cofinance des formations pour demandeurs d'emploi adaptées aux entreprises qui recrutent.

L'état des lieux des politiques publiques a fait apparaître une différence, qu'il convient de corriger, dans la rémunération des demandeurs d'emploi. La convergence des politiques porte un fort enjeu d'égalité de traitement entre les citoyens.

LA RÉGION, AUTORITÉ ORGANISATRICE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi du 5 mars 2014 a permis un nouveau transfert de compétences aux régions, pour en faire de véritables autorités organisatrices en matière de formation professionnelle. Ces compétences sont désormais inscrites dans le code du travail (art. L6121-1). En confiant le pilotage de l'achat de formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi à la région, la convention quadripartite Etat-région-partenaires sociaux signée début 2016 confirme la reconnaissance des compétences régionales en la matière.

**« La qualification
divise par cinq le
risque du chômage.
La formation doit
profiter à ceux qui en
ont le plus besoin. »**

La région est désormais en charge de la formation des publics spécifiques (personnes sous main de justice, Français de l'étranger et demandeurs d'emploi handicapés), des formations relatives au socle de connaissances et compétences pour les personnes à la

recherche d'un emploi, du financement de la rémunération de l'ensemble des demandeurs d'emploi non indemnisés stagiaires de la formation professionnelle, de l'accompagnement des candidats à la validation des acquis de l'expérience, de la coordination de l'achat des formations collectives pour les demandeurs d'emploi, de l'élaboration et du pilotage des contrats de développement de l'apprentissage. Elle joue enfin un rôle dans la répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage.

L'ensemble de ces compétences s'exerce dorénavant dans le cadre d'un service public régional de la formation professionnelle et d'une gouvernance quadripartite : l'Etat reste l'autorité responsable de la politique nationale de l'emploi. La formation professionnelle des jeunes, des adultes et le service public régional de l'orientation sont placés sous la responsabilité des régions ; quand la formation des salariés revient aux partenaires sociaux, employeurs et salariés.

La concertation

Conformément aux engagements pris par la région au-delà de ce que prévoit la loi, une conférence de dialogue social dédiée à l'orientation, à la formation et aux transitions professionnelles se tient annuellement en présence des acteurs en charge de la mise en œuvre de ces politiques. Il s'agit d'initier sur ces questions un processus de concertation original et ouvert, en complémentarité du quadripartisme institutionnel.

Les priorités pour le mandat

FORMER AU MOINS 120 000 DEMANDEURS D'EMPLOI SUR LA DURÉE DU MANDAT

Objectif : multiplier les chances de retour à l'emploi des chômeurs, prioritairement sur les métiers en tension et sur ceux de demain. Face aux freins au retour à l'emploi que constitue un paysage complexe et difficile à maîtriser (nombreux acteurs, modalités de financement complexes, offre de formation), la convergence des politiques régionales et la structuration du paysage de la formation, constituent un enjeu majeur.

Les mises en place successives des plans 30 000 puis 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi, initiés par l'Etat, nous ont permis de démontrer que nous pouvions lever en partie ces freins et agir vite et bien. Il reste à engager une démarche sur le compte personnel de formation, qui relève d'une encore trop grande complexité. Comme le prévoit la loi, ce dernier aurait intérêt

LE PLAN 500 000 FORMATIONS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Avec 220 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sur le territoire, dont 62 % disposent au mieux d'un niveau CAP/BEP, la région a fait le choix de s'engager, aux côtés de l'Etat et des partenaires sociaux, dans cet objectif volontariste d'augmentation des formations à leur attention. En 2016, la région a ainsi porté à 32 502 le nombre d'actions de formation à destination des demandeurs d'emploi cette année, soit 11 821 de plus que l'année dernière. La région, l'Etat et les partenaires sociaux se sont entendus pour la mise en place d'une gouvernance régionale quadripartite dont le

pilotage revient à la région. Celle-ci a confié la réalisation de 10 221 actions de formation à Pôle emploi et en a assuré elle-même 1 600 dans les domaines de la transition énergétique et du numérique (300 places), de la création-reprise (600), de la sensibilisation à l'apprentissage (100). La région a également augmenté les possibilités de mobilisation du fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP) de 600 places. Elle appelle l'Etat à pérenniser cet effort pour massifier durablement la formation des demandeurs d'emploi et prendra ses responsabilités à ses côtés.

à être uniformisé par la mise en place du compte personnel d'activité (CPA).

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DE QUALIFICATION DES CITOYENS ET AUX BESOINS DE COMPÉTENCES DE NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Il est impératif d'adapter l'offre de formation aux objectifs de développement économique tout en favorisant la possibilité d'élévation du niveau global de qualification de la population.

Cela passe par la généralisation du fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP), initié en Franche-Comté. Il apporte des réponses sur-mesure aux besoins des entreprises en matière de recrutement de demandeurs d'emploi. Cela passe également par la généralisation d'un droit à l'insertion et à la formation en alternance (DIFA), dans la continuité du stage d'insertion et de formation en alternance (SIFA) existant en Franche-Comté, et qui pourrait concerner au moins 1 000 jeunes chaque année.

Enfin, il faut miser sur une diversification des propositions, avec de nouveaux dispositifs permettant de créer des opportunités (par exemple faire remplacer par des demandeurs d'emploi des actifs en formation longue dans un cadre sécurisé). Compte tenu des difficultés rencontrées par un grand nombre de personnes, la région souhaite mettre l'accent sur un programme en faveur des savoirs de base (socle Cléa et Français langue étrangère à visée professionnelle), et sur un plan de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base. Une attention particulière sera portée à l'accès à la formation des bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique (IAE), afin de favoriser les passerelles entre IAE et formations.

LES MÉTIERS DU NUMÉRIQUE : LA RÉGION ANTICIPE !

Tout l'enjeu consiste à anticiper l'impact des évolutions sur la nature et la qualité des emplois issus de la révolution numérique et des progrès de la productivité pour donner aux jeunes de réelles perspectives d'emploi qualifié en région.

A cet égard, il convient, sur la base d'un diagnostic de l'offre actuelle à réaliser par le CARIF-OREF, de mettre en place un schéma régional des formations numériques à destination des demandeurs d'emploi, des décrocheurs et de l'université. Celui-ci devra couvrir l'ensemble du territoire et des métiers impactés (tertiaire, industrie, et agriculture). Une démarche similaire sera engagée pour les technologies liées à la transition énergétique.

FAIRE DU DIALOGUE SOCIAL LE SOCLE DE L'INNOVATION EN FAVEUR DE LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La formation professionnelle est à la fois un droit et un moyen de favoriser les transitions professionnelles. Elle doit s'organiser dans un cadre sécurisé. Le quadripartisme est installé en région. Le dialogue social territorial doit contribuer à rendre l'offre de formation toujours plus adaptée à notre environnement socio-économique et développer des expérimentations performantes (extension du FRAP). Ce cadre partagé est le gage d'un développement et d'une diffusion de nos initiatives.

ENGAGEMENT #13

Conforter le service public régional de l'orientation

Le contexte

Depuis 1983 et les différentes lois de décentralisation, les régions ont vu leurs compétences en matière de formation et d'orientation professionnelles se développer dans une logique toujours plus intégratrice, au bénéfice des actifs, jeunes et adultes.

Trente-trois ans après avoir reçu la compétence en matière de formation professionnelle, les régions deviennent les pilotes d'un service public régional : il va désormais de l'orientation à la formation professionnelle tout au long de la vie. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, transfère à la région un bloc de compétence homogène.

Dans le cadre d'une gouvernance régionale quadripartite (Etat, région, partenaires sociaux), le service public régional de l'orientation est assuré par l'Etat et les régions :

- l'Etat définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur et contractualise avec le conseil régional ;
- la région organise le service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie. Elle met en réseau tous les services, structures et dispositifs concernés. Elle coordonne les actions des organismes, ainsi que la mise en place du

conseil en évolution professionnelle (CEP). Elle assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) ; elle anime aussi, en lien avec les autorités académiques, la lutte contre le décrochage scolaire à tous les niveaux : collège, lycée et université.

L'ORIENTATION : UN DROIT ET UN SERVICE PUBLIC

Le maintien ou l'insertion dans l'emploi, les évolutions de parcours et l'accès à la formation professionnelle ne peuvent se concevoir sans un travail préalable des personnes sur leur projet.

La région a pour ambition de permettre à chaque individu d'être acteur de son orientation et de réduire les inégalités qui peuvent exister en garantissant à tous un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie.

Pour y parvenir, elle organise, en lien avec l'Etat, un service d'orientation gratuit et de qualité pour toute personne, quel que soit son statut, et ce en tout point du territoire.

Elle assure la coordination des différents membres du SPRO et veille à la complémentarité et à la lisibilité des offres de services disponibles dans une logique d'accompagnement continu. A ce titre, elle supervise le conseil en évolution professionnelle. Elle garantit également la complémentarité et la cohérence des solutions offertes aux jeunes sortis sans qualification ou certification professionnelle du système scolaire (décrocheurs), en lien étroit avec les autorités académiques.

Les priorités pour le mandat

Les deux SPRO, préparés séparément par les anciennes régions, partagent les mêmes enjeux et objectifs : égalité d'accès et proximité territoriale des offres de services apportées aux individus. En étroite articulation avec la politique d'apprentissage et de formation professionnelle pilotée par la région, ils doivent converger pour que la région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un SPRO opérationnel au 1^{er} janvier 2017.

Parallèlement, des actions structurantes et centrées sur le service aux bénéficiaires devront découler de la mise en place de ce SPRO :

- la construction d'un plan régional de l'accueil information orientation permettant de mettre de la cohérence entre les acteurs et d'homogénéiser la qualité de l'information dans les manifestations d'initiative locale ;
- la mise en place, via le futur CARIF-OREF, d'un outil numérique dédié permettant à chacun d'avoir un premier accès sécurisé au SPRO ;
- le renforcement du partenariat avec les branches professionnelles pour développer l'information sur les métiers et les secteurs locaux porteurs et encourager les initiatives destinées à favoriser le lien entre les acteurs de l'orientation et l'entreprise.

LE SPRO NUMÉRIQUE ET LE DROIT À LA TRANSITION

La mise en place d'un outil numérique permettra à chacun d'avoir un premier accès sécurisé au SPRO. Cet outil régional sera partagé par tous les partenaires et financeurs. Il permettra à chaque individu de mobiliser, au service de son insertion professionnelle, et à tout moment, ses droits à l'orientation et à la formation. Il ouvre ainsi un véritable droit à la transition.

ENGAGEMENT #14

Promouvoir le dialogue social territorial au service de la sécurisation des parcours professionnels

Le contexte

Les deux régions avaient mis en place des mécanismes de protection des actifs pour aider les entreprises à se développer et à recruter.

En Bourgogne, la mise en œuvre du plan pour les continuités professionnelles, signé avec l'Etat et les partenaires sociaux pour la mobilité et l'évolution professionnelle des salariés, a permis de mieux articuler les moyens des différents financeurs. Il engendre aussi de nouvelles actions, comme le conseil en évolution professionnelle et le passeport emploi compétences. La sécurisation des parcours professionnels a été assurée avec le développement de dispositifs de formation en direction des salariés fragilisés dans leur emploi, et le renforcement de l'accompagnement des mobilités professionnelles (GPECT).

En Franche-Comté, des cycles de dialogue social ont donné naissance aux actes I et II de la sécurisation des parcours professionnels et à un engagement pour un acte III. Signés par l'ensemble des partenaires sociaux, l'Etat et la région, ces « actes », prônant l'innovation par l'expérimentation, se sont traduits par des dispositifs en faveur de la formation des salariés dans les entreprises en difficulté, de la sécurisation des parcours intérimaires, de la solidarité intergénérationnelle (aide complémentaire aux contrats de génération et projet de contrat de solidarité territoriale) et par une mesure de soutien au contrat de professionnalisation en CDI.

D'autres dispositifs ont été déployés : aides complémentaires aux emplois d'avenir et soutien à la formation des salariés les moins qualifiés, à la promotion sociale des actifs et à la reprise d'entreprise.

Les priorités pour le mandat

LA RÉGION S'ENGAGE À ÉTENDRE ET CONFORTER SES DISPOSITIFS DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Il s'agit de protéger les emplois et les salariés, en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux, en capitalisant sur les expériences des deux anciennes régions et sur la capacité d'innovation collective. Cela doit faciliter les transitions professionnelles tout au long de la vie par un service public régional de l'orientation (SPRO) pertinent, qui permette une meilleure coordination des acteurs, une meilleure articulation des dispositifs, l'innovation et l'expérimentation.

Ce renforcement pourrait se concrétiser, puisque ces pistes ont été confirmées dans le cadre de la conférence du dialogue social, par le soutien à l'expérimentation de structures territoriales destinées à organiser la fluidité des transitions professionnelles (par exemple sous la forme de plateformes de transitions professionnelles), et par la mise en place ou l'accompagnement d'expérimentations régionales ou infrarégionales (ZUS ou ruralité) ciblées sur des publics prioritaires les plus éloignés de l'emploi. L'une des premières mesures pourrait être de généraliser l'abondement régional aux contrats de professionnalisation dès lors qu'ils font l'objet d'un CDI. Cette mesure volontariste permet d'aller au-delà de la loi en luttant contre la précarité des jeunes et en accélérant leur intégration sur le marché du travail. D'autres initiatives pourraient être développées, telles que la généralisation du passeport emploi compétences ou l'accompagnement des groupements d'employeurs portant des emplois partagés.

Cela passe par une diversification des propositions, l'invention de nouveaux dispositifs permettant de créer des opportunités nouvelles. Il s'agit de permettre la transmission-acquisition de savoirs en favorisant par exemple le départ en formation des actifs, qui pourraient être remplacés par des demandeurs d'emploi, lesquels acquerraient des compétences nouvelles dans un cadre sécurisé.

Cela passe aussi par une plus grande réactivité auprès des territoires au moment de l'annonce de la fermeture d'une entreprise ou de la menace d'un plan social, en favorisant la mise

en place d'une force d'intervention partenariale avec des moyens dédiés mobilisables. Un partenariat Etat-région est en cours de renforcement afin d'atteindre cet objectif en mobilisant l'ensemble des acteurs, dispositifs, mesures et financements disponibles ou à structurer.

« Les partenaires sociaux, les acteurs de l'emploi et de la formation, la région portent de nouveaux droits sur la sécurisation des parcours professionnels. »

Sur l'ensemble de ces démarches, la région a l'ambition de faire preuve de volontarisme et entend y consacrer les moyens supplémentaires

nécessaires dans un cadre négocié avec l'Etat et les partenaires sociaux.

UNE MÉTHODE : LE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL

Cela fait longtemps que les régions Bourgogne et Franche-Comté avaient inscrit dans leur ADN la nécessité non seulement d'adapter les politiques publiques à leurs réalités et à leurs besoins mais aussi l'expérimentation de nouvelles. L'acte III de la décentralisation, avec la création de la Bourgogne-Franche-Comté, a renforcé cette dynamique. Changeant d'échelle et devant se doter d'outils permettant aux actifs d'aborder les mutations économiques de leurs territoires, la région choisit de refonder le pacte social qui l'unit aux citoyens en faveur de l'emploi, des salariés et des demandeurs d'emploi en poursuivant son effort pour aller vers un portage individuel des droits dans la lignée du compte personnel d'activité (CPA) et une meilleure accessibilité. Les territoires de Bourgogne-Franche-Comté doivent devenir des

périmètres de projets favorisant la connaissance mutuelle des acteurs, l'identification de leurs marges de manœuvre, un partage des problématiques et des réponses à apporter. Le dialogue social est la méthode qui peut permettre ce travail de fond. C'est pourquoi la conférence du dialogue social régional du 29 novembre 2016 a ouvert un processus de concertation au long cours avec l'Etat et l'ensemble des syndicats représentatifs des salariés et des employeurs : CFDT, CFTC, CGT, FO, CGPME, CFE-CGC, MEDEF, UPA. Généralisation de la CDIisation des contrats de professionnalisation, création d'un passeport professionnel unique pour l'ensemble des actifs, fonds de soutien à l'innovation et l'expérimentation, contractualisation avec les territoires... autant de sujets à l'ordre du jour des négociations.

ENGAGEMENT #15

Développer le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté

Le contexte

Au cours des dernières années et malgré la crise, le tourisme est l'un des secteurs qui s'est le plus développé. Enjeu majeur pour la France – première destination touristique mondiale – il doit devenir une force pour la Bourgogne-Franche-Comté. 85 millions de touristes sont venus en France en 2015, 100 millions sont attendus en 2020 ! La consommation touristique s'est élevée à 158 milliards d'euros en 2015, 180 milliards d'euros sont espérés en 2020 ! Le secteur représente plus d'un million d'emplois directs et autant d'emplois induits, non délocalisables.

En Bourgogne-Franche-Comté, le tourisme représentait 4,1 milliards d'euros de consommation touristique en 2014 (5,7 % du PIB régional) et 42 000 emplois (3,8 % de l'emploi total dans la région). Grâce à une politique volontariste fondée sur ses atouts naturels et son patrimoine, notre région doit prendre des parts de marchés significatives, d'autant que le tourisme irrigue à la fois les zones urbaines et rurales.

Les deux anciennes régions avaient investi, avec leurs partenaires et les deux comités régionaux du tourisme, les champs structurants du développement touristique en accompagnant la montée en qualité, la structuration et la lisibilité de l'offre avec des marques, des destinations et des filières. Les contrats avec les territoires ont été les instruments privilégiés pour favoriser le renforcement d'une offre attractive. En Franche-Comté, ces partenariats ont pris la forme de contrats de station qui portent des équipements structurants (Espace des mondes polaires à Prémanon, thermes à Salins-les-Bains). Le développement de l'itinérance a été un objectif commun : véloroutes et voies vertes, traversées pédestres ou à ski, itinéraires navigables.

Le cadre réglementaire et les compétences ont peu évolué. La compétence tourisme est parta-

gée entre les communes, les départements et les régions. De son côté, la loi NOTRe renforce la place des intercommunalités et leur confie la création des offices du tourisme. C'est la raison pour laquelle la région Bourgogne-Franche-Comté, assumant pleinement son rôle stratégique, a initié un travail partenarial avec les huit départements (eux-mêmes chargés de l'aménagement touristique) et les EPCI, afin de construire une politique touristique cohérente et partagée.

La concertation

L'atelier régional valant premières assises régionales du tourisme a rassemblé près de 400 acteurs et partenaires de la région. Quatre thématiques structuraient les échanges en présence des élus.

- Pour développer l'attractivité et l'image de marque, il a été suggéré de « vendre » la région comme un « concentré de France », tant l'offre est riche et variée, élément plaidant contre la création d'une marque « ombrelle » unique.
- Il a été rappelé l'importance de « mieux se connaître, mieux se comprendre, pour mieux se coordonner ». Comprendre les attentes des consommateurs est primordial, avec des études, un benchmarking national et des packages en fonction de leurs besoins. Les destinations doivent avoir un sens pour le client (Bourgogne, Jura, Vosges, sites Unesco), en s'affranchissant des limites administratives et en misant sur des événements ponctuels marquants et des thèmes touristiques fédérateurs. En complément, la qualité de l'information et de la formation sont essentiels pour répondre aux attentes des touristes.
- Pour consolider les équipements structurants, il est proposé d'élargir cette notion aux paysages, éléments du relief, événements et rassemblements, sans se focaliser uniquement sur le bâti labellisé.
- De façon à renforcer et valoriser les destinations, produits-phares et stations, les participants ont

proposé de généraliser les « éductours » à destination des professionnels et de miser sur Internet et le numérique, ainsi que d'exposer davantage les sites Unesco. Enfin, pour enrichir l'offre d'hébergement tous publics, les participants ont souligné le besoin d'aider les porteurs de projets en matière d'ingénierie et d'accompagner les transmissions et les reprises.

Les priorités pour le mandat

Le développement de l'économie touristique à destination de tous les publics (tourisme familial, social, d'affaires) repose sur cinq objectifs bien identifiés et entièrement partagés par les membres de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

DÉVELOPPER UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET MARKETING FORTE DÉCLINÉE EN MARQUES POUR VALORISER PRODUITS ET DESTINATIONS MAIS AUSSI NOTORIÉTÉ ET ATTRACTIVITÉ

Cet axe stratégique poursuit une double finalité :

- développer l'identité de la Bourgogne-Franche-Comté auprès des habitants, en les encourageant à découvrir les contours et les richesses de leur nouvelle région. Le « tourisme intérieur » est de nature à générer des flux touristiques supplémentaires qui favoriseront l'émergence, la fierté et le sentiment d'appartenance à un territoire commun et à une identité commune ;
- développer à la fois la notoriété, l'attractivité et le rayonnement territorial de la Bourgogne-Franche-Comté sur le plan national et international, en s'appuyant sur un Comité régional du tourisme (CRT) unique pour promouvoir les destinations touristiques fortes (Bourgogne dont le Morvan, montagnes du Jura, massif des Vosges) et valoriser dans la stratégie de marques, la notoriété et l'attractivité touristique de tous les territoires non couverts par les marques de destination, notamment sur l'ancien territoire franc-comtois et dans la continuité des actions engagées autour de « l'Originale Franche-Comté », qui représentent autant d'atouts pour la région. Sur le modèle « Normandie Welcome », la région créera, avec le CRT et en lien avec la politique économique et internationale, un portail virtuel rassemblant tous les ambassadeurs de la région à l'échelle internationale. Il contribuera au développement à l'export des produits et des services de la

région. Le travail sur les destinations devra impliquer de manière optimale chacun des acteurs à son échelle : départements, EPCI, partenaires étrangers.

SOUTENIR, PAR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT CIBLÉE, LA CRÉATION OU LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

Cela développera le tourisme à visée familiale, l'itinérance sous toutes ses formes fluviale, pédestre, cyclotouriste, équestre, nordique, la montée en gamme des hébergements, l'œnotourisme et la gastronomie pour mettre en avant une offre nouvelle. La région soutiendra les équipements d'accueil et de promotion structurants comme la Cité de la gastronomie à Dijon et les Cités des vins de Beaune, Mâcon et Chablis, ainsi que d'autres opérations venant compléter l'offre de tourisme familial et tous publics, s'ils sont confirmés par les porteurs de projet privés tels que les Center Parcs du Rousset (71) et de Poligny (39). Sur ces deux projets, la région continuera d'exercer une triple vigilance sur le plan :

- écologique (respect des milieux naturels notamment et de la ressource en eau),
- économique (maîtrise du risque économique à charge des collectivités et impact pour l'économie locale),
- citoyen (maintien d'une concertation forte avec la population locale).

Conformément aux engagements pris, c'est à cette triple condition que la région accompagnera ces projets.

La structuration de l'offre le long des voies navigables est également un objectif majeur identifié. Le périmètre d'intervention des contrats de canal pourra être élargi aux rivières en prenant

CRÉER UN CLUSTER DÉDIÉ À L'INNOVATION

La région encouragera les investissements pour développer l'innovation dans le domaine du tourisme et la création d'un cluster dédié à l'innovation dans le domaine du tourisme sera encouragée pour initier un état d'esprit, une culture de l'innovation, rapprocher les acteurs concernés et soutenir les projets innovants.

en compte les activités de loisirs liées à l'eau (navigation de voyageurs mais aussi canoë, pêche, baignade). Il pourrait s'agir des futurs contrats rivières et canaux. L'accessibilité des sites touristiques sera renforcée, permettant ainsi aux touristes étrangers d'entrer plus facilement sur le territoire régional, en utilisant les différents modes de transport : routier, aérien et ferroviaire.

RENFORCER LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU TOURISME PAR LA FORMATION

C'est une nécessité dans le domaine du tourisme en général et des usages du numérique en particulier, en complément des investissements, mais aussi en matière de marketing et de commercialisation, d'accueil et de qualité. Certains outils de formation devront aussi être créés ou développés pour permettre aux jeunes de se former aux métiers du tourisme en Bourgogne-Franche-Comté.

PROMOUVOIR LE TRAVAIL EN RÉSEAU EN FÉDÉRANT LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET LES SITES INCONTOURNABLES DE LA RÉGION

Les équipements et les sites régionaux (paysages, cours d'eau, grands sites, bâtiments) constituent une offre attractive et valorisante pour les territoires. Ils contribuent aussi au développement des bonnes pratiques et des initiatives innovantes.

La création d'un Pass tourisme commun entre ces différents sites sera étudiée. Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du schéma régional du tourisme (SRDTL), la région fédérera également les différentes collectivités territoriales impliquées dans le développement du tourisme dans le respect de leurs compétences en termes d'intervention, notamment au sein d'un groupe de travail régional dédié. Elle animera aussi le réseau des professionnels du tourisme en s'appuyant en particulier sur le comité régional du tourisme, lui-même en charge de l'observatoire du tourisme régional.



Patrick AYACHE

Vice-président en charge des fonds européens et du contrat de plan Etat-Région, du tourisme, du rayonnement international et de l'export

« En mobilisant tous les leviers, nous pouvons faire du tourisme un axe majeur de notre développement économique et de notre notoriété en France et dans le monde. »

UN COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME UNIQUE

La région a réussi, dès le printemps 2016, le pari de la création d'un seul outil dédié à l'animation et à la promotion touristique du nouveau territoire. A l'échelle nationale, elle a ainsi été la première à fusionner ses deux comités régionaux du tourisme. Les deux sites de Besançon et Dijon sont conservés, mais l'offre est désormais structurée sur le territoire des huit départements avec les destinations, les filières, les gammes, les produits et les portes d'entrée touristiques.

SOUTENIR L'INNOVATION, ET PRÉPARER LE TOURISME DE DEMAIN, EN DÉVELOPPANT DE NOUVEAUX SERVICES INNOVANTS ASSOCIÉS À LA MONTÉE EN PUISSANCE DU NUMÉRIQUE

Sous l'influence des nouvelles attentes des consommateurs et des progrès technologiques, le secteur du tourisme va continuer de se transformer. Internet très haut débit, m-tourisme, digitalisation des entreprises, applications mobiles, applications du big data à une meilleure connaissance des clients, Internet des objets, nouveaux produits et services liés à ces applications, développement des applications de la robotique... Toutes ces innovations vont profondément transformer les modes de consommation, le modèle économique, l'organisation du travail dans les entreprises, le marketing et la vente.

Pour tirer profit de cette révolution en matière de tourisme, la région encouragera les investissements dans le développement des outils numériques dédiés au tourisme, comme les plateformes et banques de données à destination des opérateurs et organismes, les applications virtuelles et la réalité augmentée, les plateformes et guichets uniques à destination des professionnels, la recherche statistique et l'aménagement numérique du territoire en très haut débit. La création d'un cluster dédié à l'innovation dans le domaine du tourisme sera encouragée, pour initier un état d'esprit, une culture de l'innovation, rapprocher les acteurs concernés et soutenir les projets innovants.

ENGAGEMENT #16

Mobiliser pleinement le levier des fonds européens

Le contexte

Pour la période de programmation 2014-2020 et grâce à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale ainsi qu'au volet développement rural de la politique agricole commune, l'Europe confie la gestion de 1,471 milliard d'euros de crédits à la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Cela représente l'équivalent d'un budget supplémentaire sur le mandat.

Trois fonds interviennent : le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ils font l'objet de cinq programmes gérés par la région. Ces programmes préparés, négociés et enfin validés continueront à s'appliquer dans leur périmètre initial. La responsabilité de leur bonne mise en œuvre devant la Commission européenne est naturellement transmise à la nouvelle collectivité.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROGRAMMES EUROPÉENS

Cette nouvelle génération de programmes européens se caractérise par des soutiens contribuant à atteindre les objectifs que l'Union européenne s'est fixés à l'horizon 2020 et définis dans la stratégie Europe 2020 pour promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle vise particulièrement la promotion des industries sobres en carbone, l'investissement dans le développement de nouveaux produits, l'exploitation des possibilités de l'économie numérique et la modernisation de l'éducation et de la formation.

La période de programmation 2014-2020 est marquée par un changement de modèle en termes

de pilotage : l'approche par les résultats est désormais au cœur de la gestion des fonds européens structurels d'investissement (FESI) en région. Il s'agit de rendre compte de l'utilisation de l'argent européen sur les territoires, de montrer les impacts de la politique de cohésion de l'Union européenne (UE), notamment en regard des objectifs UE 2020, et ainsi de contribuer à légitimer une politique parfois décriée.

« Les fonds européens, soit 1,4 milliard d'euros pour la région, sont des leviers stratégiques de développement pour bâtir une nouvelle région attractive, compétitive et ouverte sur l'Europe et le monde. »

S'agissant du FEADER, un cadrage national s'impose aux autorités de gestion : il porte sur des mesures agricoles à enjeux et cofinancées par le ministère de l'Agriculture, comme les indemnités compensatoires de handicaps naturels (Ichn), les mesures agro-environnementales (MAEC), le soutien à l'agriculture biologique ou les aides à l'installation (dotation jeune agriculteur et prêts bonifiés). Ce cadrage national représente près de 80 % des enveloppes financières dédiées aux deux programmes de développement rural (PDR) Bourgogne et Franche-Comté.

La concertation

Les cinq programmes européens de Bourgogne et de Franche-Comté ont été mis en place dans le cadre d'une large concertation locale. Les objectifs et les actions se déclinent dans les programmes opérationnels (PO FEDER) et les programmes de développement rural régional (PDRR FEADER). Ils étaient jusqu'à présent spécifiques à la Bourgogne et à la Franche-Comté.

Ils se déploient à travers des instances prévues par les règlements communautaires prévoyant une forte mobilisation du partenariat : les comités de suivi et les comités de programmation.



Les priorités pour le mandat

MOBILISER PLEINEMENT LE LEVIER DES FONDS EUROPÉENS

Cela implique de faciliter l'accès aux fonds européens en allant au-devant des porteurs de projet notamment à travers la mise en place d'une fabrique à projets.

ACCORDER DES AVANCES

Pour accompagner au mieux les porteurs de projets qui ont des difficultés de trésorerie, la possibilité d'accorder des avances sera mise en place.

AMPLIFIER L'EFFET DES POLITIQUES RÉGIONALES

Les moyens européens peuvent et doivent amplifier l'effet des politiques régionales en cohérence avec les objectifs poursuivis par l'Union européenne. Cela permettra de renforcer l'impact des politiques publiques régionales en cohérence avec les politiques sectorielles et européennes.

LA FABRIQUE À PROJETS

Cette structure a pour objectif de renforcer l'animation sur le territoire en liaison avec les programmes européens et d'offrir un conseil adapté aux porteurs de projets potentiels, afin d'optimiser l'utilisation des crédits européens.

ENGAGEMENT #17

Favoriser la coopération transfrontalière avec la Suisse

Le contexte

L'espace de coopération franco-suisse de l'Arc jurassien, situé de part et d'autre du massif du Jura court le long d'une frontière longue de 230 km qui borde les départements du Doubs, du Jura, et du Territoire de Belfort (950 000 habitants), ainsi que les quatre cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura (1,1 million d'habitants). Les liaisons s'articulent principalement autour de trois axes : le mouvement pendulaire quotidien des 33 000 travailleurs frontaliers francs-comtois, les phénomènes naturels (cours d'eau, bassins versants) et les partenariats entre les acteurs socio-économiques du territoire franco-suisse : recherche, économie, formation, culture.

L'activité économique de l'Arc jurassien reste fragile et contrastée, avec une interdépendance très forte des deux côtés de la frontière. Ce contexte incertain démontre la nécessité de renforcer la coopération pour accroître la capacité d'adaptation de la région et sa réactivité. Les proximités géographiques et institutionnelles sont, par ailleurs, des éléments déterminants dans le développement des innovations et la constitution d'un territoire.

Le voisinage de la Suisse est un atout de taille pour la Bourgogne-Franche-Comté et représente une formidable opportunité de cumuler des compétences et des savoir-faire.

La grande région dispose de quatre outils principaux pour faire vivre cette coopération.

LA CONFÉRENCE TRANSJURASSIENNE

Créée en 1985, la conférence transjurassienne (CTJ) est un organisme de coopération transfrontalière actif à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse. Elle a pour objet de développer les

échanges et d'améliorer la communication entre les institutions politiques et administratives de part et d'autre de la frontière. Au cœur des partenariats institutionnels, elle joue un rôle d'aiguillon, d'impulsion et d'accompagnement de projets.

ARCJURASSIEN.FR

Ce nom est calqué sur le modèle suisse d'arcjurassien.ch. En complément du partenariat avec la Suisse et la préfecture de région, matérialisé par la CTJ, la région a souhaité créer une instance de concertation arcjurassien.fr. L'objectif est de permettre aux partenaires français de valoriser leurs politiques partenariales, de disposer d'un lieu d'échange dédié au fait transfrontalier et de nourrir la stratégie de politique transfrontalière vis-à-vis de la Suisse.

INTERREG FRANCE-SUISSE

La région est autorité de gestion du programme européen Interreg France-Suisse. Outils européens de coopération territoriale, les programmes Interreg sont des programmes FEDER dédiés spécifiquement aux projets de coopération entre pays. Interreg IV a permis de soutenir 150 projets pour 55 millions d'euros de subventions européennes.

L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER DE L'ARC JURASSIEN

Il a été mis en place dans le cadre de la conférence transjurassienne pour fournir des éléments permettant une analyse de la situation économique et sociale transfrontalière dans l'Arc jurassien franco-suisse.

La concertation

Un premier diagnostic territorial a été présenté en février 2014, de manière à établir une vision prospective commune des relations trans-

frontalières et afin d'objectiver les orientations thématiques. Un important travail collaboratif franco-suisse a ainsi été conduit. Il vise à mettre en place une stratégie globale de développement, partagée par l'ensemble des acteurs concernés par le transfrontalier.

Les priorités pour le mandat

La fusion des régions met en exergue la spécificité transfrontalière. Elle implique aussi un nouveau défi : renforcer une coopération franco-suisse ambitieuse, ayant toute sa place dans le nouvel ensemble. De fait, il s'agit aujourd'hui d'affirmer une région et une identité communes de part et d'autre de la frontière, et de choisir les voies idoines pour constituer un vaste ensemble transfrontalier investi de sens et à forte valeur ajoutée.

CONFORTER LA CONFÉRENCE TRANSJURASSIENNE ET ARCJURASSIEN.FR COMME OUTILS STRUCTURANTS DE COOPÉRATION

Outre la réalisation d'un portrait détaillé des territoires de coopération de l'Arc jurassien, quatre axes prioritaires et structurants ont émergé :

- le développement économique, décliné dans le besoin d'amélioration des conditions cadres de l'activité économique, du développement de l'économie présentielle et par un soutien à l'économie industrielle et technique ;
- les mobilités et les échanges, pour faciliter les échanges alternatifs (covoiturage, accès aux

services et NTIC), renforcer l'interconnexion de l'offre de transports publics (intermodalité, services dans les gares) et analyser les mobilités et les flux sur le territoire ;

- la gestion de l'espace et des ressources naturelles, incluant notamment le développement d'une gestion raisonnée de l'espace transfrontalier et la valorisation commune des ressources et du patrimoine naturel de l'Arc jurassien ;
- le vivre ensemble en promouvant le sentiment d'une communauté de destin (offre culturelle, échanges entre citoyens, mutualisation d'équipements culturels et sportifs) et en développant un fonds dédié aux petits projets des acteurs du territoire.

OPTIMISER LES FONDS EUROPÉENS DÉDIÉS À TRAVERS LE PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE

La région en assure le rôle d'autorité de (66 millions d'euros de FEDER et 50 millions de francs suisses pour la période 2014-2020). Il se situe dans la continuité du programme précédent avec quatre axes d'intervention :

- rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants pour favoriser, au vu des capacités du territoire, une croissance intelligente ;
- protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel pour appuyer une croissance durable sur tous les atouts du territoire ;
- encourager le transport durable ;
- favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre.

TERRA SALINA, UN EXEMPLE DE PROJET INTERREG

Terra Salina permet de suivre les routes historiques du sel (sites de production, voies commerciales, cités thermales), en sillonnant ce territoire franco-suisse, de la Franche-Comté aux contreforts des Alpes vaudoises et bernoises, lors de promenades propices à la découverte du patrimoine historique. Sept sites (cinq villes thermales et quatre villes saunières) inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

y figurent. Les parcours touristiques portés par la saline royale d'Arc-et-Senans et la région d'Yverdon-les-Bains obéissent également à des objectifs de valorisation du patrimoine local et transfrontalier autour du sel. Reconnue comme projet fédérateur, visant le dépassement des frontières, Terra Salina bénéficie de financements de l'Union européenne depuis 2012.

ENGAGEMENT #18

Faire rayonner la nouvelle région en Europe et dans le monde

Le contexte

Les deux ex-régions ont développé des politiques internationales complémentaires autour des finalités suivantes : l'ouverture à l'international des citoyens, le renforcement des compétences des acteurs, la valorisation de l'excellence du territoire et l'amélioration de l'insertion professionnelle de tous les jeunes. Cette acception large de l'action internationale s'inscrit dans l'esprit de la loi du 7/07/2014, dite loi Canfin, qui reconnaît le concept englobant de l'action extérieure des collectivités locales.

La concertation

En termes de méthode, la région souhaite élaborer une stratégie concertée de développement international.

Ce processus vise à positionner la région comme ensemble et fédératrice des acteurs régionaux engagés à l'international. Il doit permettre d'expliquer et de valoriser auprès du grand public l'action régionale à l'international.

Les priorités pour le mandat

Les enjeux auxquels sont confrontées les collectivités locales s'envisagent dans une perspective européenne et mondiale. L'émergence de grandes régions, coordinatrices de stratégies et actrices de premier plan à l'échelle européenne et mondiale, accroît d'autant plus la nécessité, pour chacune d'entre elles, de se projeter sur la scène internationale et de se doter de perspectives et d'outils efficaces.

La Bourgogne-Franche-Comté a l'ambition de se hisser au rang des premières régions françaises présentes sur la scène internationale. Elle mènera une politique ambitieuse d'action extérieure, qui concilie le développement économique et touristique et le développement humain.

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ DE LA GRANDE RÉGION EN EUROPE ET DANS LE MONDE

- Accroître la visibilité de la région sur la scène internationale, en participant notamment au développement d'une « marque » territoriale.
- Accompagner les stratégies d'exportation.
- Valoriser les produits et l'excellence de la région.
- Renforcer l'attractivité touristique.

RENFORCER LES CAPACITÉS ET L'EXPERTISE DES BOURGUIGNONS-FRANCS-COMTOIS À TRAVERS DES PROJETS INTERNATIONAUX

- Développer les compétences et renforcer les capacités d'adaptation et d'innovation.
- Accompagner les dynamiques locales de coopération internationale.
- Accompagner la fusion des deux réseaux régionaux multi-acteurs et les encourager à développer une plus forte action de proximité en lien avec la politique régionale.

**AFFIRMER LA RÉGION DANS SON IDENTITÉ
FRONTALIÈRE ET DÉVELOPPER LES PROJETS
TRANSFRONTALIERS**

**FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'EMPLOI
DES JEUNES GRÂCE À DES EXPÉRIENCES
EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES**

- Garantir l'accès à une mobilité internationale pour tous les jeunes et soutenir leur insertion professionnelle : améliorer les dispositifs destinés aux apprentis et aux demandeurs d'emploi en développant le lien aux entreprises et en valorisant les acquis d'une expérience à l'international (en termes de compétences et de savoir-être).
- Favoriser l'engagement des jeunes, la citoyenneté, européenne et mondiale, la tolérance et le vivre-ensemble.

**AFFIRMER LA RÉGION COMME TERRITOIRE
SOLIDAIRE ET RENFORCER SON ENGAGEMENT
EN FAVEUR DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

- Contribuer localement à la dynamique internationale des Nations unies pour le développement (objectifs de développement durable).
- Renforcer la stratégie d'intervention régionale en direction de l'espace francophone.
- Développer l'engagement de tous pour un monde plus juste.
- Fédérer et accompagner la société civile, notamment le tissu associatif.

« La région renforce son rayonnement et soutient les projets européens et internationaux du territoire, en contribuant aux objectifs de développement durable de l'ONU. »

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Cette politique volontariste portée par la région vise à encourager, à accompagner et à soutenir les initiatives locales en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté. Elle se traduit par l'accompagnement méthodologique et financier de projets portés par des acteurs du territoire. A ce titre, le projet porté par l'AFDI Bourgogne-Franche-Comté (agriculteurs français et développement international) est un bon exemple. Depuis plus de dix ans, l'AFDI mène un

projet de coopération professionnelle agricole entre des organisations professionnelles agricoles de Bourgogne-Franche-Comté et des organisations paysannes des régions de Haute-Matsiatra et du Sud-Ouest de Madagascar. Avec comme objectif d'accompagner des organisations paysannes du Sud pour promouvoir le développement rural et la lutte contre la pauvreté, tout en sensibilisant celles du Nord aux nouveaux modèles de développement rural.

B

B

ENVIRONNEMENT

FAIRE ÉMERGER UN
NOUVEAU MODÈLE
DE DÉVELOPPEMENT
PLUS DURABLE ET
PLUS ÉQUITABLE

- ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
- GARANTIR LA MOBILITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

ENGAGEMENT #19

Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive

Le contexte

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

La politique ambitieuse de la grande région date d'une dizaine d'années. Elle vise des objectifs identiques inscrits dans les deux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) avec des outils et des dispositifs conçus différemment dans les deux anciennes régions.

En Bourgogne, dès 2006, plusieurs appels à projets bâtiments basse consommation (BBC) exemplaires ont été lancés. La mise en œuvre d'un plan bâtiment de demain en 2012 a suivi avec des démarches exemplaires autour des solutions techniques de référence et la création d'un centre de ressources Bourgogne Bâtiment Durable (BBD). Enfin, la massification de la rénovation s'appuie sur les territoires à travers la mise en œuvre de plateformes de rénovation énergétique en lien avec l'ADEME.

En Franche-Comté, la région fonde sa politique énergie prioritairement sur l'efficacité énergétique des bâtiments en partenariat avec l'ADEME. En 2006, elle préside le collectif Effinergie national qui œuvre pour la définition du référentiel BBC Effinergie® rénovation.

Le programme Effilogis est lancé en 2009 et fonctionne toujours sous forme d'appels à projet annuels à destination des bailleurs sociaux, des collectivités et pour la construction de bâtiments à énergie positive (BEPOS).

Les particuliers sont accompagnés pour leurs travaux (BBC global ou BBC par étapes) à partir des préconisations de l'audit Effilogis. Le pôle énergie Franche-Comté est créé pour les

professionnels. Il est hébergé par la Maison des énergies. En 2013, il signe un plan bâtiment durable en partenariat avec l'Etat.

Les réseaux d'animation des espaces infos énergie constituent le relais incontournable de la politique efficacité énergétique de la grande région.

ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Les deux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ont fixé des objectifs ambitieux à la grande région en matière d'énergies renouvelables en 2020 (un mix énergétique diversifié avec 4 075 GWh). Ils ne pourront être atteints que si l'accélération et la massification sont au rendez-vous. C'est sur ce volet crucial de la transition que les approches entre les deux anciennes régions diffèrent le plus et qu'il convient de généraliser les accompagnements en parfaite coordination avec l'ADEME et avec l'appui des crédits européens. En Bourgogne, la politique avait une portée opérationnelle (réseau d'ingénierie territoriale et dispositifs d'aide aux investissements avec un volume de crédits régionaux significatifs). En Franche-Comté, la politique ciblait l'animation.

LES DÉMARCHES TERRITORIALES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (TEPos)

La grande région a initié à titre d'expérimentation, en lien avec l'ADEME, des démarches territoriales pilotes de territoire à énergie positive (TEPos) : d'abord en Bourgogne avec 11 territoires et plus récemment en Franche-Comté avec sept territoires. La région Bourgogne a également priorisé la transition énergétique dans plusieurs contrats territoriaux. La région Franche-Comté a, quant à elle, exigé des pays la mise en place de plans climat-énergie territoriaux (PCET) lors de la négociation des contrats territoriaux.

Les schémas stratégiques élaborés conjointement avec l'Etat (deux SRCAE, deux SRCE, deux S3REN) sont toujours en vigueur. D'importantes

évolutions législatives sont intervenues pour amplifier et conforter le rôle et la responsabilité de la collectivité régionale.

La région devient le chef de file de l'énergie (loi MAPTAM du 27/01/2014). Elle dispose d'un pouvoir d'invitation et de coordination pour une stratégie partagée. La loi NOTRe lui a confié la responsabilité de la planification énergétique territoriale à travers le SRCAE intégré au SRADDET. La loi Tepcv du 17/08/2015 lui confie l'élaboration du schéma régional biomasse en coordination avec l'Etat d'ici février 2017, et lui attribue la compétence de l'élaboration du programme régional d'efficacité énergétique pour le logement et le tertiaire (art. 188).

La concertation

La transition étant transversale, deux rendez-vous ont structuré la concertation.

S'agissant de l'éolien, la présidente du conseil régional s'est rendue, dès le début de mandat, sur le site de l'usine de production de mâts éoliens Francéole, à Longvic, en présence de plus de 100 acteurs du secteur. L'occasion de dresser le bilan de la filière éolienne dans la région, d'annoncer la création d'une soixantaine d'emplois et d'assurer du soutien indéfectible de la région à cette filière, mature, compétitive, porteuse d'activités, de sens et d'avenir. Le cluster éolien W4F, premier pôle éolien de France, rayonne, en effet, sur toute la région avec près de 85 membres. Il porte actuellement 1 200 emplois. Les membres de la filière ont évoqué les problèmes de cette dernière et ont abordé des questions appelant un accompagnement de la région.

L'atelier régional consacré à la transition énergétique, a rassemblé plus de 120 acteurs autour de trois tables rondes :

- éducation, sensibilisation, observation, animation, mobilisation et valorisation ;

- dimension économique et emplois de la transition ;
- ingénierie financière et sociétale de la transition.

Les participants, conscients que notre système a atteint ses limites, ont appelé unanimement à un changement de cap et à accélérer la transition, perçue comme une grande chance. En matière d'énergie, les acteurs ont insisté sur l'importance de démocratiser, de décentraliser et d'investir autrement. En 2015, 90 % de l'investissement énergétique s'est fait dans les énergies renouvelables : la transition est déjà là. D'un point de vue énergétique, celle-ci a été qualifiée de chantier majeur porteur d'emplois, de vitalité, de proximité et d'espoirs.

Pour la réussir, la formation initiale et continue doit être au rendez-vous. Beaucoup d'acteurs de terrain ont insisté sur l'intérêt du financement participatif, aux côtés des fonds publics et privés. Le rôle moteur et exemplaire de la région en matière de transition a été souligné.

Les priorités pour le mandat

La transition énergétique est l'une des principales priorités du mandat. Devenir à terme territoire à énergie positive (TEPos), c'est-à-dire un territoire qui produit plus d'énergie qu'il en consomme et qui réduit ses consommations, cela se prépare, s'invente, s'anticipe, s'expérimente. Cela suppose une stratégie globale, puissante, transversale, pluriannuelle, avec des moyens financiers et humains dédiés et appropriés.

METTRE EN PLACE UN SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE COMPLÈTE ET PERFORMANTE DU PARC RÉSIDENTIEL PUBLIC ET PRIVÉ (LABEL BBC)

Un service public de l'efficacité énergétique, ayant vocation à réduire la facture énergétique des ménages, sera mis en place d'ici 2018. Accessible à tous, ciblé sur la rénovation BBC de l'habitat

privé, il comprendra un dispositif d'ingénierie technique, professionnelle, territoriale et financière avec des partenariats bancaires et des aides financières destinées aux publics prioritaires.

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La région se dotera en 2017 d'un ou plusieurs outils à sa main (type SEM ou fonds) à même de favoriser le financement public, coopératif et participatif des énergies renouvelables. L'animation, la médiation et la communication seront des facteurs clés de cette accélération des énergies renouvelables, en particulier électriques.

ASSUMER LE RÔLE DE LA RÉGION EN TANT QUE DÉMONSTRATEUR

L'exemplarité de la collectivité réside dans la performance des bâtiments et des transports dont elle est propriétaire. Elle tient aussi de sa capacité à devenir producteur d'énergie renouvelable, à travers un vaste plan de déploiement de panneaux solaires sur les toits des lycées et l'installation de stations hydrogènes expérimentales dans certains lycées professionnels. Sans oublier son organisation administrative, qui doit être appropriée à la dimension transversale de la transition et à l'émergence de nouveaux métiers (médiateurs/facilitateurs).

MOBILISER LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS AUTOUR DU DÉFI ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique et écologique est une question de bon sens. C'est une chance et un gisement d'activités et d'emplois potentiels, et non

LA STRUCTURATION PAR LA RÉGION D'UNE FILIÈRE DE L'HYDROGÈNE

La région mobilise l'ensemble des acteurs de la filière : entreprises, universités, laboratoires de recherche, et collectivités expérimentatrices pour modéliser la structuration d'une filière complète de l'hydrogène. Celle-ci ira de la production à la consommation en passant par le stockage. En alliant les savoir-faire bourguignons en matière d'éolien et ceux du Nord Franche-Comté en matière d'hydrogène, la région fait la démonstration de la complémentarité des ressources du territoire. De vraies opportunités au cœur du marché mondial de l'énergie renouvelable. Cette démarche a fait l'objet d'une labellisation nationale, qui lui permettra de bénéficier du soutien de l'Etat. .

une tâche coercitive. La région étendra non seulement le réseau des territoires TEPos, mais elle s'appuiera également sur la communauté des pionniers (POTEs) pour démultiplier son action sur l'éolien. En outre, elle constituera à ses côtés le réseau des maires ambassadeurs médiateurs. Il s'agit de faire des citoyens et des territoires engagés, les acteurs clés et les ambassadeurs de la transition.



Crédit : VArbelet

Frédérique COLAS

Vice-présidente en charge de la transition écologique et de l'environnement

**« Il n'y aura pas de transition
énergétique réussie sans protection
de la biodiversité et sans
mobilisation des territoires. »**

ENGAGEMENT #20

Protéger la biodiversité et devenir une région zéro déchet

Le contexte

Les deux anciennes régions, en partenariat avec l'Etat, se sont fortement mobilisées en faveur de la biodiversité depuis plus de dix ans avec un même objectif de préservation de la biodiversité :

- grâce à des cadres communs d'intervention, dont le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- et des dispositifs d'intervention communs (soutien aux associations, acquisition de connaissances, diffusion des informations, restauration des sites naturels, protection d'espèces) et d'autres spécifiques (en Bourgogne : stratégie régionale pour la biodiversité, appels à projets vergers de sauvegarde ; en Franche-Comté : fonds régional pour la biodiversité, soutien à la maison de l'environnement, etc.).

A ce jour, il existe seize réserves naturelles régionales couvrant environ 5 000 hectares et protégeant des milieux très divers (forêts, pelouses sèches, vallées alluviales, grottes, tourbières). Les réservoirs de biodiversité couvrent plus d'un tiers de la surface régionale.

En matière de gestion de l'eau, les actions menées s'effectuent au travers de démarches concertées de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (contrats de bassin). Elles s'articulent avec les programmes des trois agences de l'eau

présentes sur le territoire régional. La volonté affichée est de préserver et de restaurer les milieux humides et la trame bleue. En Franche-Comté, la prédominance d'un système karstique et les graves problèmes de pollution de la Loue ont conduit la présidente à proposer la création d'un « pôle Karst », dont l'animation a été confiée à l'établissement public territorial de bassin (EPTB). L'objectif est double : résoudre les problèmes rencontrés et diffuser les connaissances et les expériences acquises.

En matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, les dispositifs, différents dans les deux anciennes régions, concourent cependant aux mêmes objectifs : prise de conscience et changement des comportements. En Bourgogne, ils prennent la forme d'accompagnements des « classes environnement » (soutien financier pour alléger la participation des familles), de soutien aux programmes annuels d'actions d'Alterre et aux trois muséums d'histoire naturelle (Auxerre, Autun et Dijon). En Franche-Comté, il s'agit principalement d'un soutien au plateau éducation à l'environnement et au développement durable de la Maison de l'environnement, qui fédère le milieu associatif et coordonne les actions.

La loi MAPTAM a fait de la région le chef de file de la biodiversité et la loi NOTRe lui a la responsabilité d'établir un plan régional de prévention et de gestion des déchets comprenant des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation.

La concertation

Lors des différentes concertations menées sur la biodiversité, les acteurs ont insisté sur le lien entre la stabilité des écosystèmes et l'accélération de la transition. Cela suppose de donner toute son importance à la collecte des données, à l'accompagnement des animateurs, à la mise en réseau des acteurs, à la valorisation des expériences concrètes et exemplaires et à la réappropriation de la nature. Sans oublier de donner une place centrale à l'éducation.

La valorisation des déchets et l'enjeu de structuration des circuits courts ont été mis en avant pour agir. Le conseil, l'accompagnement et l'information ont été pointés comme essentiels.

Les priorités pour le mandat

La biodiversité nous permet de manger, boire, respirer. Véritable source d'inspiration, elle est à la base de nos activités économiques, nous rend d'innombrables services, fait la beauté et le caractère de nos paysages, de nos territoires. C'est pourquoi la région mènera une politique volontariste de protection de la biodiversité et de mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur.

Protéger, valoriser et faire prendre conscience que la biodiversité, tissu vivant de nos territoires, est un formidable atout. Cela passe par la structuration d'une stratégie régionale, d'un observatoire de la biodiversité et d'une agence régionale de la biodiversité, comme le permet la loi. Il s'agit également de soutenir les structures naturalistes, d'encourager une politique active d'éducation de la jeunesse, de fédérer et de valoriser le réseau des réserves naturelles régionales et d'étendre l'appel à projet « vergers de sauvegarde ».

LES VERGERS DE SAUVEGARDE

Depuis 2005, la Bourgogne a lancé un appel à projets en faveur de la préservation de la diversité biologique et génétique des variétés fruitières locales. 26 600 arbres fruitiers, 10 000 arbustes à petits fruits et 45 km de haies mellifères ont été plantés. 417 ruches, 442 petits aménagements en faveur de la petite faune auxiliaire des vergers ont été installés. Devant le succès rencontré et l'utilité reconnue, cet appel à projets est amplifié et étendu à la Franche-Comté.

MOBILISER LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

La nouvelle compétence de planification transférée aux régions constitue une véritable opportunité de développer des initiatives autour du réemploi et du recyclage. Il s'agit d'inscrire ce plan régional de prévention et de gestion des déchets, prévu pour 2018, dans une perspective zéro déchet à moyen terme.

AGIR EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU ET DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Nos outils et schémas (SRCAE intégrés au futur SRADDET) fixent des objectifs ambitieux de lutte contre la pollution et de préservation de l'environnement. Ils prennent en compte des enjeux de qualité de l'air et de l'eau, déterminants dans la promotion de la santé environnementale.

ENGAGEMENT #21

Valoriser et développer nos forêts, nos montagnes et nos parcs

Le contexte

FORÊTS ET FILIÈRE BOIS

Situées dans le peloton de tête des régions forestières françaises, tant par la qualité de leurs forêts que de leurs entreprises, les deux anciennes régions ont œuvré à organiser, développer et promouvoir toute la chaîne de la filière forêt-bois. Aujourd'hui, elle est forte de 25 000 emplois répartis dans 5 000 entreprises.

MONTAGNE ET PARCS

Les deux anciennes régions ont su développer une politique active en faveur des territoires de montagne, par le biais de conventions/programmes interrégionaux : Massif Central pour le Morvan, Jura et Vosges. Elles ont accompagné également dans les espaces ruraux au patrimoine naturel et culturel riche et fragile, trois parcs naturels régionaux reconnus : les Ballons des Vosges, le Haut-Jura et le Morvan, véritables laboratoires d'un nouveau modèle de développement.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Le décret du 1^{er} mars 1967, actualisé par la loi du 8 janvier 1993, définit le cadre réglementaire des parcs naturels régionaux.
- La loi montagne de 1985 établit la nécessité de politiques différenciées, afin de prendre en compte les spécificités et handicaps des territoires de montagne.
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt institue le co-pilotage de la politique forêt-bois par l'Etat et les régions à travers l'élaboration d'un programme régional forêt-bois.
- La loi NOTRe renforce le rôle de la région en matière de développement économique avec la responsabilité d'élaborer le SRDEII, ainsi qu'en

matière d'aménagement du territoire avec la responsabilité d'élaborer le SRADDET.

La convergence sera guidée par l'élaboration du contrat régional forêt-bois, déclinaison régionale du programme national de la forêt et du bois, et du contrat stratégique de filière.

La concertation

La commission régionale forêt-bois, rassemblant tous les acteurs concernés, a été installée le 30 juin dernier. Elle élabore le contrat régional forêt-bois 2017-2027, qui devrait être finalisé à la mi-2017.

Les priorités pour le mandat

FAIRE DE NOTRE RÉGION UN EXEMPLE DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE ET DE VALORISATION INTELLIGENTE DE LA RESSOURCE

- Créer plus de valeur ajoutée et d'emplois dans la filière forêt bois et favoriser sa structuration pour faire de notre région un exemple de bonne gestion et de développement optimisé de la filière forêt bois.
- Encourager une gestion forestière et des pratiques sylvicoles responsables et exemplaires, promouvoir le rôle multifonctionnel de la forêt.
- Soutenir les initiatives d'anticipation et d'adaptation aux changements et aux risques climatiques.
- Favoriser la réappropriation publique et la gestion collective des forêts, véritable bien commun, dans les espaces à forts enjeux de préservation et de multifonctionnalité.

UNE CAMPAGNE AUTOUR DU RÉFLEXE BOIS

Cette filière est sans aucun doute une filière d'avenir. Propre et renouvelable, le bois est, en effet, le matériau le plus écologique qui soit : sa production émet peu de CO₂ et il en séquestre par ailleurs. Pour la chimie, le bois constitue, en outre, une matière première renouvelable de substitution au pétrole. C'est également une énergie renouvelable. Cette filière est donc au cœur de la transition écologique.

De la matière première au produit fini, cette filière permet de produire 100 % « made in Bourgogne-Franche-Comté » !

La clé du développement de cette filière réside dans l'augmentation de l'utilisation du bois dans la construction. Développer le « réflexe bois local » s'avère donc indispensable et ce autour de trois axes :

- une stratégie de promotion active en direction de tous les publics ;
- un devoir d'exemplarité de la région dans ses commandes publiques, notamment en tant que maître d'ouvrage dans les lycées ;
- une incitation des autres maîtres d'ouvrage publics à adopter ce « réflexe bois local ».

PROTÉGER ET DEVELOPPER NOS MONTAGNES

La région, dans l'esprit de la loi montagne, entend développer une politique différenciée en faveur de la montagne, en direction de ses trois massifs (Jura, Morvan, Vosges).

Cette politique nécessite l'adaptation des politiques régionales et le déploiement d'outils adaptés et transversaux, qui permettent d'activer des leviers de développement propres à ces territoires et qui ne visent plus uniquement la compensation de handicaps.

C'est une chance pour notre région d'avoir des territoires de montagne. Il s'agit à la fois :

- de préserver ces espaces de montagne ;

- de développer leur attractivité résidentielle, touristique et économique ;
- de maintenir un tissu agricole-forestier vivant et dynamique avec à la clé la valorisation des productions agroalimentaires typées montagne.

Les engagements pris dans les conventions de massifs seront mis en œuvre, n'excluant pas des actions complémentaires qui s'avèreraient utiles..

PARCS

La région entend favoriser toutes les conditions de la création du premier parc national de forêts de feuillus de plaine entre Champagne et Bourgogne, poursuivre le soutien aux parcs naturels régionaux existants (Ballon des Vosges, Haut-Jura, Morvan) et étudier l'opportunité de création de nouveaux parcs naturels.



Sylvain MATHIEU

Vice-président en charge de la filière bois, de la forêt, de la montagne et des parcs

« Faisons de notre région le plus bel exemple de gestion durable et de valorisation intelligente de la forêt et du bois. »

GARANTIR LA MOBILITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

Un positionnement stratégique au service des usagers

La Bourgogne-Franche-Comté occupe une position singulière en France et en Europe. Idéalement située entre l'Ile-de-France et la métropole lyonnaise, notre région est aussi une porte d'entrée vers la Suisse et l'Allemagne. Cette position géographique est un atout : elle place la Bourgogne-Franche-Comté au cœur des échanges français et européens. Que ce soit par la route, le rail, les voies d'eau ou par les transports aériens, la région veillera à ce que les échanges continuent de se structurer et de se développer en utilisant au maximum les interconnexions entre les différents modes de transport.

Les infrastructures qui relient tous les espaces de vie doivent être développées : le transport ferroviaire, les lignes de car et les modes doux doivent permettre aux citoyens de se déplacer plus facilement, en toute sécurité et en limitant les émissions de CO₂, au sein de la région et en France mais aussi vers nos voisins européens. La région entend promouvoir un modèle de connexion monomodale et intermodale au service d'habitants ultra-mobiles.

Un cadre de compétence élargi au service d'une approche globale des mobilités sur le territoire

Avec la loi NOTRe, la région devient la seule autorité organisatrice de transports interurbains, quelle que soit sa nature (organisée par ligne ou à la demande) et quels que soient les publics transportés (scolaires ou autres), hormis les scolaires relevant d'un handicap qui restent pris en charge par les départements.

Dans le cadre de sa mission stratégique, la région aura aussi à charge de définir, avant septembre 2019, ses choix en matière d'intermodalité et d'infrastructures sur l'ensemble du territoire régional. Cette stratégie qui s'imposera à tous les acteurs fera partie du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET).

La région, ainsi consacrée acteur majeur de mobilité sur l'ensemble du territoire régional, aura à organiser toute une chaîne de mobilité, en lien avec les agglomérations qui deviennent des

autorités organisatrices de mobilité. Les nouvelles intercommunalités, au périmètre agrandi, aux compétences confortées, pourront, si elles le décident, être des partenaires comme autorités organisatrices de transport de second rang. L'utilisateur est au cœur de la réflexion régionale : la mobilité partout et pour tous, le bon outil, au bon endroit et au bon moment ; c'est ce qui dicte l'action de la région jusqu'au terme du mandat.

Des nouveaux besoins et des nouveaux usages qui ouvrent la voie à l'innovation et à l'expérimentation

L'émergence de nouveaux services de mobilité modifie en profondeur le comportement des usagers qui se tournent vers des solutions plus économiques, plus lisibles et plus réactives. Loin d'être un problème, la région considère que c'est en réalité une opportunité qui ouvre le champ de l'innovation et de l'expérimentation, innovation et expérimentation qui seront les maîtres mots des nouvelles mobilités à développer sur l'ensemble du territoire.

La loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, et l'adoption du quatrième paquet ferroviaire, qui prévoit, entre autres, l'ouverture à la concurrence du transport des voyageurs, modifieront les rapports avec l'opérateur historique. La décision de juin 2016 d'accorder aux régions la liberté tarifaire totale, ainsi que le droit à l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence avant 2023, sont autant d'atouts pour faire évoluer le système au profit des usagers.

Si la région souhaite développer les transports en mode doux en s'appuyant principalement sur les transports collectifs, l'automobile demeure souvent la seule réponse réaliste pour certains usages et pour les territoires à faible densité de population. La région s'engage ainsi à favoriser et à encourager tout ce qui limitera l'usage individuel du véhicule à moteur thermique, au profit de véhicules plus propres et de transports plus collectifs. L'autopartage et le covoiturage, les nouvelles motorisations à base d'énergies renouvelables et/ou non polluantes font partie de l'offre de services qui doit être encouragée.

ENGAGEMENT #22

Moderniser et adapter les infrastructures de transport

Le contexte

La Bourgogne et la Franche-Comté ont signé avec l'Etat deux contrats de plan, ayant vocation à converger au moment de la clause de revoyure. Ils prévoient un effort conséquent de mise à niveau de nos infrastructures ferroviaires, routières et fluviales dans la continuité des engagements passés.

Le respect des engagements financiers, pris par l'ensemble des signataires, est crucial. La région entend tout mettre en œuvre pour qu'ils soient respectés, en qualité, quantité et délais.

Elle a ainsi décidé d'engager une première réflexion sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires, qui se poursuivra et sera mise en débat dans le cadre du schéma régional de l'intermodalité et des infrastructures.

Les voies d'eau, fleuves ou canaux ont aussi fait l'objet d'une attention toute particulière compte tenu de leur caractère structurant pour le territoire.

Enfin, les deux régions ont bien identifié les enjeux liés aux transports doux : notamment les pistes cyclables pour les déplacements quotidiens et comme vecteurs d'attractivité touristique.

Les priorités pour le mandat

**CONFORTER LE TRANSPORT FERROVIAIRE
À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION
PAR UN ENGAGEMENT SANS PRÉCÉDENT
SUR LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES**

La transition écologique impose de promouvoir prioritairement des mobilités moins polluantes passant par des modes de transport collectifs. La région poursuivra donc et amplifiera les efforts en faveur de la sécurisation et de la modernisation des infrastructures ferroviaires.

Les principales opérations envisagées :

- Réouverture de la ligne Belfort-Delle. Cette opération est emblématique à plusieurs titres : son caractère transfrontalier, et sa dimension historique liée à la réouverture d'une ligne auparavant fermée. A l'heure où d'autres envisagent de fermer des lignes, la région décide d'en rouvrir une ! Cette réouverture est programmée pour la mi-mandat en fonction de l'avancée des travaux.
- Electrification de la première tranche de la Voie ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) entre Nevers et Chagny pour réaliser le projet ambitieux d'une ligne transversale Est-Ouest.
- Electrification du tronçon ferroviaire d'Auxerre à Laroche-Migennes.
- Modernisation de la ligne du Revermont entre Besançon et Bourg-en-Bresse.
- Modernisation de la « ligne des horlogers » entre Morteau et Le Locle.
- Modernisation de la section ferroviaire de Paray-le-Monial à Lamure-sur-Azergues en direction de Lyon.
- Aménagement de la zone Coriolis à proximité de la gare TGV Le Creusot-Montceau-Montchanin, en lien avec la VFCEA, en perspective de la création d'un nœud intermodal.
- Participation à la rénovation et à la mise en accessibilité des gares dans le cadre des schémas directeurs d'accessibilité votés avec notamment des réalisations à : Dijon-ville, Beaune, Montbard, Auxerre, Cosne-Cours-sur-Loire, Belfort, Dole, Montbéliard, Pontarlier, Vesoul, Lons-le-Saunier, Lure, Baume-les-Dames, Morteau, Le Valdahon, Mamirolle, Saint-Claude. Des études sur les quais seront engagées sur les gares d'Avallon-Clamecy, Decize, Montchanin, Sens, Tournus, Saint-Jean-de-Losne, Mâcon, Nevers et Chalon-sur-Saône.
- Création de nouvelles haltes ferroviaires en fonction de besoins avérés.

RÉOUVERTURE DE LA LIGNE BELFORT-DELLE

La réouverture de la ligne de 22 km, reliant la France (Territoire de Belfort) à la Suisse, s'inscrit dans une offre de mobilités pendulaire transfrontalière par le rail et à grande vitesse via la gare TGV de Belfort-Montbéliard, entre des bassins de vie situés des deux côtés de la frontière. Rendez-vous est pris pour la réouverture de cette ligne, qui couvrira aussi bien les déplacements quotidiens que ceux passant par la grande vitesse !

La région poursuivra également sa stratégie en faveur de la grande vitesse, dans la continuité des efforts consentis sur les mandats précédents pour la LGV. La présidente de la région assume à ce titre la présidence de l'association TransEurope TGV aux côtés des autres collectivités engagées sur le territoire. La région pèsera sur le choix de réaliser la prolongation de la branche Est de la ligne LGV Rhin-Rhône de Petit-Croix à Lutterbach, et de préparer l'avenir en poursuivant les études de la liaison TGV POCL pour mettre Nevers à moins d'une heure de Paris.

MODERNISER ET ADAPTER LE MATÉRIEL ROULANT AUX BESOINS ET AUX EXIGENCES DES USAGERS

Le renouvellement du matériel roulant, deuxième pilier de cette politique d'investissements, a permis depuis 15 ans des acquisitions continues (63 en Bourgogne et 33 en Franche-Comté) complétées en Franche-Comté par l'achat de 16 rames Régiolis d'Alstom livrées progressivement jusqu'en 2018 et, côté Bourgogne, la rénovation des trains Corail desservant l'axe Paris – Dijon – Lyon.

La région doit se positionner au cours de ce mandat sur le matériel nécessaire à partir de 2023 pour remplacer les trains Corail dont la durée de vie est prolongée jusque-là. Les nouveaux matériels choisis par l'Etat sur le marché des trains d'équilibre du territoire (TET) constituent la solution à prioriser dans le cadre de l'offre de matériel existante à ce jour.

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Pour faciliter les déplacements et améliorer la sécurité, nous nous engageons sur les opérations suivantes :

- Désenclavement routier de la Haute-Saône par l'amélioration de la RN57 et de la RN19 en 2x2 voies.
- Sur la RN57 en Haute-Saône : déviation de Saulx, mise à 2x2 voies entre Vellefaux et Authoison, entre Voray-sur-l'Ognon et Rioz.
- Sur la RN19 : mise à 2x2 voies entre Frotey-lès-Vesoul et Amblans.
- Déviation de Port-sur-Saône, RN57 depuis Devecey.
- Dans la Nièvre, achèvement des travaux de la RN7 de Saint-Pierre-le-Moûtier à l'Allier.
- Dans l'Yonne, contournement sud d'Auxerre.
- Dans le Doubs, poursuivre le contournement de Besançon et le franchissement de Pontarlier.
- En Côte-d'Or, travaux de la rocade de Beaune et requalification de l'A38 de Pouilly-en-Auxois à Dijon.
- Dans le Jura, mise en sécurité de la traversée de Gevingey.

POURSUIVRE LA STRATÉGIE LGV DE LA RÉGION

Bénéficiaire de toutes les fonctionnalités de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône sur la section Petit-Croix-Lutterbach pour renforcer l'attractivité du territoire, réduire les temps de déplacement en Bourgogne-Franche-Comté, faire du réseau régional un maillon essentiel du corridor à grande vitesse entre l'Europe du Nord et l'arc méditerranéen. Son inscription – avant 2018 et à l'appui d'une étude d'optimisation dans les priorités des projets du schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et du réseau européen de transport (RTE-T), ainsi que dans la politique d'infrastructures élaborée par la Commission européenne –, en est un élément central.

UN AMÉNAGEMENT SIGNIFICATIF DE LA RN57

Réaliser la transformation en route à 2x2 voies de la RN57 entre l'autoroute A36 et Devecey pour sécuriser la traversée d'unités urbaines et fluidifier le trafic des véhicules de tourisme et des transporteurs entre la Haute-Saône et l'agglomération de Besançon, tout en assurant les liaisons avec les échangeurs de l'A36. Livraison prévue à l'horizon 2019.

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE AÉROPORTUAIRE À LA NOUVELLE ÉCHELLE RÉGIONALE

La région est historiquement engagée dans trois syndicats mixtes, qui gèrent les plateformes de Dijon-Longvic, Auxerre Branches et Saint-Yan. Elle ne participe pas au financement de l'activité de la plateforme de Dole-Tavaux. Des partenariats ont pu avoir lieu avec des aérodromes portés par des chambres de commerce et d'industrie (CCI) ou des collectivités.

Une mise à plat de l'existant est nécessaire avant tout choix stratégique. Un état des lieux de l'ensemble des infrastructures aéroportuaires régionales permettra de mesurer l'intérêt régional de chacune. Avec un impératif : faire les bons choix pour nos territoires, les Bourguignons et les Francs-Comtois, sans tabou ni pesanteurs du passé, mais en comparant l'aérien aux autres modes de transports alternatifs offerts sur notre territoire et en prenant en compte l'existant aux portes de notre région.

Ces plateformes aéroportuaires, maillant notre territoire, peuvent-elles être à l'origine de nouveaux services de mobilité innovants, là où les moyens de transport terrestres ne répondent pas totalement aux besoins ? C'est une question à laquelle la région entend apporter une réponse collectivement argumentée et motivée par les besoins prioritairement exprimés par les usagers potentiels.

POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS FLUVIAUX ET PORTUAIRES ET PRÉPARER L'AVENIR

La richesse du bassin hydrographique de notre région a conduit par le passé à miser fortement sur la voie d'eau. Des canaux Freyssinet en complément des fleuves, au projet du canal Rhin Rhône dont la réalisation s'est arrêtée à Pagny, en passant par les projets latents du canal Moselle-Saône, il n'y pas eu de mandats régionaux sans débats sur l'avenir de la voie d'eau.

Nous confirmons l'engagement de notre collectivité tant pour mener à bien les programmes en cours que pour définir une vision prospective du développement de la voie d'eau à grand gabarit répondant à la fois aux besoins de transport et aux contraintes environnementales.

Dans le cadre du contrat de plan interrégional Etat-Région (CPIER) Rhône, nous poursuivrons notre engagement en faveur du technoport de Pagny et des ports de Chalon-sur-Saône et Mâcon.

UNE INTERMODALITÉ DES TRANSPORTS TERRESTRES AUX TRANSPORTS AÉRIENS

Développer une activité de transport aérien à modèle économique viable, en nous appuyant sur les 34 plateformes aéroportuaires et aéronautiques réparties sur l'ensemble du territoire régional. L'innovation et l'expérimentation seront au rendez-vous.

Il en ira de même du côté icaunais avec la poursuite des ouvrages d'art sur l'Yonne avec l'aménagement de la plateforme de Gron, ainsi que les aménagements fluviaux sur les barrages de Champfleury et Villeperrot en partenariat avec Voies navigables de France (VNF).

Préparer l'avenir, c'est aussi poursuivre les études pour le développement de la voie d'eau vers la mer du Nord. Le canal Saône-Moselle est au cœur de cette problématique.

La voie d'eau, c'est aussi mesurer son intérêt économique et environnemental par rapport à d'autres modes de transport. Le dossier des colis lourds, lié au développement industriel de General Electric à Belfort, fait actuellement l'objet d'un travail collectif visant à identifier finement les besoins et à élaborer une solution appropriée à laquelle la région prendra sa part.

Enfin, nous tablons aussi sur la convention nous liant à Voies navigables de France (VNF) sur les canaux de Bourgogne pour participer annuellement au financement du maintien en l'état de ce réseau.

***ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES
PAR L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES
NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU VÉLO***

Pistes cyclables en zone urbaine, itinéraires touristiques cyclables, abris vélos dans les gares, vélos en libre-service, réseaux de vélos partagés

**ENCOURAGER
L'ÉLECTROMOBILITÉ !**

En réalisant un schéma régional prescriptif définissant les besoins d'implantation des bornes de recharge (répartition et technologie), au vu de l'évolution de l'autonomie des véhicules sur les territoires concernés, la région accompagne la diffusion des véhicules électriques en Bourgogne-Franche-Comté.

constituent autant d'investissements que nous sommes prêts à partager avec les autres collectivités dans le cadre d'un dialogue territorial.



Crédit : M. Joly

Michel NEUGNOT

Vice-président en charge des finances, des ressources humaines, des transports, des déplacements et des intermodalités

« Pour une bonne intermodalité des transports, des personnes et des biens, il faut veiller au maillage du territoire et à la qualité de toutes les infrastructures : pistes cyclables, voies vertes, rail, routes, voies d'eau, plateformes aéroportuaires. »

ENGAGEMENT #23

Construire une chaîne de solutions de mobilités qui réponde aux besoins des usagers

Le contexte

La loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu le transfert du département à la région des transports interurbains, y compris le transport à la demande, à partir du 1^{er} janvier 2017, et des transports scolaires le 1^{er} septembre 2017, pour la rentrée scolaire.

Pour les transports scolaires, la région peut confier par convention tout ou partie de l'organisation au département ou à des communes, des EPCI, des syndicats mixtes, des établissements d'enseignement, des associations de parents d'élèves ou familiales.

Alors qu'approche l'échéance des conventions d'exploitation TER des deux anciennes régions, les travaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ont été lancés pour aboutir à une convention TER unique au 1^{er} janvier 2018 concernant les services ferroviaires et des contrats particuliers (délégation de service public, DSP, ou marchés publics) pour tout ou partie des services routiers de la région, convention pour laquelle les scénarii de desserte impliquent des choix budgétaires importants.

La concertation

Les transports et mobilités en région ont fait l'objet d'un colloque national de l'ARF le 7 juillet dernier au conseil régional à Dijon. Son thème ? « Comment répondre aux besoins des usagers : un enjeu majeur pour les nouvelles régions ». L'objectif de l'évolution des dessertes en fonction des besoins des usagers a été au cœur des échanges. Leurs comportements changent et appellent à articuler les modes de transport entre eux, avec de meilleures correspondances entre les différents modes de transport. Cela implique de connaître parfaitement leurs habitudes et leurs attentes.

Comme l'a souligné Bruneau Gazeau, président de la Fédération nationale des usagers du transport (FNAUT), « nous devons passer d'un système où les transports ne se parlaient pas à des solutions de mobilité pour tous ». Des attentes fortes se sont exprimées en termes de sécurité ferroviaire et routière, car « les accidents de cars sont réguliers » et « le réseau ferroviaire a vieilli ». Autre point de vigilance identifié : la régularité et la fiabilité alors que « l'allongement des temps de trajet a augmenté de quinze minutes en dix ans ».

Enfin, comme l'a relevé un participant, « le citoyen est aussi piéton, automobiliste et cycliste » et « il ne faut pas oublier les modes situés en amont et en aval, comme la marche, la voiture et le vélo et l'arrivée dans les gares ». L'innovation et l'expérimentation doivent permettre, avec les nouvelles technologies, de considérer les dessertes au cas par cas. Cela implique d'« harmoniser les réseaux et de proposer une information en temps réel ». En effet, « la demande porte autant sur l'efficacité du système de déplacement que sur la régularité et l'information ».

Les priorités pour le mandat

UNIFIER LE RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGIONAL EN RÉUSSISSANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTAT VERS LA RÉGION

La région souhaite mettre à profit cette opportunité offerte par la loi NOTRe pour organiser un réseau régional unique de transports de voyageurs. Il combinera différentes solutions de transport adaptées aux spécificités du territoire. Responsable de toutes les mobilités interurbaines, la région sera également amenée à organiser l'intermodalité sur les territoires hors agglomération en liaison avec les transports urbains. Cette compétence sera assumée pleinement, sans délégation aux départements.

Les travaux menés avec les huit départements de la région doivent permettre de transférer les transports interurbains et les transports à la demande, au 1^{er} janvier 2017, et les transports scolaires, au 1^{er} septembre 2017. Les huit commissions locales chargées de l'évaluation des charges et des ressources transférées ont validé des accords adaptés, sur ces bases, à chaque situation. Deux principes ont été retenus : la neutralité financière pour chaque acteur et la continuité du service public pour l'utilisateur. Les agents des services transports des départements deviennent des agents de la région et les contrats passés avec les transporteurs et les collectivités continueront d'être honorés par la région.

L'ambition première de la région est de garantir et d'améliorer le service aux usagers à un coût accessible. Pour atteindre cet objectif et pérenniser la proximité avec les territoires, un premier engagement est pris : maintenir les agents transférés dans les préfectures de département pour rester au plus près des populations empruntant les services de transport.

L'autre transfert de compétence qui viendra renforcer la cohérence de l'offre régionale concerne les trains d'équilibre du territoire (TET). L'Etat en est actuellement l'autorité organisatrice, mais elle peut basculer sur la région à sa demande. La Bourgogne-Franche-Comté est volontaire pour assumer la reprise des deux lignes qui concernent en partie son territoire : Paris-Nevers et Paris-Belfort. Elle est entrée en négociation avec l'Etat pour garantir les meilleures conditions possibles à la continuité de ces lignes dans un cadre compatible avec les contraintes régionales, tant en termes de déficit d'exploitation que d'investissements nécessaires dans les matériels roulants.

DÉFINIR UNE NOUVELLE POLITIQUE DES TRANSPORTS FONDÉE SUR L'INTERMODALITÉ ET L'INNOVATION

Après le transfert de compétence des cars départementaux, le train devient pour les régions une solution de mobilité parmi d'autres. La réforme territoriale donne aux régions les outils pour construire des solutions de mobilité durable. A elles de rechercher une meilleure efficacité économique et environnementale, avec des

UN APPEL À PROJETS SUR LES MOBILITÉS RURALES

Auto-stop organisé, vélos en libre-service, transport partagé... La région encourage les innovations de terrain et accompagne les initiatives en matière de mobilité sur le territoire rural. Avec un seul objectif : changer les façons de se déplacer !

services plus pertinents, en réponse aux besoins des habitants. La région, compétente pour tous les transports interurbains, devient une autorité organisatrice multimodale de plein exercice.

« La mobilité partout et pour tous, plus qu'un slogan, c'est une stratégie. Partir des besoins réels des usagers en osant l'innovation grâce à l'expérimentation. »

Elle coordonne l'ensemble de l'offre et proposera un réseau régional de transports disposant, à terme, de son propre système de distribution, d'une tarification harmonisée avec un titre de transport unique et d'un système multimodal d'information voyageurs en temps réel pour se déplacer en

Bourgogne-Franche-Comté. La liberté tarifaire totale et le droit à l'expérimentation pour l'ouverture à la concurrence de certaines lignes vont renforcer ce rôle.

La région veut simplifier l'usage des transports publics pour mieux les développer. Cela devra se faire via une coordination avec les agglomérations, nouvelles autorités organisatrices de mobilité intra-urbaine et les nouvelles intercommunalités

PLUS DE MONDE DANS LES TRAINS

Avec la nouvelle convention TER Bourgogne-Franche-Comté, nous voulons développer l'usage du train pour les bourguignons-francs-comtois.

Pour ce faire, nous agissons progressivement sur trois leviers :

- une offre de trains plus fournie sur le territoire ;
- une nouvelle gamme tarifaire simple, lisible et dynamique ;
- un titre de transports unique en lien avec les agglomérations.

qui auront choisi d'exercer la compétence transport. Dans le cadre du SRADDET, la région élaborera, à l'horizon 2019, un schéma régional de l'intermodalité et des infrastructures qui sera prescriptif, y compris pour les autorités organisatrices de mobilité que sont les agglomérations.

La convention TER en cours de négociation intégrera cette nouvelle donne. Au cœur de notre démarche : la satisfaction des besoins des usagers par le moyen de transport le plus adapté et le plus pertinent. L'innovation et l'expérimentation s'appuyant sur les nouvelles technologies de

GÉNÉRALISER MOBIGO

Étendre progressivement, dès 2018, la centrale d'information multimodale Mobigo (calculateur d'itinéraires) à l'ensemble des réseaux de transport de Bourgogne-Franche-Comté et élargir ses fonctionnalités (distribution, temps réel, vocation touristique), afin d'en faire le point d'entrée privilégié pour tous les déplacements effectués autrement qu'en voiture à usage individuel.

communication doivent permettre de mettre en œuvre de nouvelles solutions de mobilité.

Une billettique unique sur le territoire, une continuité de la chaîne de mobilité et une information de l'utilisateur en temps réel seront mis progressivement en place grâce au déploiement sur tout le territoire de la nouvelle version de Mobigo (calculateur d'itinéraire intermodal et central de mobilité).

CONSOLIDER ET HARMONISER LA QUALITÉ DE SERVICE ET LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AVANT LA FIN DU MANDAT

Chaque département a fait évoluer, au fil du temps, les modalités d'organisation et de financement des transports pour lesquels il avait compétence. Avec le transfert de ces compétences aux régions, celles-ci héritent d'une mosaïque de situations. C'est le cas en Bourgogne-Franche-Comté. Côté services

à l'utilisateur, des partis pris différents sur la prise en charge des transports de la période méridienne, celle des élèves de maternelle, primaire, secondaire et des internes, la proximité par rapport au lieu de prise en charge, les accompagnateurs dans les cars. Concernant la gestion des marchés, marchés publics, délégations de service public, marchés passés par les autorités organisatrices de deuxième rang avec présence ou non de régie départementale et de société publique locale cohabitent. Sur le financement du coût total du transport scolaire, l'hétérogénéité la plus large prévaut également, de la prise en compte totale par le département à la contribution des territoires organisés ou non et à celle des familles. Des modes de gestion différents aux performances disparates et à la modernité plus ou moins avancée, des outils billettiques existants ou absents. Une seule constante, la contribution annuelle des départements au coût du transport scolaire dans les agglomérations, sollicitant systématiquement les familles.

Pour l'avenir, l'engagement régional est clair. Il a été annoncé à chaque département et tient en trois points :

- A la fin du présent mandat, la région veut tendre vers une qualité de service identique, à caractéristiques comparables de territoire, et un service de qualité, harmonisé par le haut, en généralisant progressivement une double présence humaine dans les cars grâce à des emplois d'accompagnateurs dans les transports scolaires. Ces emplois d'utilité sociale reposeront sur des partenariats locaux, pourront constituer des voies d'insertion pour certains publics demandeurs d'emploi, et contribueront à améliorer la sécurité par une prévention renforcée tout en enrichissant le contenu éducatif et social du temps de transport.
- La région assurera la gratuité du service de transport, hors frais de dossiers, dans les territoires où elle exercera la compétence.
- Les transports départementaux transférés feront partie d'une offre globale de solutions de mobilité. Loin d'opposer les modes de transport les uns aux autres, c'est toute une chaîne d'intermodalité qui sera offerte aux usagers.

FRATERNITÉ

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LA NOUVELLE
RÉGION

- CONSOLIDER LA FRATERNITÉ ET LA LAÏCITÉ EN FAISANT DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE LES FERMENTS DU VIVRE ENSEMBLE
- AFFERMIR LES SOLIDARITÉS ET LA COHÉSION TERRITORIALE
- APPROFONDIR LA DÉMOCRATIE ET LA CITOYENNETÉ À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

ENGAGEMENT #24

Renforcer les liens qui nous unissent grâce à la culture et faire émerger une nouvelle identité commune

Le contexte

Les deux anciennes régions avaient identifié la culture comme un domaine essentiel de leurs politiques publiques. Elle est en effet au cœur de plusieurs enjeux : l'attractivité, l'aménagement des territoires, et surtout au fondement de l'accomplissement personnel, intellectuel et social des citoyens. A travers leur politique culturelle, les deux régions poursuivaient des objectifs communs :

- rendre la culture accessible à tous, en particulier aux jeunes ;
- accompagner la création artistique et l'émergence des talents ;
- assurer la vitalité de la diffusion artistique et des sites patrimoniaux ;
- appuyer l'innovation, accompagner et conseiller les acteurs artistiques.

Selon les domaines, les modalités d'intervention pouvaient cependant différer.

- En matière d'inventaire et de patrimoine (religieux, industriel, architectural, intellectuel...), les dispositifs étaient similaires pour les sites majeurs mais plus nuancés concernant le soutien au patrimoine de territoire. Côté Franche-Comté, on pouvait identifier des dispositifs de soutien aux chantiers patrimoniaux (archéologiques, de bénévoles ou d'insertion) et au patrimoine écrit, alors qu'en Bourgogne existait un dispositif d'aide au patrimoine ethnographique et industriel.
- Le soutien aux musées passait dans les deux régions par un fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM).
- Concernant le livre et la lecture publique, les dispositifs étaient assez proches, avec des aides à la diffusion (festivals), des aides à l'édition et un fort soutien aux centres régionaux du livre (CRL).

- Le spectacle vivant est un des domaines où les aides aux structures de diffusion et de production connaissaient de fortes différences dans les montants comme dans les modalités d'accompagnement. Un soutien important pour les lieux ressources dits intermédiaires était activé en Bourgogne. De même, les aides au fonctionnement des compagnies et ensembles artistiques connaissaient des montants disparates, tandis que le soutien aux festivals s'appuyait sur des critères proches mais avec des montants assez différents. Concernant le soutien aux réseaux, la Bourgogne a initié deux dispositifs d'accompagnement (les Arts publics et Affluences) et soutient le réseau Quint'Est (comme la Franche-Comté). La Franche-Comté a par ailleurs rejoint le GIP Cafés Cultures, depuis intégré par la grande région. La Bourgogne-Franche-Comté dispose, aussi, en régie d'un pôle d'art vocal de renommée internationale, la Cité de la Voix, à Vézelay, qui héberge en résidence permanente le chœur Arsys et organise les Rencontres musicales de Vézelay.
- Les deux ex-régions soutenaient la formation des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel : COT porté par la formation en Bourgogne et convention AFDAS portée par la culture en Franche-Comté.
- En termes d'arts plastiques, les deux ex-régions comptaient chacune un FRAC, soutenu selon des modalités différentes : le FRAC Franche-Comté, en régie autonome personnalisée, celui de Bourgogne, sous statut associatif et présentant d'importantes fragilités.
- Le cinéma et l'audiovisuel sont un autre domaine de disparités. Pour l'aide à la production et à la diffusion, un fonds d'aide à la production conséquent en Bourgogne (convention avec le CNC) générait d'importantes retombées économiques et touristiques, tandis que la Franche-Comté soutenait les sociétés de production locales (aide aux projets groupés, aide à l'innovation et aide aux réalisateurs émergents). Les aides aux festivals régionaux étaient similaires.

- Trois conservatoires à rayonnement régional (Dijon, Chalon et Besançon) sont soutenus, selon des modalités propres. La Bourgogne soutenait en outre le Pôle d'enseignement supérieur de la musique (PESM) par l'intermédiaire de l'enseignement supérieur.
- Des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) sont pilotés par la région avec l'appui de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et du rectorat (programmes auxquels candidatent des établissements), dans le domaine du cinéma dans les deux régions et du théâtre, de la musique actuelle, des arts plastiques et du patrimoine en Franche-Comté. Ces dispositifs étaient portés en Franche-Comté par la politique jeunesse et en Bourgogne par la politique éducation.
- le renforcement du rôle de la région comme ressource et conseil pour les acteurs culturels (par exemple l'accompagnement des acteurs au montage de projets européens) ;
- un accompagnement en termes de structuration (notamment la mise en place d'outils comme un annuaire des acteurs culturels ou des lieux de résidence, ou encore une aide pour mieux mutualiser les matériels de spectacle) ;
- une demande de conventionnements transparents et éventuellement pluriannuels, afin de favoriser une visibilité à moyen terme ;
- une volonté de favoriser la mobilité des artistes à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la région.

L'article 28 de la loi NOTRe confirme la clause générale de compétence partagée pour la culture. La conférence territoriale de l'action publique (CTAP) confère à la région, pour ces compétences partagées (comme pour le sport et le tourisme), une responsabilité liée à la coordination sur le territoire. Il est ainsi pertinent que soit initiée, dans le cadre de la mise en œuvre de la CTAP, une instance de concertation dédiée à la culture.

La concertation

Près de 200 acteurs venus de toute la région ont participé en début de mandat à l'atelier participatif consacré à la culture. Ils ont échangé autour de trois questions clés :

- Comment favoriser la dynamique de création à l'échelle de la nouvelle région ?
- Quel aménagement culturel du territoire ?
- Comment favoriser l'égalité d'accès à la culture ?

Parmi les propositions et besoins exprimés, on peut retenir :

- un intérêt fort pour continuer à faire émerger des problématiques et des solutions transversales, en parallèle à des travaux par filière ;

Les priorités pour le mandat

RENFORCER LE SOUTIEN AU SPECTACLE VIVANT COMME ÉLÉMENT FONDATEUR DE L'IDENTITÉ COMMUNE ET DU RAYONNEMENT DE LA NOUVELLE RÉGION

Parce que la culture est un des principaux ferments du vivre ensemble, parce qu'elle est aussi un élément qui permet de forger une identité régionale et parce qu'elle favorise le rayonnement et l'attractivité du territoire régional, la politique culturelle sera non seulement soutenue mais renforcée.

UN ORCHESTRE NATIONAL ET UN OPÉRA NATIONAL EN RÉGION

Le budget consacré à la musique sera progressivement renforcé afin de permettre la création d'un orchestre symphonique national en région. Il aura vocation à être labellisé au niveau national, parallèlement à la démarche de labellisation nationale de l'Opéra de Dijon. Cette montée en puissance de l'offre musicale sera accompagnée d'exigences de diffusion accrues : elle ne devra pas se limiter aux plus grands pôles urbains et être mieux partagée sur tout le territoire.

Dès 2017, une hausse substantielle du budget consacré au spectacle vivant permettra de soutenir les artistes, les compagnies et les lieux de diffusion qui maillent le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. Visant autant la diffusion que la création et la production, cette augmentation permettra de renforcer l'offre de spectacles, mais aussi de participer au maintien sur le territoire de métiers, de savoir-faire et de talents que la conjoncture économique met parfois en péril.

Quatre types de structures fonderont ce nouveau dispositif : labels nationaux, structures de diffusion, structures en résidence, lieux municipaux et associatifs. Des participations financières supplémentaires dédiées au projet d'Orchestre Bourgogne-Franche-Comté, à l'Opéra de Dijon et à la Cité de la Voix de Vézelay seront mises en place dans le cadre d'un schéma régional de la musique afin de veiller à ce que l'offre culturelle soit équilibrée sur le territoire. L'appui financier aux conservatoires à rayonnement régional sera harmonisé dans un souci d'équité et de transparence.

GÉNÉRALISER LES ACTIONS DE MÉDIATION ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR POURSUIVRE LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX PUBLICS ET OUVRIR LA CULTURE AU PLUS GRAND NOMBRE

Si la culture doit être plus présente, elle doit être aussi mieux partagée. La Bourgogne-Franche-Comté sera très attentive à la question de l'accessibilité à tous les publics, en particulier aux plus jeunes. Dès le budget 2017, les actions de médiation seront renforcées en direction des lycéens à travers l'éducation artistique et culturelle (EAC). Elles permettront d'étendre les dispositifs déjà en place en Franche-Comté : éducation au cinéma, à l'art contemporain, à la musique, au patri-

moine, etc. Ces actions d'éducation artistique feront partager la culture comme lieu d'enrichissement personnel mais également comme un espace citoyen de découverte et d'ouverture au monde, aux valeurs de la République, aux valeurs humanistes.

PROMOUVOIR LA CULTURE SUR TOUS LES TERRITOIRES DE LA NOUVELLE RÉGION

La Bourgogne-Franche-Comté doit renforcer et promouvoir son identité propre et sa singularité, en particulier la place importante qu'y tient la ruralité, encore trop souvent éloignée des offres culturelles. Cet axe fera l'objet d'un nouvel appel à projets spécifique en direction des territoires culturels.

SOUTENIR LA FILIÈRE DU LIVRE

Le livre, objet porteur de plaisir autant que de savoir, est le symbole même de la culture. Le soutien au secteur se traduira d'abord par le rapprochement nécessaire des structures consacrées aux professionnels du livre (édition, librairie) pour en renforcer la pertinence et l'efficacité. En parallèle, un nouveau projet pourra

LA CRÉATION D'UN PASS CULTUREL

Ce Pass aura vocation à promouvoir le territoire régional dans sa diversité tout en renforçant le partage d'une identité commune. Il s'appuiera en premier lieu sur les sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Une communication partagée permettra aux sites de faire leur promotion mutuelle.



Crédit : P. Maupetit

Laurence FLUTTAZ

Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine

« Notre région renforce et amplifie sa politique culturelle. Tous les habitants doivent pouvoir accéder facilement à la plus large offre culturelle possible ! »

fédérer des acteurs et des manifestations déjà présents sur le territoire : Cité et Festival du Mot à La Charité-sur-Loire, Livres en boucle à Besançon, festival des Petites Fugues en Franche-Comté...

CONFORTER LES DISPOSITIFS CULTURELS

Les autres dispositifs culturels seront confortés. Le soutien aux sites patrimoniaux majeurs et aux musées se poursuivra dans le cadre des dispositifs existants. Pour le cinéma, l'aide à la production et le bureau d'accueil des tournages ont, d'ores et déjà, été étendus à la Bourgogne-Franche-Comté. L'appui régional en faveur des arts plastiques se matérialisera par un travail de rapprochement des deux FRAC, à budget consolidé

constant, et par un soutien aux autres acteurs structurants. Enfin, en matière de gouvernance, les structures ressources de niveau régional seront accompagnées dans leur mise en synergie et leur rapprochement.

INSTITUER UN PACTE CULTUREL

Pour porter collectivement l'ensemble de cette politique ambitieuse, des instances de concertation permanentes seront élaborées. Elles donneront la parole à l'ensemble des acteurs culturels. La coopération se traduira, par ailleurs, par un pacte culturel entre la région, l'Etat et les collectivités. L'engagement de chacun à conforter les moyens alloués aux acteurs culturels sera contractualisé.

UN APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES TERRITOIRES CULTURELS

Afin de promouvoir la découverte culturelle en milieu rural notamment, un nouvel événement culturel sera créé, avec un budget dédié. Il prendra la forme d'un appel à projets soumis aux critères suivants :

- valoriser le territoire labellisé, en mettant en avant les acteurs qui l'animent au quotidien ;
- favoriser les échanges avec les acteurs culturels de l'ensemble du territoire régional.

Les enjeux ? Renforcer la connaissance réciproque des compétences et des talents et faire des territoires le lieu d'une culture dynamique et innovante. Ce dispositif devra aussi favoriser l'émergence d'une nouvelle identité propre à tous les citoyens de la Bourgogne-Franche-Comté.

CONSOLIDER LA FRATERNITÉ ET LA LAÏCITÉ EN FAISANT DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE LES FERMENTS DU VIVRE ENSEMBLE

ENGAGEMENT #25

Favoriser l'accès aux sports pour tous et promouvoir le rayonnement sportif de la nouvelle région

Le contexte

La Bourgogne comme la Franche-Comté ont toujours mené une politique sportive ambitieuse, en soutenant le sport amateur comme le haut niveau et le sport professionnel. Cet engagement s'est traduit par un nombre important d'équipements sportifs répartis sur l'ensemble des territoires, urbains et ruraux, et par une aide structurante aux ligues sportives régionales. En revanche, une différence notable caractérisait le poids relatif de l'aide aux clubs et de l'aide aux manifestations.

En termes de pratique sportive, la Bourgogne-Franche-Comté compte aujourd'hui plus de 600 000 licenciés, avec un pourcentage de femmes (37,14 %) supérieur à la moyenne nationale (36,67 %).

Comme pour la culture, les compétences en matière de sport sont toujours partagées entre les différentes collectivités. Dans le cadre de la mise en œuvre de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), une instance de concertation dédiée au sport a été mise en place et a d'ores et déjà dessiné les contours d'un programme de travail. La loi NOTRe a en outre partiellement modifié le mode de fonctionnement de certaines commissions régionales, en particulier la conférence territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS), au sein de laquelle la région a dorénavant une voix délibérative.

L'évolution législative majeure reste le transfert du centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) à la région, qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016, notamment dans le domaine foncier, et induit une nouvelle gouvernance de l'établissement. Le transfert d'une partie des agents est effectif depuis le

1^{er} janvier 2017 et sera finalisé à la fin de l'année. Ce transfert confère à la région un rôle essentiel en matière d'aménagement sportif du territoire, des synergies étant à privilégier entre le CREPS, le site des Montboucons à Besançon (propriété de la région) et le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) situé à Prémamanon, dans la perspective du projet de CREPS Bourgogne-Franche-Comté.

La concertation

L'atelier consacré au sport est l'un des tout premiers ateliers participatifs organisés par la nouvelle région. Dirigeants et salariés de clubs, responsables de ligues et de comités régionaux, élus en charge du sport et du sport adapté, les participants ont travaillé en groupes autour de trois thématiques :

- Structuration régionale du mouvement sportif : quel rôle pour les ligues dans la mise en œuvre de la politique sportive régionale ?
- Quel rôle pour les clubs dans une politique sportive régionale ?
- Événements et manifestations : des vecteurs d'attractivité pour le territoire.

Un état des lieux des politiques sportives dans les deux anciennes régions pointait une forte disparité dans les subventions régionales aux clubs et aux manifestations.

Les débats ont permis de dresser très rapidement les pistes de travail :

- le besoin d'une politique sportive en faveur du sport de haut niveau aussi bien que du sport amateur ;
- la nécessité de rapprochements et de convergences, au-delà même des obligations et des délais fixés par l'Etat ;



- une demande de conventionnements pluri-annuels, pour sécuriser la structuration et rationaliser les investissements ;
- un soutien volontariste en matière de développement de la pratique du sport par les femmes et de leur place au sein des instances, ainsi qu'en direction des publics en situation de handicap ;
- une attention particulière au lien entre le sport et l'aménagement du territoire.

Les priorités pour le mandat

Au cœur du vivre ensemble, le sport est au service des populations comme des territoires, offrant des espaces où se croisent tous les âges et tous les groupes sociaux. Si le sport de haut niveau et la compétition ont tout leur sens, la région doit aussi prendre en compte les valeurs d'engagement personnel et les expériences collectives. Le sport doit donc être envisagé dans une perspective de rapport à la citoyenneté, à l'égalité et à la solidarité.

CONFORTER LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF AU SEIN D'UN BUDGET SANCTUARISÉ

Le chantier le plus immédiat pour la région sera d'accompagner le processus de fusion des ligues et des comités régionaux. De façon à poursuivre et à renforcer la structuration du mouvement sportif, la région développera les contractualisations sur des bases pluriannuelles. En 2017, la cinquième génération de contrats d'objectifs triennaux sera signée, articulée autour de cinq axes principaux :

- la structuration régionale du sport fédéral ;
- les parcours des jeunes sportives et sportifs ;
- le développement sportif des territoires ;
- le lien social et l'égalité d'accès à la pratique ;
- la valorisation et le développement du sport féminin).

UN BUDGET PRÉSERVÉ

La Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à préserver le budget de sa politique sportive sur la durée du mandat. Cela ne signifie pas pour autant un gel en l'état : des arbitrages et des réévaluations auront lieu, mais dans le cadre d'une enveloppe globale garantie et selon des principes transparents.

FONDER LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS, AUX MANIFESTATIONS ET AUX CLUBS SPORTIFS SUR UNE DÉMARCHE TRANSPARENTE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN

Le sport de haut niveau est un facteur d'attractivité du territoire, mais aussi de développement touristique et plus largement économique. Par ses réussites sportives, collectives ou individuelles, il participe également au sentiment de fierté de la population et ainsi à l'affirmation de l'identité régionale.

Si la région renforce son intervention en faveur du sport comme outil de cohésion sociale, elle continuera de faire du soutien au haut niveau un axe primordial de sa politique sportive. Pour cela, elle s'appuiera sur les structures d'excellence du territoire : le CREPS, le pôle des Montboucons et le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne de Prémanon.

En parallèle, elle poursuivra ses efforts d'investissement en matière d'équipements sportifs, pour le sport amateur comme pour le haut niveau, en articulation avec la politique d'aménagement du territoire.

En accord avec les acteurs du mouvement sportif, un nouveau système d'aide aux clubs sera rapidement expérimenté, organisé selon trois niveaux :

- aide aux clubs professionnels à travers leur centre de formation ;
- soutien convergent aux clubs de haut niveau ;
- aide aux autres clubs sous forme d'appels à projets, selon des critères attentifs au vivre ensemble et à l'égalité d'accès aux pratiques.

Le soutien aux manifestations sportives s'organiserà autour de trois types d'événements : compétitions internationales et emblématiques, compétitions nationales et structurantes pour les territoires, et enfin manifestations infrarégionales, étudiées elles aussi dans le cadre d'un appel à projets.

LA PLACE DES FEMMES DANS LE SPORT

Le sport est un outil du vivre ensemble et un levier d'émancipation. La pratique du sport par les femmes et les jeunes filles est moins développée que chez les hommes et jeunes garçons. La région a fait le choix de faire du développement de la pratique du sport par les femmes une priorité de sa politique sportive. Cette priorité se traduira dans le cadre des critères des appels à projets, de l'accompagnement des porteurs de projets, des conventions avec les ligues et des règlements d'intervention, afin de faire progresser la place des femmes dans le sport.

FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS À LA PRATIQUE ET AUX INSTANCES SPORTIVES

Répondant à la priorité du vivre ensemble et de l'égalité d'accès aux pratiques, la Bourgogne-Franche-Comté affirmera son soutien aux initiatives à l'égard des personnes en situation de handicap, des jeunes, des seniors, des publics fragiles. Ce souci constant irriguera l'ensemble de notre politique sportive, depuis les aides aux manifestations et aux clubs jusqu'aux investissements dans les équipements structurant le territoire. La région pourra également proposer, de manière expérimentale, de nouveaux dispositifs en direction de ces publics.

La région s'engagera également auprès du mouvement sportif afin d'exercer ses compétences propres, notamment en termes de structuration de l'offre de formation et d'accompagnement des athlètes en vue de leur reconversion.

Les aides individuelles pour les sportifs de haut niveau ont été élargies à la Bourgogne-Franche-Comté dès la rentrée 2016, ainsi que les dispositifs de prise en charge des doubles licences, UNSS et handisport, et l'aide à l'acquisition de minibus.

Enfin, parce que les pratiques sportives évoluent, la région continuera d'accompagner l'innovation, en concertation avec le monde sportif.



Crédit : M.Joly

Laëtizia MARTINEZ

Vice-présidente en charge des sports

« Dans le cadre de notre soutien affirmé au haut niveau et aux pratiques amateur, nous ferons de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité. »

CONSOLIDER LA FRATERNITÉ ET LA LAÏCITÉ EN FAISANT DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE LES FERMENTS DU VIVRE ENSEMBLE

ENGAGEMENT #26

Soutenir la vie associative

Le contexte

En Bourgogne comme en Franche-Comté, le monde associatif est un vaste vivier d'initiatives et de projets. Lieux de mobilisations interpersonnelles, les associations fédèrent les énergies des citoyens au service de l'ensemble de nos territoires et de leurs habitants. La nouvelle région compte plus de 50 000 associations portées par près de 600 000 bénévoles et employant quelque 78 000 salariés.

Avec des objectifs similaires (soutien aux associations employeuses et aux têtes de réseau), les deux anciennes régions ont mis en place des dispositifs divers, autant dans les montants alloués que dans les modalités de mise en œuvre. A un fort partenariat avec l'Etat et le mouvement associatif en Franche-Comté (appels à projets communs, convention avec le Mouvement associatif, charte d'engagement réciproque, cellule de veille associative) répond une charte avec la coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) en Bourgogne. La Franche-Comté a également mis en place une plateforme dédiée aux « manifestations éco-responsables » pour outiller les organisateurs de manifestations.

Les priorités pour le mandat

Parce que la vie associative est un élément essentiel du vivre ensemble, la région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de sanctuariser le budget qui lui est consacré. C'est un signe fort mais qui, à lui seul, ne suffit pas, dans une conjoncture où les liens sociétaux tendent à se distendre, voire à se fragmenter. Le travail conjoint avec tous les acteurs de la société civile, et plus particulièrement avec les associations, leurs salariés et l'ensemble de leurs bénévoles, est plus que jamais nécessaire.

« La région réaffirme son engagement auprès des associations, essentielles à la cohésion sociale et territoriale, en augmentant considérablement son soutien via les emplois d'utilité sociale. »

La région accompagnera donc la création et la consolidation d'emplois pour les associations

(6 000 emplois d'utilité sociale),

soutiendra le dispositif des services civiques et s'engagera de façon formelle avec le mouvement associatif (chartes, contrats), de manière à ce que la structuration du tissu associatif s'opère de façon cohérente et selon des principes fortement ancrés dans les valeurs républicaines. La région prendra toute sa part dans le suivi de la « charte d'engagements réciproques » entre l'Etat, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales.

SANCTUARISER LE BUDGET CONSACRÉ À LA VIE ASSOCIATIVE

La Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à sanctuariser le budget consacré à la vie associative, en garantissant un niveau au moins égal au budget que lui consacraient les deux anciennes régions.

OBJECTIF 6 000 EMPLOIS D'UTILITÉ SOCIALE

La région s'engage dans l'accompagnement à la création et à la consolidation de 6 000 emplois d'utilité sociale, essentiellement portés par le mouvement associatif. Cette démarche a notamment vocation à aider les associations et à les inciter à partager de nouveaux emplois, en particulier dans les domaines jugés prioritaires pour le mandat : la culture, le sport, la transition énergétique, la citoyenneté.



CONSOLIDER LA FRATERNITÉ ET LA LAÏCITÉ EN FAISANT DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE LES FERMENTS DU VIVRE ENSEMBLE

ENGAGEMENT #27

Faire de la jeunesse une priorité

Le contexte

La région Bourgogne-Franche-Comté consacre près de la moitié de son budget à la jeunesse. La former, l'accompagner et la soutenir est un impératif majeur pour toute collectivité soucieuse d'améliorer le quotidien des citoyens. Dispositifs spécifiques, lycées, apprentissage, formation professionnelle comme supérieure, transports, accès à la culture et au sport, etc., la région s'engage chaque jour pour les jeunes de son territoire. Au-delà de la formation, la région les accompagne dans leurs trajectoires professionnelles et personnelles, en favorisant leur engagement citoyen, leur autonomie (notamment en matière de déplacements), leur insertion sociale, leurs initiatives entrepreneuriales ou associatives, leur accès aux pratiques artistiques et culturelles.

C'est tout le sens de nos politiques, et notamment :

- les investissements dans les lycées et les universités visant à offrir des conditions d'accueil et d'étude optimales ;
- les aides à la mobilité (dans la région ou à l'international) ;
- les aides aux projets (appels à projets auprès des jeunes en Bourgogne, soutien à des projets personnels et appels à projets auprès d'associations en Franche-Comté).

La compétence régionale en faveur de la jeunesse s'appuie tout à la fois sur les compétences transférées par les lois successives de décentralisation dans des domaines d'intervention fortement tournés vers le public jeune (lycées, CFA, formation professionnelle), par des dispositifs spécifiquement dédiés à la jeunesse au sein des différentes compétences régionales (tarification TER en faveur des jeunes) et par des actions volontaristes développées par la collectivité

(dispositifs d'éducation culturelle). Elle s'appuie également sur les dispositifs initiés par l'Etat, tels le service civique ou les aides à l'emploi.

La concertation

Concernant la thématique « jeunesse et autonomie », les acteurs ont mis en avant le besoin de faciliter et d'accélérer la mise en réseau des partenaires mais aussi de mieux identifier leurs modes opératoires. La concertation « jeunesse et engagement » a permis de souligner l'intérêt de mieux accompagner le service civique pour une

meilleure insertion professionnelle. Elle a aussi mis en évidence la nécessité de repositionner la région comme coordonnatrice des acteurs de l'engagement associatif. Enfin, la concertation « la jeunesse, une force pour la région » a fait remonter un besoin d'informations, aussi bien vers les jeunes que vers

les entreprises et les professionnels. Enfin, a émergé aussi un besoin d'accompagnement des outils promouvant l'expérimentation comme expérience constitutive d'un parcours de formation.

Les priorités pour le mandat

Soutenir et accompagner la jeunesse est évidemment une priorité pour les politiques publiques régionales, puisqu'elle est gage de l'avenir du territoire. Aujourd'hui, cette jeunesse est extensive : à travers bien des évolutions sociétales, nous devons lever la barrière traditionnelle des 25 ans, car l'insertion dans un emploi stable et pérenne s'étire le plus souvent sur une période allant de 20 à 30 ans. Cette trajectoire s'est traduite par la candidature

à l'expérimentation de l'ouverture de l'apprentissage aux 25-30 ans. Le fait que l'organisation des transports scolaires soit désormais dévolue aux conseils régionaux ouvre également un nouveau champ vers plus jeunes, en lien avec les compétences lycées et formation.

Nous voulons faire du soutien à la jeunesse une politique cohérente et transversale : lycées, éducation, formation et orientation, bourses d'études, transports, laïcité et citoyenneté, vie associative, santé... Nous souhaitons augmenter le niveau de qualification des jeunes, mieux les orienter lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi ou lorsqu'ils sont en formation initiale, faciliter la concrétisation de leurs volontés d'entreprendre et ainsi offrir à nos jeunes des débouchés dans notre région.

De manière plus générale, nous accompagnerons et nous promouvoir des initiatives émanant de la jeunesse et favorisant son accomplissement :

expérimentations professionnelles, expériences à l'étranger, créations d'événements culturels, projets solidaires. La jeunesse se reconnaîtra dans les politiques régionales lorsque ces dernières manifesteront une reconnaissance vis-à-vis des actions et projets qui émanent quotidiennement des jeunes.

Mesures spécifiques étendues à tout le territoire :

- La région a décidé d'étendre à l'ensemble du territoire l'aide au permis de conduire initiée en Bourgogne. Elle a pour but de favoriser la mobilité des jeunes et de faciliter l'accès à un emploi.
- La carte Avantages Jeunes, portée par le centre régional d'information jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté, sera étendue à tout le territoire de façon à ce que tous les jeunes de Bourgogne-Franche-Comté en bénéficient. L'extension du dispositif sera progressive et continue.

LE SERVICE CIVIQUE

La région place le service civique au cœur de ses politiques en faveur de la jeunesse. La région en accompagnera le déploiement pour encourager l'engagement des jeunes, tout en répondant à des besoins d'utilité sociale sur le territoire régional.

Cette demande fera l'objet, dès 2017, de la création d'un fonds régional de soutien au service civique, dont les modalités d'intervention seront collectivement précisées pour prolonger l'effort de l'Etat et accompagner au mieux les jeunes.

CONSOLIDER LA FRATERNITÉ ET LA LAÏCITÉ EN FAISANT DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE LES FERMENTS DU VIVRE ENSEMBLE

ENGAGEMENT #28

Promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

L'article 1^{er} de la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 stipule : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. [...] »

Le contexte

La Bourgogne-Franche-Comté est la seule région française ayant formalisé, en janvier 2016, l'importance qu'elle accorde au principe de laïcité en en confiant une délégation spécifique à un membre de son exécutif. Au-delà de ce symbole, fort, la région entend prendre toute sa part pour faciliter la compréhension, l'application et le respect du principe de laïcité. Ce principe de laïcité intègre la lutte contre toutes les discriminations et l'égalité

entre les femmes et les hommes.

L'actualité récente comme l'expérience de l'histoire nous le rappellent : le vivre ensemble est d'abord fait de respect mutuel.

« Mieux faire comprendre et respecter la laïcité, principe fondateur de la République essentiel au vivre ensemble, est une priorité pour la région. »

La laïcité est un élément constitutif essentiel, un fondement, au sens premier, des valeurs de la République. La laïcité formalise la première des libertés : la liberté de conscience. A la fois mode juridique d'organisation de la société – avec la loi de décembre 1905 – et principe philosophique humaniste indispensable à l'exercice réel de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, le principe de laïcité consacre la liberté absolue de conscience comme condition centrale du vivre ensemble.

Principe de liberté d'abord : la liberté de croire ou de ne pas croire, que chacun veut naturellement pour lui-même, emporte l'obligation de respecter

cette même liberté pour les autres. L'harmonie sociale et l'unité de la nation, dans la diversité de ses composantes, sont permises par ce principe de concorde universelle.

Principe d'égalité ensuite : la laïcité ne hiérarchise pas, ne place pas une croyance (quelle qu'elle soit) au-dessus de la non-croyance. Elle suppose simplement qu'aucune ne s'impose à une autre. Ainsi, la laïcité pose les bases philosophiques de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Principe de fraternité enfin : la laïcité désigne étymologiquement l'unité de la population (le « laos » grec), qui porte en elle l'idée d'universalisme de l'humanité.

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ CRÉERA UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA LAÏCITÉ

Cet observatoire sera chargé de défendre et de promouvoir le principe de laïcité et les valeurs qui y sont attachées et d'organiser des actions, en particulier auprès des jeunes. Il pourra également être saisi par les citoyens, à qui il apportera expertise et conseil. Il sera composé d'élus, de représentants de l'Etat et d'experts notamment.

Les priorités pour le mandat

De manière à affirmer concrètement son engagement en faveur de la laïcité, la Bourgogne-Franche-Comté engagera des actions volontaristes pour faciliter la compréhension du principe et pour en faire respecter son application.

La région s'attachera à l'exemplarité en matière de laïcité sur le plan interne : ainsi, au sein même de la collectivité, et de manière transversale, une attention particulière sera portée au respect du principe de laïcité dans tous les domaines d'intervention et de fonctionnement du conseil régional. La même attention sera portée à nos politiques en direction de la jeunesse (lycées, formation) et de la vie associative.

La région apportera son soutien aux initiatives émanant des associations, des citoyens et des acteurs institutionnels qui interviennent dans le champ de la sensibilisation à la laïcité et de la lutte contre les discriminations. Elle agira en particulier auprès des lycéens pour construire et mener avec eux des projets collectifs.

Ce travail étant par nature transversal à l'ensemble des politiques régionales, la région mobilisera un agent spécifiquement dédié à la laïcité, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité

LA RÉGION RÉDIGERA UN GUIDE DE LA LAÏCITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Cet outil pédagogique sera élaboré avec l'observatoire régional de la laïcité et en concertation avec les services de l'Etat. Les travaux conduits par l'Association des maires de France (AMF), le ministère de la Fonction publique mais aussi l'Observatoire national de la laïcité alimenteront notre réflexion.

femmes-hommes. Il sera chargé de faire vivre cet engagement tant en interne qu'à l'extérieur de la collectivité, en mobilisant et en renseignant l'ensemble des partenaires du conseil régional (entreprises, associations, collectivités) et en soutenant les manifestations susceptibles d'en faire la promotion. Au sein de la collectivité, dans les différents services et en lien avec tous les élus, il veillera à ce que soient développés des contrats et des plans quantifiables en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, et plus globalement en matière de laïcité comme principe de concorde et comme garant de nos libertés individuelles.

ENGAGEMENT #29

Aider plus et mieux les plus fragiles

Le contexte

Selon le portrait régional dressé par l'INSEE en 2016, « en Bourgogne-Franche-Comté, la moitié de la population dispose d'un revenu disponible annuel supérieur à 19 400 euros par unité de consommation en 2012 ». Ce niveau de vie médian est inférieur de 400 euros à la moyenne nationale métropolitaine et classe la région au 7^e rang des régions françaises.

« La Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions françaises les moins inégalitaires et doit le rester. »

C'est donc le rôle de la région que de se trouver aux côtés des plus fragiles et de créer les solidarités nécessaires. Avec les 10 % des ménages les plus modestes disposant de revenus inférieurs à 11 000 euros, soit 500 euros de plus qu'au niveau métropolitain, et les 10 % les plus riches disposant d'au moins 34 150 euros, niveau inférieur de 3 100 euros à la moyenne métropolitaine, les inégalités de vie sont plus resserrées ici qu'ailleurs.

Les priorités pour le mandat

La Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions françaises les moins inégalitaires et doit le rester. Pour cela, elle peut et doit conforter les plus modestes, en adoptant une action ciblée dans les parties du territoire où les bas revenus sont les plus nombreux : dans les milieux ruraux comme le Morvan, la Bresse loughannaise, ou encore le nord de la Haute-Saône, ou les

milieux ouvriers tels que le Florentinois, l'Auxois et le Nord-Franche-Comté. Ici, conduire une politique en faveur des nouvelles ruralités, là, une politique de la ville efficace..

Cette politique de solidarité territoriale se double d'une politique volontariste en faveur des publics dont nous avons la charge. Ainsi, pour protéger le pouvoir d'achat des ménages et inscrire notre action en faveur des apprenants, dans la droite ligne de la gratuité de l'école, nous avons choisi d'accom-

pagner la scolarité en matière de transports, d'accès au savoir et aux services de restauration et d'internat :

- mise en application progressive de la gratuité des transports scolaires (hors frais de dossier et là où nous exercerons la compétence) ;
- maintien de la gratuité des manuels scolaires et de la « caisse à outils » pour les apprentis ;
- mise en place d'une tarification sociale progressive dans les cantines et les internats des lycées ;
- consolidation de nos fonds sociaux pour les lycéens et les apprentis ;
- aide au permis de conduire.

Proche de ses publics, la région est aussi engagée auprès des collectivités qui développent des projets de solidarité sur leur territoire. Un dispositif d'aide aux communes accueillant des réfugiés, tant sur le plan de l'hébergement que de l'intégration, a par exemple été mis en place pour encourager le développement de cours et des programmes de français langue étrangère (FLE).

ENGAGEMENT #30

Renforcer les solidarités territoriales

Le contexte

Les deux anciennes régions ont engagé depuis plus d'une décennie une politique de soutien aux dynamiques de développement local ascendantes et en direction des territoires ruraux et des zones urbaines. Elles ont conduit à une contractualisation avec trois quarts du territoire régional. La Bourgogne et la Franche-Comté ont renouvelé leur politique territoriale sur 2015-2020. Ces dernières s'inscrivent dans un nouveau contexte et cadre stratégique (les SRADDT), sur des objectifs resserrés pour obtenir des projets de territoire de qualité. Ces contrats/conventions d'objectifs et de moyens seront révisés à mi-parcours en 2018.

Depuis plus de quinze ans, la grande région (et plus particulièrement la Bourgogne) s'est engagée dans l'accompagnement des quartiers d'habitat social (rénovation urbaine et cohésion sociale). La Bourgogne est même le premier financeur de la rénovation urbaine, sans en avoir la compétence.

La politique d'aménagement et d'habitat durable a été traitée de façon différenciée entre les deux anciennes régions. La Bourgogne a investi la question depuis les années 2000 de façon globale et en direction des communes de moins

de 3 500 habitants (dispositif cœurs de village), avec une réorientation récente vers les pôles de l'armature urbaine (revitalisation des bourgs centres). De son côté, la Franche-Comté l'a traitée à travers trois axes : une entrée énergétique sur le bâtiment notamment dans le cadre du dispositif Effilogis ; une entrée aménagement avec plusieurs dispositifs (hors contrats de territoire) – urbanisme durable (requalification des espaces dégradés, quartiers durables des villes et villages) et aménagements urbains des Petites cités comtoises de caractère – et une approche transversale avec l'appel à manifestation d'intérêt sur la revitalisation des bourgs-centres.

La région a vu sa compétence aménagement du territoire réaffirmée et amplifiée en particulier en termes de planification avec la responsabilité d'élaborer le SRADDET et de lutte contre les inégalités territoriales de par les lois : loi MAPTAM du 27/01/2014 et loi NOTRe du 7/08/2015.

La concertation

L'atelier sur « les nouvelles ruralités », à Autun, a illustré la richesse et la diversité des territoires de la grande région. Les quatre tables rondes



Credit : M.Joly

Eric HOULLEY

Vice-président en charge de la cohésion territoriale

« Région et territoires, un partenariat de développement clé au service de projets exemplaires et innovants. »

L'EXTENSION DES FIP FAP

Avec l'extension des dispositifs FIP (fonds d'intervention de proximité) et FAP (fonds d'aide aux projets) à toute la Bourgogne-Franche-Comté, la région entend affirmer son engagement quartiers d'habitat social et de ceux qui y vivent.

respectivement consacrées à la gouvernance, à l'attractivité, aux ressources locales et à la mobilité, ont démontré que si les espaces ruraux sont confrontés à d'importantes problématiques (désertification médicale, commerciale, maintien des services publics, enclavement, connexion numérique), ils disposent néanmoins de potentiels et de ressources locales qu'ils doivent apprendre à valoriser. C'est l'image de la ruralité et des ruralités qu'il convient de valoriser. Une image positive pour donner envie et inspirer de la fierté, à contre-courant du « misérabilisme » et d'un sentiment d'infériorité parfois à l'œuvre. Les territoires ruraux doivent ainsi valoriser les bonnes pratiques, les expériences et les innovations pour que celles-ci se diffusent, y compris en termes de gouvernance et de démocratie participative. Par-delà un véritable droit à l'expérimentation, le besoin criant d'ingénierie et d'accompagnement a aussi été au cœur des échanges.

L'atelier sur « la politique de la ville », à Dole, (58 quartiers identifiés dont 6 d'intérêt national et 13 d'intérêt régional avec des taux de chômage et de pauvreté élevés) a rappelé la nécessité de se différencier du modèle francilien et de changer de visage. La discussion s'est beaucoup concentrée sur les atouts des quartiers prioritaires à valoriser, sur l'indispensable besoin d'animation et d'appui du milieu associatif, sur le droit à l'expérimentation et sur la place à donner aux citoyens de ces quartiers.

A noter enfin, le colloque organisé avec le Grand Dijon et France Stratégie sur la future métropole au cœur d'un réseau, considérés comme une chance pour la nouvelle région.

Les priorités pour le mandat

Une grande ambition : une politique d'aménagement du territoire forte, équilibrée, maillée, articulée et tripolaire, appuyée sur un réseau métropolitain, avec au cœur la métropole régionale, un tissu de villes intermédiaires et les villages du futur porteurs des nouvelles ruralités.

ENCOURAGER LA COOPÉRATION ET OUTILLER LES TERRITOIRES EN TERMES D'INGÉNIERIE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'objectif de la région consiste à généraliser les pratiques de contractualisation (contrats de territoire) et de coopération (conférence territoriale de l'action publique et ses déclinaisons en cohérence avec le futur SRADDET) avec l'ensemble du territoire. Elle fera également en sorte de favoriser la mise à disposition de l'ingénierie nécessaire aux porteurs de projets de développement. S'agissant de la contractualisation, un programme de mise en réseau des acteurs du développement local s'est engagé en vue d'une première convergence sur le contenu et les modalités de contractualisation à mi-parcours (1^{er} janvier 2018).

La cohésion territoriale est au cœur de l'ensemble de ces outils : il s'agit à la fois de maintenir et de renforcer les pôles de centralité, tout en consolidant l'attractivité économique et résidentielle des territoires. La priorité : lutter contre le décrochage et les inégalités territoriales.

Il s'agit de mieux mailler l'urbain pour éviter les effets centrifuges. Les différentes strates du maillage urbain du territoire s'entendent par un espace/arc métropolitain reliant Belfort à Mâcon, des villes intermédiaires et des bourgs centres. La région mettra ainsi en œuvre une conférence métropolitaine régulière avec toutes les communautés urbaines et les agglomérations pour former un réseau de coopérations. Transport, culture, transition énergétique, marketing territorial, numérique, autant d'enjeux abordés ensemble au sein de cette conférence. La région bâtira, par ailleurs, un contrat de métropole avec le Grand Dijon, des contrats spécifiques avec le



Grand Besançon et avec le pôle métropolitain du Nord Franche-Comté, et prendra en compte toutes les agglomérations au sein de ses contrats de territoire.

***CONSOLIDER L'INTERVENTION
EN DIRECTION DES QUARTIERS PRIORITAIRES
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE***

L'intervention en faveur des 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville doit être consolidée par une lecture transversale, tant en termes de rénovation urbaine que de cohésion sociale. Il s'agit de changer l'image des quartiers en difficulté, de favoriser le vivre ensemble et d'améliorer le quotidien des habitants : faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, animer les espaces publics pour créer du lien social, favoriser l'attractivité des centralités...

Dès 2016, la région a décidé aussi d'appuyer son intervention en matière de rénovation urbaine. Elle pourra accompagner le changement d'image des quartiers en soutenant les projets de rénovation urbaine des quartiers d'intérêt régional, mais aussi en proposant aux collectivités de soutenir des opérations dans des quartiers que l'Etat n'aurait pas repéré comme prioritaires, les quartiers d'intérêt local.

PROMOUVOIR LES NOUVELLES RURALITÉS

Garante des équilibres, la région a le devoir d'accompagner et de promouvoir les nouvelles ruralités : des ruralités confrontées à de nombreuses évolutions, défis et besoins. Ces ruralités plurielles et vivantes disposent de potentiels et de ressources pour accueillir, innover, créer, expérimenter et impliquer davantage les citoyens. Le soutien régional pour faire de la ruralité une terre d'innovation, d'humanité et d'avenir prendra la forme d'un appel à projets ou à manifestation d'intérêt. Il positionnera les nouvelles ruralités comme des espaces essentiels, résilients et porteurs de fierté.

**LES TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE (TEPos)**

La démarche expérimentale de TEPoS – des territoires qui réduisent au maximum leurs dépenses énergétiques par la sobriété et l'efficacité et qui couvrent l'ensemble de ces besoins par la production d'énergie renouvelable – a été initiée en Bourgogne en 2013 et mise en place en Franche-Comté fin 2014. Aujourd'hui, cette démarche pilotée par la région et l'Ademe porte ses fruits. Au total, 18 territoires (11 en Bourgogne et 7 en Franche-Comté) sont engagés dans cette démarche innovante, progressive et pragmatique. Pour mobiliser ces territoires pionniers dans la durée, un réseau régional a été constitué d'abord en Bourgogne puis étendu à la Franche-Comté. Ce réseau regroupe l'ensemble des outils méthodologiques, techniques et de communication élaborés, testés et validés sur le terrain avec les territoires pilotes. Très actif, ce réseau est un aiguillon précieux pour accélérer et déployer la transition énergétique et écologique dans toute la région.

***ENCOURAGER LES TERRITOIRES
DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET MAÎTRISER LE FONCIER***

Les territoires sont en première ligne de la transition écologique. C'est pourquoi l'ensemble des outils de contractualisation et de planification s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il s'agit notamment de lutter contre l'étalement urbain, de préserver les espaces agricoles et de résorber les friches par une maîtrise du foncier.

ENGAGEMENT #31

Contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire

Le contexte

Face à des indicateurs sanitaires moins favorables qu'au niveau national (vieillesse de la population, faiblesse de l'offre de soins voire désertification médicale dans certains secteurs, disparités infra-régionales de mortalité), la région a fait de la santé l'une de ses priorités de l'égalité et de l'attractivité de ses territoires.

« La région défend et promeut l'accès à la santé et à la qualité de vie pour tous. »

En l'espace d'une décennie, elle est devenue une région pilote dans l'accompagnement à la création des maisons de santé et à la

construction de projets territoriaux de santé.

Elle s'est aussi beaucoup investie dans l'expérimentation de la télémédecine, dans le soutien à l'implantation de professionnels, dans l'accessibilité aux soins dans les situations d'urgence ou encore pour les personnes en précarité dans les zones rurales.

Les dynamiques enclenchées constituent, aujourd'hui, des bases solides pour construire un écosystème de santé de qualité.

Cependant, la collectivité régionale ne dispose pas de compétence de santé dédiée. Son intervention, rattachée à la fois aux compétences formation, recherche et aménagement du territoire, vise à répondre à une préoccupation essentielle et vitale de ses habitants.

Consolidée par les lois du 13 août 2004 (libertés et responsabilités locales) puis du 21 juillet 2009 (hôpital, patients, santé et territoire, dite HPST), l'intervention de la région sur le volet santé s'est encore affirmée avec la loi NOTRe du 7 août 2015. La région a également fait le choix de co-piloter avec l'Etat le troisième plan régional santé environnement (PRSE) et de présider le cancerpôle Grand Est.

La concertation

La concertation régionale en matière de santé s'exerce dans le cadre des instances pilotées par l'Agence régionale de santé (ARS) au titre de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Elle a vocation à s'appuyer sur un partenariat étroit avec l'ARS, principal partenaire de la région en matière de santé.

Les priorités pour le mandat

A partir de l'analyse des besoins et de l'identification des leviers qu'elle peut mobiliser, la région a identifié les priorités suivantes :

- lutter contre la désertification médicale en favorisant la structuration de l'offre de soins par l'aide à l'installation des professionnels et le développement des maisons et centres de santé dans les zones déficitaires ;
- favoriser le développement de la filière e-santé et de l'économie tournée vers les personnes âgées pour apporter de nouvelles réponses aux besoins sanitaires et sociaux (facilitation des diagnostics, soins à distance, maintien à domicile, préservation de l'autonomie des personnes âgées) ;
- renforcer l'accès aux soins par la généralisation de l'aide au transport non médicalisé des patients aux revenus modestes ;
- mobiliser la carte des formations sanitaires et sociales pour une meilleure adéquation entre ressources humaines et besoins de la population ;
- appuyer des initiatives innovantes et expérimentales (appels à projets) en matière de prévention, de veille sanitaire et de santé environnementale.

ENGAGEMENT #32

Mettre en œuvre une démarche éthique exemplaire

Le contexte

La loi du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, crée une autorité administrative indépendante : la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Son objet : contrôler les déclarations de patrimoine et d'intérêt transmises, en début et en fin de mandat, par les membres du gouvernement, les parlementaires

« Le nouveau comité d'éthique régional, qui fonctionnera en toute indépendance, matérialise nos engagements en actes. Être exemplaire, c'est être transparent. »

nationaux et européens, les principaux responsables des exécutifs locaux, les membres des autorités administratives indépendantes, les collaborateurs des cabinets... Les élus concernés doivent ainsi adresser, au président de la HATVP, une déclaration exacte et sincère de leur situation patrimoniale.

Dans les mêmes conditions, ils envoient une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination et dans les cinq années précédentes.

Les priorités pour le mandat

La défiance des citoyens vis-à-vis des « élites » et de la « classe politique » illustre la crise de la démocratie représentative dans notre pays : discrédit des partis traditionnels, abstentionnisme chronique, développement du vote populiste. Dans ce contexte, redonner confiance et crédit à la parole et à l'engagement politique s'avère indispensable. C'est une condition clé pour réussir la construction de la nouvelle région avec nos partenaires et nos concitoyens. Être exemplaire sur le plan de l'éthique implique le respect d'engagements concrets et

mesurables, en matière de limitation du cumul des mandats, de participation, de prévention des conflits d'intérêts, de démocratie et de transparence.

UNE CHARTE ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS RÉGIONAUX

La majorité régionale a souhaité aller plus loin que ce que prévoit la loi : elle impose à l'ensemble de ses élus de publier des déclarations d'intérêt sur le site de la région et de s'engager sur une charte éthique. Celle-ci prévoit des règles renforcées en matière de non-cumul des mandats (non-cumul entre des fonctions exécutives régionales et des fonctions exécutives dans une autre collectivité locale ou des fonctions de parlementaire) et une transparence renforcée par un compte-rendu de mandat annuel. Il fera l'objet d'une série de déplacements et de rencontres avec la présidente et l'exécutif régional dans les huit départements.

La région a délibéré en début de mandat sur la modulation des indemnités en fonction des présences effectives aux réunions du conseil régional. Il est fait obligation, à chaque élu du groupe majoritaire, de participer à toutes les séances et aux réunions des commissions préparatoires. En cas d'absence, injustifiée ou répétée, un prélèvement sera opéré sur les indemnités versées.

UN COMITÉ D'ÉTHIQUE RÉGIONAL INDÉPENDANT

Composé de cinq membres et présidé par une personnalité reconnue, un comité d'éthique régional indépendant sera institué à partir de 2017. Ce comité consultatif sera chargé de veiller à la bonne application des règles de transparence et de prévention des conflits d'intérêts, et pourra formuler des avis et des recommandations, le cas échéant sur saisine des citoyens.



ENGAGEMENT #33

Renforcer la participation des citoyens et des acteurs de terrain

Le contexte

En matière de citoyenneté et de participation, la Franche-Comté a organisé durant le précédent mandat plusieurs journées citoyennes. Leurs objectifs : recueillir sur une thématique donnée des avis citoyens et co-construire avec eux une synthèse destinée à éclairer le débat. La Franche-Comté a, par ailleurs, mené plusieurs démarches de larges concertations dans le cadre de l'élaboration de ses schémas et par rapport aux attentes de la jeunesse. Enfin, elle a régulièrement saisi le conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

La Bourgogne a, de son côté, mis en place des concertations tournées vers les acteurs. Le lien avec la société civile s'est essentiellement traduit par des saisines du CESER.

De manière générale, la loi n'impose rien aux régions en matière de participation et d'évaluation. Les démarches initiées de part et d'autre relèvent d'un engagement fort et font état du volontarisme des élus. Les seules prescriptions en matière de concertation correspondent à celles induites lors de l'élaboration des schémas.

La concertation

La présidente et l'exécutif de la région Bourgogne-Franche-Comté ont pris l'engagement d'élaborer la stratégie de mandat avec les citoyens et les acteurs de terrain. Cette vision de l'action publique repose sur le choix, assumé, de concerter pour réussir ensemble la construction de la nouvelle région. Demain, ce temps de la concertation sera du temps gagné dans l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie de mandat.

Cette concertation s'est déclinée en plusieurs volets, qui sont autant d'outils de participation :

- 60 cafés-débats, organisés en avril et en octobre 2016 dans l'ensemble du territoire pour échanger sur les attentes à l'égard de la nouvelle région ;
- une journée citoyenne, organisée simultanément, le 2 juillet 2016, à Dole, Beaune, Clamecy et Vesoul pour faire délibérer collectivement près de 150 citoyens représentatifs, tirés au sort et volontaires pour s'exprimer sur leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle région et sur le rôle qu'ils entendent jouer dans cette construction collective ;
- un espace de contribution mis en ligne sur le site internet de la région ;
- douze ateliers régionaux, organisés avant l'été 2016 sur l'ensemble des politiques publiques régionales, où il a été proposé aux acteurs de terrain de partager un état des lieux et des priorités d'intervention pour toute la durée du mandat à venir.

Plus de 3 000 personnes ont ainsi participé et contribué à l'élaboration du plan de mandat. Leur parole est entendue. Elle nourrit activement la réflexion collective. Ce processus continu constitue une méthode de référence pour la région.

Les priorités pour le mandat

La structuration de la participation tout au long du mandat vise trois objectifs, articulés comme suit :

- la consultation de la population grâce à l'outil numérique régional participatif, accessible en ligne dès 2017. Cette plateforme permettra aux citoyens de suivre l'avancement du plan de mandat, de contribuer à son enrichissement et d'échanger avec l'institution régionale (recueil d'avis citoyens, appels à projets, suivi de projets et informations) ;



- la concertation par la pérennisation des « ateliers régionaux » mis en place avec les acteurs socio-économiques, entre avril et juillet 2016, de manière à capitaliser sur leur expertise, bonifier les politiques publiques régionales et entretenir la relation nouée avec la société civile. C'est aussi dans ce cadre que les cafés-débats seront pérennisés par l'exécutif régional (deux à trois fois par an) pour échanger avec les citoyens, notamment à l'occasion du compte rendu de mandat annuel ;
- la participation, qui vise à aller encore plus loin avec un groupe de citoyens volontaires pour travailler à l'élaboration même d'une politique publique. Une première série de politiques publiques a d'ores et déjà été identifiée pour faire l'objet de dispositifs de participation. Ils pourront prendre la forme de journées

citoyennes ou expérimenter d'autres formes en fonction des sujets :

- avec les lycéens pour les associer à la construction du lycée de demain et à l'amélioration de la vie lycéenne ;
- avec les usagers des transports régionaux pour les associer à la construction d'un nouveau système unifié de transports régionaux à l'occasion des transferts de compétence ;
- sur l'apprentissage ;
- sur l'implication des habitants dans la transition écologique et énergétique ;
- sur le déploiement d'une initiative franco-allemande citoyenne conjointe Bourgogne-Franche-Comté / Rhénanie-Palatinat visant à renforcer la participation au projet européen..



Credit : V. Arpelt

Maude CLAVEQUIN

Vice-présidente en charge de la citoyenneté et de l'évaluation des politiques publiques

« Faire participer les citoyens, c'est notre méthode de fond. Cela permet un enrichissement mutuel, fructueux pour les politiques publiques régionales. »



Credit: V. Arbellet

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DU PROJET DE MANDAT

Valérie Chatel, directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté, fait le point sur l'organisation des services et sur le projet qu'elle porte pour décliner la stratégie de mandat.

L'organisation générale de l'administration est aujourd'hui finalisée. Quelles sont ses particularités ?

Nous avons maintenu une organisation des services administratifs sur les deux sites, à Dijon et Besançon, conformément aux engagements de l'exécutif. L'équilibre des effectifs sur les deux villes permet d'éviter des coûts de déménagement des services et assure des conditions de travail sereines aux agents de la région, malgré l'ampleur de la réorganisation. Le choix d'implantation des directions s'est fait en fonction de la localisation des directions régionales de l'Etat et des principaux partenaires de la région, de manière à établir des contacts efficaces.

Le nouvel organigramme présente par ailleurs un pôle stratégie qui n'existait pas dans les

organisations des précédentes régions. Il compte trois nouvelles directions : évaluation et performance, projets transversaux, prospective.

Pourquoi la création de ce pôle stratégie au sein de l'administration ?

La taille de la région et la recherche de l'efficacité de l'action régionale au regard des contraintes budgétaires rendent nécessaire la mise en place d'outils d'évaluation, d'un pilotage de l'activité, d'une analyse des coûts de l'administration, mais aussi d'un suivi juridique et financier des organismes subventionnés. Le souhait des élus est aussi de veiller à l'articulation des nombreuses stratégies et schémas que la région doit élaborer en matière d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des déchets, de climat-air-énergie, d'intermodalité, d'économie-

innovation-internationalisation et d'assurer leur lisibilité à l'extérieur. Enfin, le pôle développera une vision prospective de la région et contribuera à trouver des solutions innovantes.

Vous attachez beaucoup d'importance à la concertation.

Elle est fondamentale dans la démarche de fusion. Cette période nécessite une réflexion collective et une mobilisation forte de l'administration. C'est pourquoi j'ai souhaité que les encadrants et les agents soient associés à la construction de leur direction (leur organisation, les services qu'ils rendent aux citoyens et aux partenaires), mais aussi sur leur vision de l'administration de demain. Une réflexion a été menée sur ce thème. J'ai souhaité que les agents puissent s'exprimer non seulement en

« La région doit développer tout ce qui permet d'améliorer la proximité avec les habitants et les partenaires. »

tant que membres du personnel de la région, mais aussi en tant qu'habitants et citoyens. De nombreuses propositions ont été formulées qui vont alimenter le projet de modernisation de l'administration.

Quelle est votre vision d'une administration moderne ?

La première chose à laquelle on pense lorsqu'on parle d'administration moderne, c'est à l'utilisation des nouveaux outils numériques. Mais, au-delà des outils, une administration moderne s'attache à répondre aux enjeux de la société et à ses attentes. Ce que demande la société, c'est que l'administration soit à la fois claire sur son efficacité et sur le service qu'elle rend. Il est donc important de définir la qualité du service public régional, mais aussi sa performance (rapidité, compréhension des demandes des habitants, traitement...) en fonction de nos contraintes financières.

Une administration moderne doit aussi être capable de répondre de façon réactive aux demandes des usagers. Or, pour une région, certains sujets complexes nécessitent d'être étudiés collectivement et en transversalité pour trouver des réponses adaptées.

UNE ORGANISATION QUI RÉPOND AUX PRIORITÉS DU MANDAT

- **Un pôle stratégie** (directions évaluation et performance, prospective, projets transversaux, Europe et rayonnement international).
- **Un pôle ressources** (directions ressources humaines, finances et budget, systèmes d'information, moyens généraux, assemblée et documentation, affaires juridiques et archives).
- **Un pôle mobilités, territoires et transition énergétique** pour répondre à l'objectif de la région de faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable et prendre en compte les nouveaux enjeux de la mobilité liés aux transferts des compétences transport scolaire et transport interurbain.
- **Un pôle économie, emploi et formation** pour répondre à la priorité de la région de mener la bataille pour l'emploi en rapprochant l'emploi de la formation professionnelle et en assurant un contact permanent avec le monde économique.
- **Un pôle éducation et vivre ensemble** mobilisé sur l'accueil des lycéens, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement de la culture et du sport.

Enfin, une administration moderne se donne les moyens d'être proche des préoccupations des habitants et de ses partenaires.

Comment comptez-vous mettre en œuvre cette modernisation de l'administration ?

Notre administration doit tout à la fois être plus rapide et plus économe, rendre des services efficaces, s'adapter aux usages numériques actuels, être plus proche des besoins des bénéficiaires de son action et de ses partenaires, être plus performante dans ses achats, être en mesure de trouver des solutions innovantes.

Pour cela, plusieurs projets vont être mis en œuvre. Par exemple, dans le domaine des outils numériques, les échanges dématérialisés entre l'administration et les bénéficiaires de son aide seront facilités : factures dématérialisées, dépôt et suivi des dossiers de demande de subvention en ligne, plateforme de traitement des demandes adressées à la région. La région développera aussi la billettique dans les transports ou encore des outils numériques pour les lycéens.

Comment envisagez-vous de renforcer la performance de l'administration ?

D'une part, la nouvelle administration est organisée pour évaluer son action. La nouvelle direction de l'évaluation et de la performance a pour objectif

de mesurer l'atteinte des objectifs par les directions et le respect des moyens délégués, d'analyser les activités et les coûts de la collectivité, de réaliser des contrôles de bonne gestion. Je souhaite aussi que l'administration puisse s'engager sur un délai de traitement des demandes.

D'autre part, en matière d'achats, la région recrute des acheteurs professionnels pour développer des méthodes plus économes et pour intégrer dans ses marchés des clauses d'insertion et de développement durable. Dernier exemple, la région optimisera son patrimoine immobilier et adoptera un schéma stratégique pour les 131 lycées régionaux.

Le renforcement des relations de la région avec les territoires est une de vos priorités. Quel est votre projet ?

L'ampleur du territoire régional nécessite effectivement de conduire une réflexion approfondie sur la présence territoriale. C'est le travail de la nouvelle mission territorialisation, créée au sein de la direction générale des services. La région doit développer tout ce qui permet d'améliorer la proximité avec les habitants et les partenaires : présence dans les territoires pour les nouvelles compétences en matière de transport scolaire notamment, animation de réseaux dans le domaine économique, contractualisation en matière d'aménagement du territoire, outils numériques pour les relations avec les habitants...

CONCLUSION

CONCLUSION

La région Bourgogne-Franche-Comté a mené une vaste concertation autour de la construction de sa stratégie de mandat, à laquelle plus de **3 000 citoyens et acteurs de terrain ont contribué pendant plusieurs mois**. Il en ressort le constat

d'une immense capacité de mobilisation pour unir les forces de la Bourgogne et de la Franche-Comté et pour relever les trois principaux défis autour desquels la région entend conduire son action pendant la durée du mandat.

Notre premier défi : l'emploi

Le premier défi qui s'impose dans un contexte où le chômage reste encore trop élevé, c'est celui de l'emploi : il s'agit de mener de toutes nos forces la bataille pour l'emploi.

> C'est d'abord en favorisant **le développement économique** que la région peut faciliter la création d'emplois.

Cela suppose de **contribuer à la relance de l'activité par l'investissement public**, notamment à travers le contrat de plan État-Région, mais aussi à travers des démarches plus ciblées comme les plans sectoriels (BTP, agriculture...) et les contrats avec les territoires.

Cela implique d'**accompagner les entreprises à tous les stades de leur développement**, et en particulier les très petites, petites et moyennes entreprises, pour les aider à passer les différents caps de leur croissance.

Cela oblige, aussi, à contribuer activement à la structuration des filières porteuses des emplois de demain, en facilitant notamment la création d'écosystèmes territoriaux articulant au mieux la recherche, l'innovation et le développement économique.

Une agence régionale de développement unique verra le jour dès 2017 et se dotera d'un nouveau

pôle territorial. Il aura pour vocation d'accompagner les porteurs de projets sur le terrain en conventionnant notamment avec les intercommunalités, et en trouvant les bons moyens d'articulation entre notre ingénierie économique et l'ingénierie territoriale de proximité.

Les spécificités industrielles et agricoles de notre territoire seront confortées. La région donnera l'exemple pour encourager le développement d'une filière de l'énergie propre en expérimentant notamment des stations hydrogènes, et pour favoriser les circuits courts en garantissant **50 % de produits bio et/ou locaux dans les cantines des lycées**.

Le levier du numérique sera particulièrement mobilisé à travers l'accélération du déploiement des infrastructures (162 millions d'euros sur le mandat) et la promotion des nouveaux usages, en particulier grâce à l'extension du GIP e-Bourgogne à l'ensemble du territoire régional.

La promotion de l'économie sociale et solidaire demeure une priorité forte du territoire. Elle se traduit, notamment, par l'aide à la création et à la consolidation de **6 000 emplois d'utilité sociale**, et par la constitution d'une plateforme régionale d'aide au développement de l'économie de proximité.

> C'est ensuite en **formant tout au long de la vie** que la région peut faciliter l'accès à l'emploi et favoriser le retour à l'emploi.

Il s'agit de donner à chacun toutes ses chances pour accéder ou revenir à l'emploi. C'est dans cet esprit que **la région construit le lycée de demain**, auquel elle consacrera **au moins 100 millions d'euros d'investissement par an**. Un lycée plus moderne, plus accessible, plus connecté, plus économe en énergie et plus ouvert sur son environnement et sur l'économie régionale, avec une carte des formations qui correspond aux besoins. Un lycée plus juste, aussi, avec le maintien de la **gratuité des manuels scolaires et du premier équipement des apprentis, mais aussi grâce à la mise en place d'une tarification sociale progressive** à la rentrée de 2018 et la prévention du décrochage scolaire.

La voie de l'alternance continuera d'être encouragée, avec un objectif d'au moins **20 000 jeunes par an en apprentissage, et l'extension à 30 ans de l'âge limite**.

Le développement de l'enseignement supérieur continuera d'être accompagné, tant pour favoriser l'attractivité universitaire de la région que pour améliorer la vie étudiante, avec une attention pour les formations sanitaires et sociales, sur lesquelles la région est plus directement compétente,

en faisant de ce levier une compétence essentielle pour répondre aux besoins en santé du territoire.

Mais c'est aussi à travers **la formation massive des demandeurs d'emploi (au moins 120 000 demandeurs d'emploi formés** durant le mandat) que la région entend lutter contre le chômage. Et elle entend le faire dans le dialogue avec les partenaires sociaux, autour de l'objectif commun de sécurisation des parcours professionnels. Il s'agit de construire ensemble **de nouveaux droits à l'orientation, à la formation et à la transition professionnelle**.

> C'est enfin en **favorisant l'attractivité, le rayonnement et l'export** que la région créera des conditions plus favorables à l'emploi. L'union des atouts complémentaires de la Bourgogne et la Franche-Comté est de ce point de vue une chance formidable pour faire de ce territoire **une grande région touristique**, qui rayonne en France, en Europe et dans le monde. La coopération transfrontalière avec la Suisse, ancrée en Franche-Comté, s'élargit à la Bourgogne, et les fonds européens démultiplient l'action de la région avec une priorité à la simplification et à l'accompagnement des porteurs de projets. La Bourgogne-Franche-Comté pèse désormais plus que plusieurs Etats européens, et compte faire entendre sa voix et valoriser son positionnement stratégique.

Notre deuxième défi : la transition écologique et énergétique

Le deuxième défi qui s'impose dans un contexte de réchauffement climatique, c'est celui de l'environnement, et donc de la transition écologique et énergétique.

> La région entend faire valoir la richesse de son patrimoine naturel (ses forêts, ses parcs, ses montagnes) et de sa biodiversité, en soutenant par exemple la création d'une **agence régionale de la biodiversité**.

> Elle a aussi l'ambition de faire de la Bourgogne-Franche-Comté **une région à énergie positive**, qui crée plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Cela suppose d'abord de réduire les consommations énergétiques, en mettant en place d'ici 2018 **un service public de l'efficacité énergétique**. Il permettra à chacun d'être aidé selon ses besoins pour réduire la facture énergétique en réalisant les travaux nécessaires.

Cela oblige également à **accélérer considérablement l'investissement dans les énergies renouvelables**, en particulier à travers la mise en place d'un **nouvel outil régional d'aide à l'investissement**, qui verra le jour d'ici 2018.

Cela suppose, enfin, de faire de la nouvelle compétence régionale de planification de la gestion des déchets une chance pour l'économie circulaire, afin de tendre, à terme, vers **la perspective du zéro déchet**.

> L'autre principal levier de la région pour contribuer à la transition énergétique, c'est la promotion de **mobilités plus propres et plus durables**, dans un contexte bouleversé par les transferts de compétences des départements vers la région en matière de transports interurbains et scolaires en 2017, et de possibilité de reprise par la région de l'exploitation

des trains d'équilibre du territoire aujourd'hui sous la responsabilité de l'Etat.

La région disposera bientôt d'un ensemble de leviers inédits pour favoriser le développement de transports plus collectifs et plus propres. Il s'agit de construire d'ici la fin du mandat **un réseau unifié de trains et de cars régionaux, conforme aux besoins de chacun, avec une tarification accessible et une qualité de service exemplaire**.

Les transports scolaires feront l'objet d'une préoccupation toute particulière avec un engagement de gratuité (hors frais de dossier, là où nous exercerons la compétence) et une harmonisation par le haut de la qualité de service, renforçant notamment **la présence humaine dans les cars à travers le développement des emplois d'accompagnateurs**. Enfin, la région entend être pilote en matière d'expérimentation, en ne fermant pas la voie à la possibilité offerte par la loi de l'ouverture à la concurrence, dès lors qu'elle permet d'améliorer la qualité du service public. Au même titre, la région entend être pilote en matière d'innovation fondée sur l'intermodalité et sur l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui transforment considérablement notre rapport à l'espace et au temps.

Notre troisième défi : la fraternité

Le troisième défi, s'imposant dans un contexte de menaces sur le vivre ensemble après les attentats dramatiques qui ont endeuillé notre pays en 2015 et en 2016, c'est celui de la fraternité. Jamais nous n'avons eu autant besoin de nous rassembler. De ce point de vue, la construction de la nouvelle région doit constituer une opportunité pour dessiner et partager un nouvel avenir commun sur un territoire inédit.

> Cela implique d'abord de **renforcer les solidarités**, car il n'est de développement partagé que s'il est juste. C'est pourquoi la région entend aider plus et mieux les plus fragiles. Elle a ainsi commencé son nouveau mandat avec deux mesures de justice sociale et territoriale : la généralisation de **l'aide au permis de conduire pour les jeunes, et de l'aide aux projets pour les habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Elle entend

poursuivre dans cette voie, en favorisant un développement territorial équilibré, où chacun peut trouver sa place et exercer son rôle.

La région ne nie pas que certaines centralités s'imposent. Elle accompagnera **l'émergence d'un réseau métropolitain** autour de Dijon, future métropole et capitale régionale, et de Besançon, future communauté urbaine et siège de l'hôtel de région. Mais la région refuse toute perspective de centralisation. Aussi accompagnera-t-elle les dynamiques de coopération avec une attention à chaque territoire, en soutenant spécifiquement les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en contribuant à la **promotion de nouvelles ruralités**.

La réduction des inégalités territoriales suppose, dans le même temps, de garantir l'accessibilité aux services publics et aux services aux publics, en particulier **en matière de santé**, où la région entend continuer à faire preuve de volontarisme, en soutenant par exemple le développement des maisons de santé.

> La fraternité, c'est non seulement plus de solidarité, mais aussi **plus de cohésion, de liens et de citoyenneté**. Il s'agit de faire du commun avec du divers, **en faisant de la culture, du sport et de la vie associative les ferments du vivre ensemble**. Car l'enjeu consiste bien à trouver et retrouver des raisons de vivre ensemble malgré nos différences et même grâce à nos différences. C'est pourquoi la région assume pleinement les moyens supplémentaires accordés à ces trois secteurs. Elle s'était engagée à en sanctuariser les moyens, et elle ira largement au-delà, en particulier sur la culture où la région entend notamment accompagner la création d'un opéra national et d'un orchestre national en région, particulièrement porteurs de sens au moment où nous aspirons à une nouvelle harmonie à la nouvelle échelle régionale.

C'est aussi le cas pour la vie associative, qui bénéficiera principalement des **6 000 emplois d'utilité sociale**. Tous ces liens renforcés sont au service d'une vision commune de la société fondée sur **la laïcité, la citoyenneté et l'engagement**. Et c'est en particulier à la jeunesse que cet appel s'adresse en premier lieu. Car c'est elle qui fera l'avenir de cette région. La jeunesse à former et à accompagner, comme ce sera notamment le cas avec **la généralisation de la carte Avantages Jeunes** en 2017, et la jeunesse à encourager, notamment à travers **le soutien au service civique universel**.

> Au-delà des jeunes et en direction de tous, la région entend **aller le plus loin possible en matière de participation** des citoyens et des acteurs de terrain à la construction de l'action régionale, tout en restant exemplaire en matière de transparence et de prévention des conflits d'intérêts. L'ensemble des outils de participation mis en place à l'occasion de l'élaboration de la stratégie de mandat seront ainsi confortés et amplifiés pour associer les citoyens au suivi de sa mise en œuvre, à travers un compte rendu de mandat annuel, des ateliers thématiques pérennisés, des cafés-débats citoyens réguliers et une plateforme numérique qui entretiendra le dialogue en continu entre les élus régionaux et toutes celles et tous ceux qui font la région au quotidien.

Emploi, transition écologique et énergétique, fraternité, tels sont les maîtres mots de l'action régionale pour la durée du mandat, à travers une méthode résolument fondée sur la bonne gestion, la participation et la proximité. La région ne change pas seulement de périmètre et de compétences, elle change de rythme et d'envergure pour incarner autrement l'action régionale : plus grande mais plus proche, plus forte mais plus souple, plus innovante mais plus coopérative.

GLOSSAIRE

A

ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est l'opérateur de l'Etat conçu pour accompagner la transition écologique et énergétique. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ (ARS)

La création des agences régionales de santé, en 2010, inscrit la gouvernance du système de santé dans un cadre global, impliquant l'ensemble des acteurs de santé. Elles constituent une autorité unique au niveau régional, chargée du pilotage régional du système de santé, pour mieux répondre aux besoins de la population et accroître l'efficacité de notre système de santé.

AGENDAS 21

Vingt ans après avoir été adopté au sommet de la Terre à Rio, l'Agenda 21 local, est devenu en France un véritable outil de développement durable pour les collectivités et les territoires. Il marque la volonté d'intégrer aux projets locaux toutes les composantes du développement durable : équilibre entre le court et le long terme, conciliation des exigences économiques, sociales et environnementales, prise en compte des enjeux locaux et globaux (efficacité énergétique, effet de serre), développement écologiquement et socialement responsable.

ALTERRE

Alterre Bourgogne-Franche-Comté a pour ambition de contribuer, à l'échelle de la grande région, à une transformation qualitative des relations entre les hommes, et entre les hommes et leur environnement, vers un développement soutenable. L'agence poursuit quatre objectifs stratégiques :

- faire connaître et faire prendre conscience en informant et en étant centre de ressources ;
- construire une culture commune et faire assimiler la complexité des questions relevant du développement soutenable en formant, en éduquant et en sensibilisant ;
- favoriser la mise en œuvre de pratiques responsables en accompagnant les acteurs de territoires ;
- faire émerger les sujets et enjeux de demain en développant des approches prospectives et transversales.

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTENTIONS D'INVESTISSEMENT (ZONE AMII)

Le programme national très haut débit, mis en place par le gouvernement en 2010, a permis aux grands opérateurs de s'engager et de communiquer sur leurs ambitions de déploiement en la matière. Les zones à population dense, dites zones AMII (appels à manifestations d'intentions d'investissement), sont réservées aux opérateurs privés, étant en conséquence les seuls à intervenir. Quant aux zones rurales, elles relèvent des politiques publiques d'aménagement numérique.

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est un contrat selon lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour effectuer les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

ASSURANCE FORMATION DES ACTIVITÉS DU SPECTACLE (AFDAS)

L'Afdas est le partenaire formation des professionnels de la culture, de la communication, des médias et des loisirs.

C

CANCÉROPOLE DU GRAND-EST

Le Cancéropôle du Grand-Est (CGE) est un des sept cancéropôles issus du Plan cancer 2003. Renouvelé dans le cadre du Plan cancer 2014-2019, il est constitué en une association de droit local (Loi 1908) présidée par le président d'une des deux régions composant son périmètre. Le CGE rassemble l'ensemble des acteurs de la recherche contre le cancer au sein d'une inter-région regroupant les territoires Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté.

CENTRE ANIMATION RESSOURCES D'INFORMATION SUR LA FORMATION / OBSERVATOIRE RÉGIONAL EMPLOI FORMATION (CARIF-OREF)

Structures partenariales portées par l'Etat et la région de type associatif ou groupement d'intérêt public (GIP), les CARIF-OREF ont un positionnement privilégié à l'échelle d'une région, à la croisée des politiques Etat, région et partenaires sociaux et au service des professionnels de l'AIO (accueil, information, orientation), de l'emploi et de la formation et des publics sur les territoires.

CENTRE NATIONAL DE SKI NORDIQUE ET DE MOYENNE MONTAGNE (CNSNMM)

Etablissement public national du ministère des Sports, le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) participe à la mise en œuvre des missions prioritaires qui lui sont confiées : formations aux métiers du sport et de l'animation, haut niveau et recherche, accueil de stages. Pour assurer ses missions, le CNSNMM dispose d'une équipe pluridisciplinaire : chercheurs, formateurs et entraîneurs de haut niveau, centre de ressources (CREPS).

CENTRES DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCES SPORTIVES (CREPS)

Les centres de ressources, d'expertise et de performances sportives, plus connus sous l'acronyme CREPS, sont des établissements publics nationaux français, à caractère administratif. Placés sous la tutelle du ministère des Sports, ils participent à la formation

d'animateurs et d'agents publics, ainsi qu'à l'entraînement et à l'accompagnement de sportifs de haut niveau.

CITÉ DE L'AUTRE ÉCONOMIE

Sur près de 3 500 m², cette cité devrait voir le jour début 2017, à Dijon, dans un nouvel éco-quartier proche de la Minoterie. Les porteurs du projet veulent en faire une vitrine de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que de l'économie circulaire de façon à favoriser les coopérations économiques entre acteurs de l'ESS et entreprises classiques.

CLASSEMENT NATIONAL « PREBAT »

Le programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) est une démarche nationale développant, outre une dimension de recherche, un processus d'identification et de soutien aux bâtiments neufs ou réhabilités très performants, afin d'en démontrer la faisabilité et d'expérimenter les bâtiments aux normes de demain. Ce programme vise à identifier les performances réelles des constructions.

PREBAT est un outil de suivi des projets, condition primordiale pour améliorer les conditions d'occupation. Grâce à l'évaluation des installations et de leurs usages, PREBAT permet d'optimiser les niveaux de consommations énergétiques et d'accroître, à terme, la durabilité des bâtiments. Ce programme est décliné localement, via des appels à projets régionaux.

COMMISSION DE CONCERTATION RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE (CCRANT)

La CCRANT est une commission prévue par une circulaire du Premier ministre sous l'égide du préfet dont le but est de faire préciser par les opérateurs, dans un cadre officiel, leur projet sur les zones AMII (appel à manifestations d'intentions d'investissement).

COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS (COMUE)

L'université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) est une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) d'environ 56 000 étudiants et étendue sur 22 sites. Elle a été créée le 1^{er} avril 2015 par décret, publié au Journal officiel le 11 mars 2015.

CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE (CTAP)

En lien avec la modernisation de l'organisation territoriale, différentes mesures ont été adoptées pour s'assurer d'une meilleure gouvernance de l'action publique. Parmi celles-ci figure la mise en œuvre d'une nouvelle instance de consultation : la conférence territoriale de l'action publique (CTAP). C'est la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui instaure le volet législatif concernant la création des CTAP. Elles sont obligatoires et instaurées dans chaque région.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Le conseil économique, social et environnemental régional est la seconde assemblée de l'institution régionale. Il se place au côté du conseil régional pour l'éclairer par ses avis. La complémentarité entre les deux instances, conciliant prospective et action politique, permet de répondre avec réalisme et innovation aux besoins des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION (CPER)

La nouvelle génération de contrats de plan État-Région 2015-2020 accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le gouvernement. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires. L'État contractualisera ainsi une enveloppe totale de 12,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020.

Les contrats de plan État-Région sont avant tout des catalyseurs d'investissements. Ils sont nécessaires pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Par ailleurs, dans de nombreuses régions, les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des

projets structurants dans les territoires. Ils permettent ainsi la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.

CONTRATS DE PLAN INTERRÉGIONAUX ETAT-RÉGIONS (CPIER)

Les contrats de plan interrégionaux Etat-Régions ont été instaurés par l'article 11 de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, afin de favoriser l'articulation du plan national avec les plans régionaux créés par cette même loi.

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT)

Créés en 1987, les contrats d'objectifs territoriaux sont aujourd'hui l'un des outils majeurs de concertation entre les pouvoirs publics et les milieux professionnels sur les questions relatives à l'emploi, à la formation professionnelle et plus largement au développement des ressources humaines.

CONTRAT URBAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CUDE)

La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville.

COORDINATION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE (CRAJEP)

Déclinaison régionale du CNAJEP, le CRAJEP est une coordination volontaire d'associations, d'unions, de fédérations et de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire structurés régionalement ou disposant d'une délégation régionale. Il se fixe pour objectifs la représentation, l'information réciproque, la concertation, la réflexion, l'expression et l'action communes au niveau régional, d'associations de jeunesse, d'éducation populaire et de développement social. Il participe ainsi à la prise de conscience citoyenne et à la mise en œuvre des conditions nécessaires à son déploiement.

E

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, l'ESS représente 10 % du PIB et près de 12,7 % des emplois privés en France. Ce secteur compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés.

ÉMERGENCE FRANCHE-COMTÉ

Porté par Franche-Comté Active, antenne locale France-Active, Emergence a pour objectif le développement de l'activité économique et de l'emploi en Franche-Comté. Conçu sous la forme d'un générateur de projets, Emergence agit de la naissance d'une idée à sa concrétisation. Le dispositif détecte puis valide le potentiel et le modèle économique des projets, assure la mobilisation des acteurs nécessaires, et développe ainsi des projets d'économie territoriale.

ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI)

Une entreprise de taille intermédiaire est une entreprise qui compte entre 250 et 4 999 salariés, avec soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise de moins de 250 salariés, mais avec plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan, est également considérée comme une ETI.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Un espace numérique de travail est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Depuis l'adoption de la réforme territoriale de 2010 et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, sont des EPCI (art. L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT) :

- les syndicats de communes (créés par la loi du 22 mars 1890) ;

- les communautés de communes (créées par la loi du 6 février 1992) ;
- les communautés urbaines (créées par la loi du 31 décembre 1966) ;
- les communautés d'agglomération (créées par la loi du 12 juillet 1999) ;
- les syndicats d'agglomération nouvelle (créés par la loi du 13 juillet 1983) ;
- les métropoles (créées par la loi du 16 décembre 2010 et modifiées par la loi du 27 janvier 2014).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL)

Un établissement public local d'enseignement est un établissement scolaire d'enseignement secondaire.

F

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DES TRANSPORTS (FNAUT)

Créée en 1978, elle rassemble aujourd'hui 160 associations implantées dans toutes les régions françaises. Association de consommateurs agréée, la FNAUT conseille et défend les usagers de tous les modes de transport et les représente auprès des pouvoirs publics et des entreprises de transport. Groupe de pression d'intérêt général, la FNAUT s'efforce d'infléchir la politique des transports et de l'aménagement du territoire.

FONDS FIP & FONDS FAP

Pour favoriser l'émergence de projets innovants en faveur des habitants, la région a mis en place en 2006 le fonds d'intervention de proximité (FIP) et le fonds d'aide aux projets (FAP).

Le FAP est un dispositif qui permet d'intervenir rapidement en soutenant des projets qui améliorent la vie du quartier et créent du lien social. Il s'adresse aux associations. Chaque projet peut être soutenu à hauteur de 80 % (dans la limite de 5 000 euros).

Le FIP est destiné à soutenir des dépenses d'investissement qui favorisent la qualité des espaces et des équipements. Ces investissements

peuvent concerner la sécurité, la propreté, la convivialité, les services... Il est destiné aux collectivités locales, aux organismes HLM ou aux établissements publics de coopération intercommunale. Chaque projet peut être soutenu à hauteur de 50 % (dans la limite de 15 000 euros).

FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION POUR LES MUSÉES (FRAM)

Le FRAM est destiné de façon privilégiée à subventionner l'acquisition, par une collectivité territoriale ou une association de tutelle, d'œuvres, objets ou collections majeur(e)s dont le coût élevé ne permettrait pas l'achat sans aide extérieure. Il permet à l'Etat et au conseil régional de coordonner leur soutien aux efforts des collectivités territoriales et des associations, en faveur de l'enrichissement des collections des musées.

FONDS RÉGIONAL D'APPUI À LA PROFESSIONNALISATION (FRAP)

Le FRAP est un dispositif de soutien aux entreprises rencontrant des difficultés pour le recrutement de personnel qualifié dans des secteurs porteurs ou en tension. Il prend en charge des parcours de formation adaptés aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'orienter vers ces secteurs.

FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC)

Les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) sont des collections publiques d'art contemporain créées en 1982 dans le cadre de la politique de décentralisation mise en place par l'État avec les nouveaux conseils régionaux pour permettre à l'art d'aujourd'hui d'être présent dans chaque région de France.

FONDS RÉGIONAL D'INNOVATION SOCIALE (FRISO)

Désireuse d'étoffer sa palette d'outils d'appui à l'innovation sociale à disposition des entreprises, la région s'est engagée aux côtés de l'État (dans le cadre des Programmes d'investissements d'avenir) pour la mise en œuvre d'un Fonds régional d'investissement pour l'innovation sociale (FRISO). Ce fonds, ouvert en 2015, est abondé à parité entre l'Etat et la région.

FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI)

Avec un budget de 454 milliards d'euros pour la période 2014-2020, les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) sont le principal instrument de la politique d'investissement de l'Union européenne. D'ici 2023, les fonds ESI permettront de réaliser une masse critique d'investissements dans des domaines prioritaires pour l'UE, afin de répondre aux besoins de l'économie réelle en soutenant la création d'emplois et en remettant durablement l'économie européenne sur la voie de la croissance.

FRANCHE-COMTÉ ÉLECTRONIQUE MÉCANIQUE THERMIQUE ET OPTIQUE - SCIENCES ET TECHNOLOGIES (FEMTO-ST)

FEMTO-ST, pour « Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique - Sciences et technologies », est une unité mixte de recherche, née le 1^{er} janvier 2004 de la fusion de cinq laboratoires francs-comtois, formant ses départements initiaux. Elle est placée sous la quadruple tutelle de l'Université de Franche-Comté (UFC), du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM) et de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard (UTBM).

FEMTO-ST compte aujourd'hui plus de 700 membres, départements scientifiques, services communs et direction confondus.

La spécificité de FEMTO-ST est d'associer les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) avec les sciences pour l'ingénieur (SPI). Son champ thématique couvre en effet l'optique, l'acoustique, les micro-nanosciences et systèmes, le temps-fréquence, l'automatique, l'informatique, la mécatronique, en même temps que la mécanique et les matériaux, l'énergétique et le génie électrique.

FRENCH TECH

La « French Tech » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-ups françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, opérateurs publics, instituts de recherche, médias, associations...

qui s'engagent pour la croissance des start-ups d'une part et pour leur rayonnement international d'autre part.

Convaincu qu'il faut favoriser en France l'émergence de start-ups à succès pour générer de la valeur économique et des emplois, le gouvernement a créé l'Initiative French Tech fin 2013.

G

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALE (GPECT)

La GPECT territoriale est une opportunité pour conduire des démarches coordonnées d'entreprises et d'acteurs locaux au sein d'un territoire (bassin d'emploi, département, région, inter-région, zone d'activités, pôle de compétitivité) dans l'objectif mutuellement profitable de construire des parcours professionnels et d'accompagner les besoins d'évolution en gestion d'emplois et de compétences des entreprises.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP)

Le groupement d'intérêt public (GIP) permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général.

Les (GIP) sont des personnes morales de droit public – à caractère administratif ou industriel et commercial – tandis que les groupements d'intérêt économique (GIE) et les fondations sont des personnes morales de droit privé.

Les GIP sont apparus dans la loi du 15 juillet 1982 sur la recherche et se sont ensuite étendus à d'autres domaines (ex : enseignement, sport, action sanitaire et sociale). Ils ont pour objet de favoriser la coopération des personnes morales publiques et privées qu'ils regroupent en leur sein pour gérer des équipements ou des activités d'intérêt commun.

H

HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (HATVP)

Autorité administrative indépendante (AAI) la HATVP est chargée d'une mission de service public : promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics.

HYPER-RURALITÉ

L'analyse du rapport sur le « Pacte national », remis au Premier ministre en juillet 2014 par le sénateur Alain Bertrand, caractérise ainsi l'hyper-ruralité : « 26 % du territoire (qui) accueillent seulement 5,4 % de la population française et se distinguent, outre la faible densité de population, par le vieillissement, l'enclavement, les faibles ressources financières, le manque d'équipement et de services, le manque de perspectives, la difficulté à faire aboutir l'initiative publique ou privée, l'éloignement et l'isolement sous toutes ses formes. En un mot : un entassement de handicaps naturels ou créés. »

I

IAE

L'IAE Dijon est une école universitaire de management qui fait partie de l'université de Bourgogne-Franche-Comté.

INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)

Cette aide a été mise en place afin de compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles situées en zones défavorisées, afin d'y maintenir une activité économique souvent essentielle. L'objectif du dispositif ICHN est de contribuer au maintien d'une activité agricole viable dans les zones soumises à des contraintes naturelles. Ainsi il participe à la préservation d'écosystèmes diversifiés et des caractéristiques paysagères de ces milieux.

L

LABEX ACTION

Avec la vocation de devenir un pôle de recherche majeur spécialisé dans la conception, la démonstration et le développement de « systèmes intelligents intégrés dans la matière », ce laboratoire vise à répondre aux besoins de sécurité, de performances, de fiabilité et de fonctionnalités innovantes exprimés par nombre d'utilisateurs, notamment par des filières industrielles stratégiques telles que le transport, l'énergie, l'environnement, la santé, le génie civil ou encore l'agro-alimentaire.

LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D’AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS (MPTAM)

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles renforce leur rôle et précise leur statut amorçant une vraie clarification de l'exercice des compétences au niveau local. Les principales dispositions de la loi concernent l'affirmation de métropoles de droit commun et de métropoles dotées d'un statut particulier pour Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence.

LOI ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Adoptée fin juillet 2014, la loi économie sociale et solidaire encourage un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, fonde une stratégie de croissance plus robuste, donne aux salariés le pouvoir d'agir et soutient le développement durable local. La loi doit permettre :

- la reconnaissance des acteurs historiques et de la nouvelle entreprise à but social ;
- la rénovation de l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale, qui permet aux entreprises agréées d'accéder notamment à l'épargne salariale solidaire ;
- la création d'un socle juridique à partir duquel pourront être développés de nouveaux financements spécialisés, orientés vers les entreprises de l'ESS ;
- le financement de l'innovation sociale.

LOI HÔPITAL, PATIENTS, SANTÉ ET TERRITOIRES (HPST)

Cette loi modifie en profondeur l'ensemble de notre système de santé, car elle touche à la

modernisation des établissements de santé, à l'accès de tous à des soins de qualité, à la prévention et à la santé publique, comme à l'organisation territoriale du système de santé.

LOI NOTRE

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MPTAM) et la loi relative à la délimitation des régions.

M

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

P

PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

Le Pacte de responsabilité et de solidarité poursuit et amplifie les mesures engagées depuis 2012 en faveur de l'emploi et de l'investissement. Présenté en janvier 2014, son principe est simple : alléger les charges des entreprises, réduire les contraintes sur leurs activités et, en contrepartie, permettre plus d'embauches et davantage de dialogue social.

La baisse du coût du travail engendrée par le Pacte concerne ainsi aujourd'hui 8 salariés sur 10, notamment grâce à une mesure phare du dispositif : l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf pour l'emploi d'un salarié au Smic depuis le 1^{er} janvier 2015.

PFA - FILIÈRE AUTOMOBILE ET MOBILITÉS

La PFA, Filière automobile et mobilités, a pour objet de contribuer à définir, coordonner et promouvoir les actions nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et au renforcement de la filière automobile française.

PIONNIER ORDINAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (POTE)

Les nouveaux acteurs de l'énergie se trouvent dans tous les domaines : ils ont construit un petit réseau de chaleur au bois, une installation de méthanisation en cogénération, ils récupèrent la chaleur des eaux usées, ils mettent en œuvre un schéma financier vertueux, ils s'activent sur les circuits courts et de nouveaux modes de consommation, ils construisent un mode de management énergétique dans leur collectivité. Ils assoient la pérennité économique de leur industrie en s'engageant dans les énergies renouvelables, en récupérant l'énergie ou en optimisant leur gestion ; ils accélèrent l'émergence et le développement de nouvelles technologies et de process innovants. Ils rénovent intelligemment, produisent de l'électricité renouvelable, veulent accroître l'autonomie énergétique de leur territoire, ils accompagnent individuellement des ménages dans la recherche d'économies, fabriquent à moindre coût des constructions performantes et de qualité, etc. Ils agissent par bon sens et ne se sentent pas forcément des « pionniers ». Mais en ouvrant des voies nouvelles, adaptées à notre temps, ils le sont.

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

Depuis le plan climat national de 2004, les collectivités sont incitées à élaborer des plans climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les plans climat-énergie territoriaux existants (PCET) par la mise en place du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire définissant les objectifs stratégiques et opérationnels, afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en

cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air.

Ce plan est porté par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et concerne tout le territoire de la collectivité. Initialement, les plans climat-énergie territoriaux étaient élaborés par toute collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants et portaient principalement sur le champ de compétences de cette collectivité.

PLASTIPOLIS

Le 12 juillet 2005, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) a retenu le « Pôle Plasturgie Rhône-Alpes et Franche-Comté » comme pôle de compétitivité. Née le 26 juillet 2005, l'association Plastipolis est chargée du développement du pôle de compétitivité plasturgie. La feuille de route du pôle est construite autour de quatre grands domaines d'activités, à l'intérieur desquels sont définis des domaines d'actions stratégiques et des plans d'actions spécifiques et des objectifs à 3, 6 et 10 ans. A ce jour, Plastipolis regroupe plus de 300 adhérents, dont :

- 200 entreprises, dont 90 % de PME ;
- 50 centres de R&D et de formation ;
- 30 institutionnels ;
- 20 pouvoirs publics.

PÔLE DES MICROTECHNIQUES (PMT)

Le PMT représente, anime et fédère les entreprises ayant des savoir-faire microtechniques au service des différents marchés. Il regroupe 145 membres et 110 entreprises, au cœur de 290 projets. Par ses connaissances des filières, des enjeux et des acteurs, le pôle propose des actions collectives, accompagne les entreprises dans leurs réflexions stratégiques et initie des projets innovants et collaboratifs.

PÔLE INNOVIA

Innovia est un parc économique destiné aux acteurs de l'innovation environnementale. Situé à Dole, il offre aux entreprises de ce secteur un cadre de travail haut de gamme. Projet économique phare de la région Franche-Comté, Innovia est le fruit d'un partenariat entre les acteurs institutionnels et économiques majeurs du territoire. Sa vocation : servir l'innovation et accélérer la croissance verte.

PÔLE PERFORMANCE DE MAGNY-COURS

Le Pôle Performance fédère une trentaine d'entreprises et d'établissements de R&D ou d'enseignement supérieur autour du circuit de renommée internationale de Nevers Magny-Cours. Depuis 2006, ce cluster développe les synergies entre entreprises de la compétition automobile (teams, écoles de pilotage, circuits), sociétés industrielles de très haut niveau technologique (motoristes, constructeurs de véhicules de compétition, experts en aérodynamique, concepteurs de capteurs et de systèmes électroniques, spécialistes du traitement des matériaux) et entités de formation supérieure (école d'ingénieurs automobiles notamment).

PÔLE VÉHICULE DU FUTUR

Labellisé pôle de compétitivité depuis 2005 et implanté dans les régions Franche-Comté et Alsace, le Pôle Véhicule du Futur est une association fédérant les acteurs industriels, académiques et de la formation dans le domaine des véhicules et des mobilités du futur. Objectifs :

- créer de la valeur et des emplois en améliorant la compétitivité des acteurs de la filière automobile, transports terrestres et mobilité ;
- développer l'attractivité du territoire par l'innovation et la performance (PerfoEST), en capitalisant sur la synergie du réseau.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PDR)

Les Etats membres de l'Union européenne et les régions élaborent des programmes de développement rural fondés sur les besoins de leurs territoires et portant sur au moins quatre des six priorités communes suivantes :

- favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales ;
- améliorer la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts ;
- promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien-être des animaux et la gestion des risques dans l'agriculture ;
- restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie ;

- promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier ;
- promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)

Ce programme, né du rapport « Juppé-Rocard » de 2009, est une démarche originale qui prépare la France aux défis de demain. Elle obéit à trois critères qui en font la marque : l'excellence, l'innovation et la coopération.

PROJET I-SITE

I-Site regroupe des projets « d'universités et d'établissements qui valorisent des atouts scientifiques thématiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international et qui en font un levier d'entraînement et un point d'appui de leur stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique ».

Porté par l'UBFC, le projet I-Site associe aux six membres fondateurs (Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, AgroSup Dijon, l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, Burgundy School of Business), l'École nationale supérieure des arts et métiers, les organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA) et les établissements hospitalo-universitaires de Bourgogne-Franche-Comté : CHU Dijon, CHRU Besançon, centre Georges-François Leclerc (CGFL), Établissement français du sang (EFS). Il a été fortement soutenu par le monde socio-économique et l'ensemble des collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

Q

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE (QPV)

Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer, rectifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015.

A partir du critère de concentration des populations à bas revenus, l'identification de la nouvelle géographie prioritaire s'appuie sur l'utilisation d'une nouvelle méthode développée par l'INSEE : le carroyage. Elle consiste à découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté puis à y introduire des données statistiques permettant de faire apparaître les concentrations de pauvreté. Conformément à l'objectif de ciblage de l'action publique sur les territoires les plus en difficulté, la délimitation des nouveaux quartiers prioritaires associe à la fois l'échelon national et l'échelon local.

R

RALLY'NOV

Impulsé en 2012 par l'État et la région Franche-Comté, Rally'nov s'inscrit dans la stratégie régionale d'innovation. Une dynamique régionale est alors lancée pour identifier, valoriser et promouvoir les initiatives socialement innovantes des entreprises et associations.

En 2016, l'Etat et la région font de l'innovation sociale un marqueur fort de la politique de la nouvelle grande région. Il ne s'agit pas seulement de mettre en valeur des innovations de rupture. L'innovation renvoie à de nouvelles pratiques, de nouvelles prestations, de nouvelles organisations qui, par rapport à l'existant, sont originales. Mises en œuvre, elles transforment et améliorent la qualité de vie d'un groupe d'individus, de la population d'un territoire ou des salariés d'une entreprise. Elles sont également source de performance. Avec Rally'nov, l'ensemble des réseaux tant technologiques que sociaux et solidaires se mobilisent pour identifier ces pratiques socialement innovantes et les valoriser.

RÉGIONS DE FRANCE

Régions de France (ex-Association des régions de France, ARF) est l'instance de représentation des régions françaises. C'est une force de proposition pour l'ensemble des régions auprès du gouvernement, du parlement, et de tous les réseaux de dimension nationale susceptibles de travailler en partenariat avec les régions. Elle fait connaître au gouvernement la position des conseils régionaux sur les politiques publiques et sur les textes qui concernent les compétences et les activités des régions. Elle entretient des relations étroites avec les parlementaires afin que l'avis des régions soit pris en compte dans les travaux législatifs. Enfin, Régions de France représente et promeut les régions, ainsi que leurs actions, auprès des institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Comité des régions).

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Énoncé plus clairement et simplement, c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

S

SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDTAN)

Instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite loi Pintat, ce schéma définit une stratégie de développement des réseaux établie à l'échelle d'un département au moins. Il vise à soutenir la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés.

SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (SRCAE)

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un schéma régional climat-air-énergie. Elaboré conjointement par l'Etat et la région, sa

vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Le SRADDET s'est substitué à l'ancien schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADT) pour devenir le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire. C'est un schéma intégrateur de plusieurs documents de planification déjà existants listés à l'article 13 de la loi du 7 août 2015 et qui trouve à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national à l'exception de l'Ile-de-France, de la Corse et des Outre-Mer, régis par des dispositions spécifiques en la matière.

Issus de la loi NOTRe, les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires sont encadrés par l'ordonnance du 27 juillet. Le décret n° 2016-1071 du 3 août 2016 en précise les modalités de mise en œuvre.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT).

Piloté par la région, le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) définit une évolution stratégique de l'espace régional, en termes d'aménagement et de développement durable. Il s'agit de mobiliser la société civile et les collectivités autour d'un projet commun de développement.

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Il s'agit de la troisième génération de documents de ce type pour les régions, ayant défini successivement un schéma régional de développement économique pour la période 2005 à 2010, puis une stratégie régionale de développement

économique et d'innovation pour la période 2011 à 2015. Désormais, le développement des entreprises à l'international et l'attractivité du territoire font partie des thématiques couvertes par cette nouvelle génération de schémas.

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SPRF)

Depuis 2004, les régions se sont lancées dans une démarche spécifique, la mise en place d'un service public régional de la formation professionnelle (SPRF). La création d'un SPRF permet aux régions de définir leur conception de la commande publique, et de rendre lisible et visible leurs compétences pour leurs partenaires et les citoyens.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC)

Dans une SCIC, les mécanismes coopératifs et participatifs sont identiques à ceux de la SCOP. Toutefois, les membres associés au capital sont par définition de toutes natures : salariés mais aussi celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans le projet : clients, bénévoles, collectivités territoriales, partenaires privés, etc.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE (SCOP)

Les SCOP, sociétés coopératives et participatives, désignent les entreprises à statut SCOP (société coopérative de production) et à statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Soumises à l'impératif de rentabilité comme toute entreprise, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise.

STAGE INDIVIDUALISÉ DE FORMATION PAR ALTERNANCE (SIFA)

Cette mesure permet aux demandeurs d'emploi francs-comtois connaissant des difficultés particulières d'insertion professionnelle, d'exercer une activité professionnelle formatrice en entreprise afin de faciliter leur parcours vers la qualification ou vers un emploi durable.

STRATÉGIE DE COHÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SCORAN)

Elle fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, afin de garantir que chaque territoire soit couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à des personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit des :

- entreprises d'insertion (EI) ;
- associations intermédiaires (AI) ;
- entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
- régies de quartier (RQ) ;
- ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ;
- groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.

T

TERRITOIRES « ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE »

Levier de mobilisation des territoires, l'appel à projets « zéro déchet, zéro gaspillage » a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage ;
- donner une seconde vie aux produits ;
- recycler tout ce qui peut l'être.

THÉMA

ThéMA (Théoriser & modéliser pour aménager) est un laboratoire de recherche en géographie. Cette unité mixte de recherche (UMR 6049) associe le CNRS et les universités de Franche-Comté et de Bourgogne ; elle s'intègre aux Maisons des sciences de l'Homme de ces deux universités. Elle fonctionne donc sur deux sites, à Besançon, siège de l'UMR, et à Dijon.

Cette unité est engagée sur plusieurs thématiques en prise avec la demande sociale. Elle est composée de trois équipes : « Mobilités, ville et transport » ; « Paysage et cadre de vie » ; « Intelligence territoriale », et d'un axe transversal déployant des passerelles entre les équipes.

V

VITACORA

Vitagora Goût-Nutrition-Santé est un pôle de compétitivité agroalimentaire basé en Bourgogne-Franche-Comté. Cette entité indépendante regroupe des acteurs d'horizons différents – marchés alimentaires (à la fois des grands groupes et des PME, entreprises B2C ou de services B2B), de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la formation – autour d'une thématique « Goût-Nutrition-Santé », afin de poursuivre des objectifs de compétitivité, de notoriété ou de développement économique.

VOIE FERRÉE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (VFCEA)

Le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) est inscrit au contrat de plan État-Région Bourgogne 2015-2020. Il prévoit la modernisation de la ligne existante entre Nevers (Nièvre) et Chagny / Corpeau (Saône-et-Loire) et son raccordement à la LGV Paris-Sud-Est en gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV. Il permettra d'améliorer l'offre de transport pour les marchandises et les voyageurs, de renforcer les atouts du ferroviaire et de contribuer au report modal et à la lutte contre le changement climatique.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

Etablissement public à caractère administratif français chargé de gérer la majeure partie du réseau des Voies navigables de France et dont la tutelle de l'Etat est exercée par la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Z

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE (ZAE)

Une zone d'activités économique est un site réservé à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné. Il existe plusieurs types d'activités (pôle administratif et tertiaire, ZA logistique, parc d'activités mixtes).

ZONE D'ACTIVITÉS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (ZIR)

Les ZIR sont des parcs d'activités attractifs offrant aux entreprises un accompagnement et des services dédiés. Ces parcs sont créés à l'initiative des régions. Ces dernières participent au financement de ces espaces économiques stratégiques en vue de proposer un environnement de haute qualité pour accueillir les investissements et favoriser l'installation des entreprises.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

**«PORTRAIT DE LA
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ»
INSEE, n°2, avril 2016**

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bfc/themes/insee-dossier/bf_ind_02.pdf

Insee

www.insee.fr - > Publications > Collections régionales > Les publications Bourgogne-Franche-Comté

**«LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ET SES ZONES D'EMPLOI,
ÉTAT DES LIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE»,
C2R et Efigip, septembre 2016**

www.efigip.org - www.c2r-bourgogne.org

**Commissariat général à l'égalité
des territoires (CGET)**

www.cget.gouv.fr – Nos dossiers > La France des nouvelles régions

**«ATLAS AGRESTE BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ, TERRITOIRES, AGRICULTURE, FORÊT,
AGROALIMENTAIRE, DÉVELOPPEMENT RURAL,
FONCIER, ENSEIGNEMENT»**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
de Bourgogne-Franche-Comté, mars
2016.

**Direction de l'animation
de la recherche, des études
et des statistiques (DARES)**

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques>

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi - Bourgogne
Franche-Comté (DIRECCTE)**

<http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr>
- > Études et statistiques

**«BILAN ÉLECTRIQUE 2015 ET PERSPECTIVES
EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ»
RTE, avril 2016**

www.rtefrance.com/sites/default/files/20160427_bilan_electrique_bourgogne_franche_comte.pdf

**Observatoire statistique transfrontalier
de l'Arc jurassien(OSTAJ)**

www.ostaj.org > Analyses

